# Department of Justice

## Annual Report

1985 · 1986

87-00565/

*Pictured on the cover is* Truth, *one of two larger-than-life figures that flank the front door of the Supreme Court of Canada building in Ottawa. The other is* Justice. *Both are the work of Toronto sculptor Walter Seymour Allward (1876-1955), whose best-known commission is the Vimy Memorial in France.*

*Photography: Rae Chalmers Associates*
*Editing: Deans-Waugh Associates Limited*
*Design: Ove Design Ottawa*

# Department of Justice

# Annual Report
## 1985 · 1986

Published by authority of the Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

(613) 995-2569

Catalogue No. J 1-1986
ISBN 0-662-54622-9
ISSN 0825-7442

©Minister of Supply and Services Canada 1986

Printed in Canada

JUS-P-367

To Her Excellency
The Right Honourable Jeanne Sauvé
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Department of Justice for the fiscal year April 1, 1985, to March 31, 1986.

Respectfully submitted,

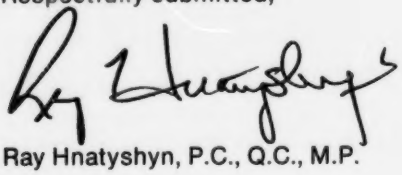

Ray Hnatyshyn, P.C., Q.C., M.P.

September 30, 1986

The Hon. Ray Hnatyshyn, P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mr. Minister:

I am pleased to submit the fourth annual report of the Department of Justice for the fiscal year ending March 31, 1986.

The legislative highlight of the year was passage of the *Criminal Law Amendment Act*, which was enacted by Parliament June 20, 1985. This legislation, which came into force on December 4, 1985, created new offences and imposed stiffer penalties for impaired driving; abolished writs of assistance, which permitted RCMP officers to search premises without a warrant; established telewarrants, which allow police officers to obtain search warrants by telephone or other means of telecommunication; and improved court procedures to make the justice system more effective.

As the culmination of a review of Canada's statutes to ensure their compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Bill C-27 was passed by the House of Commons and given Royal Assent June 28, 1985. The new Act amends many federal statutes to comply with the *Charter*, especially its search and seizure and equality provisions.

Other significant legislation sponsored by the Department of Justice and enacted by Parliament this year included: a new *Divorce Act*; a new *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*; acts to amend the *Criminal Code* with respect to prostitution, lotteries and pari-mutuel betting; and an *Act to Amend the Customs Tariff* which reinstated the powers of customs officials to interdict pornography and hate literature. During the year, your predecessor tabled the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution in the House of Commons. Earlier, the Department published the Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths. Officials of your Department subsequently consulted with hundreds of groups across the country in order to develop legislative amendments to deal with these problems.

One of the Department's most important tasks was the publication of *Toward Equality*, the Canadian government's response to the report of the Parliamentary Committee on Equality Rights.

The Department continued to play an important role in international law issues. We participated in preparing pleadings for the arbitration with France concerning fishing rights in the Gulf of St. Lawrence. We also promoted the development of federal and provincial legislation required for Canada to accede to the New York Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards.

Lawyers at headquarters and in the regions continued to conduct important cases on behalf of the government. Many of these cases are detailed in this report.

As you know, 1985 was International Youth Year. The Department sponsored several projects to celebrate the occasion, including a National Forum on Youth and the Law, held in Ottawa during January 1986.

The Department of Justice also co-sponsored, in coordination with the Treasury Board Secretariat, a National Forum on Access to Information and Privacy.

Finally, I would like to acknowledge the contribution made by all employees of the Department of Justice toward the achievements attained during the year. Legal and support staff throughout the Department demonstrated dedication and exemplary effort in the discharge of their responsibilities and I greatly appreciated their support and assistance.

Sincerely,

Frank Iacobucci
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General

# Table of Contents


| | |
|---|---|
| Roles and Functions of the Attorney General and the Minister of Justice | 1 |
| Mandate of the Department of Justice | 2 |
| Overview of the Year's Activities | 3 |
| Organization | 7 |
| Committees | 9 |
| Aboriginal Affairs | 12 |
| Deputy Minister | 14 |
| Public Law Branch | 17 |
| Policy, Programs and Research Branch | 22 |
| Civil Litigation Branch | 32 |
| Criminal Law Branch | 35 |
| Tax Litigation Branch | 37 |
| General Counsel Group | 39 |
| Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law | 41 |
| Departmental Legal Services Branch | 42 |
| Legislative Programming Branch | 44 |
| Administration Branch | 46 |
| Regional Offices | 48 |
| Appendix I<br>Statutes for Which the Minister of Justice is Responsible in Whole or in Part | 56 |
| Appendix II<br>Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Branch | 57 |
| Appendix III<br>Grants and Contributions, 1985-86 | 58 |
| Appendix IV<br>Publications of the Research and Statistics Section, 1985-86 | 63 |

# Roles and Functions of the Attorney General and the Minister of Justice

The Attorney General is the chief law officer of the Crown while the Minister of Justice is the legal advisor to the Governor General and the legal member of Her Majesty's Privy Council for Canada. Although the duties of the Minister and the Attorney General are distinct and separate in law, they are, by tradition and practice, carried out by the same person.

The two roles yield a complex and varied mandate. The Department is responsible for the legal affairs of the government as a whole and for offering legal services to individual departments and agencies.

The Attorney General represents the Crown in all litigation where rights of a public nature, of concern to the federal government, come into question. As legal counsel for departments and agencies, the Attorney General is responsible for a wide range of duties, including the preparation of contracts, the collection of debts owing to the Crown and the searching of property titles. As the most senior legal officer of the land and the primary guardian of Canada's system of law, the Attorney General must uphold the rule of law at all times, most particularly when exercising prosecutorial discretion.

The Minister of Justice must take into account considerations of both law and government policy. The Minister must, for instance, be concerned with the policy considerations underlying the law for which the Minister is directly responsible. At the same time, the Minister of Justice is concerned with the legal content of government bills, regulations or departmental directives as they may affect fundamental rights or freedoms. Additionally, the Minister oversees all legal mechanisms used to achieve overall government objectives.

# Mandate of the Department of Justice

The mandate of the Department reflects the dual functions of the Minister of Justice and the Attorney General. Under the authority of the *Department of Justice Act*, the Department is responsible for:

- assuming leadership in the planning, development and implementation of government policies in areas related to the administration of justice and such other areas as are assigned by the Governor in Council;
- providing a full range of legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including legal advice, the preparation of legal documents, the drafting of legislation and the conduct of litigation; and
- ensuring that the administration of public affairs is carried out in accordance with the law.

In addition to the *Department of Justice Act*, a number of other major statutes provide direction to the Department. They are:

- the *Canadian Bill of Rights*, which requires that all government bills introduced in the House of Commons and all regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration be examined for inconsistencies with the purposes and provisions of the *Bill of Rights*;
- the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which requires the Minister to ensure that all existing statutes, government bills introduced in the House of Commons and regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration comply with the provisions of the *Charter*;
- the *Statutory Instruments Act*, which requires the Department to examine regulations according to criteria set out in the Act; and
- the *Statute Revision Act*, which provides for the periodic revision and consolidation of the general statutes and regulations of Canada.

Statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part are listed in Appendix I.

# Overview of the Year's Activities

## Criminal Law Amendment Act (Bill C-18)

Bill C-18, the *Criminal Law Amendment Act*, 1985 (S.C. 1985, c.19), was enacted by Parliament on June 20, 1985, and came into force on December 4, 1985. The Act contains changes to the *Criminal Code* which:

- impose stiffer penalties for impaired driving and establish new offences and new provisions for mandatory blood testing;
- abolish writs of assistance, which permitted RCMP officers to search premises without a search warrant;
- establish telewarrants in order that police officers can, in certain circumstances, obtain search warrants by telephone or other means of telecommunication;
- increase the effectiveness of the justice system by improving court procedures, such as allowing judges, prosecutors and lawyers to hold pre-trial conferences.

## Impaired Driving

To complement the impaired driving amendments in Bill C-18, the Minister of Justice launched a nationwide public legal information campaign. This campaign, coupled with increased enforcement and active programs in the provinces, led to a dramatic drop across the country in impaired driving charges over the Christmas period.

## Response to *Equality for All* Report

On March 4, 1986, the Minister of Justice tabled in the House of Commons *Toward Equality*, the government's response to the report of the Parliamentary Subcommittee on Equality. The response, coordinated by the Department of Justice, represents a major initiative in the government's commitment to equality and social justice. The Department is now coordinating implementation of this response.

## Official Languages Act Review

The Department of Justice, in conjunction with a special committee of Deputy Ministers created to review all aspects of official languages policies, has been examining the *Official Languages Act* and related legislation. The government will soon consider new legislative measures.

## Charter of Rights and Freedoms Statute Amendments

The *Statute Law (Canadian Charter of Rights and Freedoms) Amendment Act* was given Royal Assent June 28, 1985. The Minister introduced Bill C-27 earlier in the year to amend federal statutes to comply with the *Charter*. Approximately 40 Acts were amended to provide *Charter* guarantees in the areas of entry and inspection, entry and search, rights of members of the Canadian Armed Forces, investigations under the *Human Rights Act*, equality rights, and examination of bills and regulations.

## Badgley and Fraser Reports

The Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths (Badgley Committee) was published in August 1984. The Minister of Justice tabled the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (Fraser Committee) in the House of Commons on April 23, 1985. Officials in the Department of Justice and other concerned federal departments met with more than 200 non-governmental organizations and private sector agencies concerned with children's issues to gather their views about the recommendations of the two committees. Consultations were conducted with the provinces as well. At the end of the fiscal year, legislative amendments were being developed to deal with problems of child sexual abuse, reception of children's evidence, and juvenile prostitution and pornography.

## Prostitution (Bill C-49)

Bill C-49, an *Act to Amend the Criminal Code* regarding prostitution, was given Royal Assent and came into force on December 20, 1985. The Act makes it an offence punishable on summary conviction for anyone in a public place, or in any place open to public view, to stop any motor vehicle, to impede the free flow of pedestrian or vehicular traffic or to stop or communicate in any manner with any person in order to engage in prostitution or to obtain the services of a prostitute. The Department is currently formulating a research plan to evaluate the impact of this bill. A review by Parliament is required within three years of the coming into force of the legislation.

## Treaty on Mutual Legal Assistance

On March 18, 1985, Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan signed a Treaty on Mutual Legal Assistance in Criminal Matters between Canada and the United States. This treaty provides for cooperation and assistance between Canada and the United States in the investigation and suppression of crime and law enforcement matters. The treaty is not yet in force; it cannot be ratified until implementing legislation, the proposed *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, is adopted.

## Sentencing Commission

The Canadian Sentencing Commission was established under the *Inquiries Act* in May 1984 to advise on the feasibility and use of sentencing guidelines in Canada, as well as to investigate and develop model guidelines. The Commission will make recommendations on the relationship between sentencing guidelines and other aspects of criminal justice, such as prosecutorial discretion. The Commission will examine maximum and mandatory minimum sentences in the *Criminal Code* and related statutes. A report is expected in the fall of 1986.

## Family Law

On May 1, 1985, the Minister introduced the *Divorce Act, 1985* and the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* in the House of Commons. Both Acts received Royal Assent on February 13, 1986. The *Divorce Act, 1985* will be proclaimed on June 1, 1986. The Enforcement Act will be proclaimed in early 1987.

The *Divorce Act* provides a single ground for divorce: marriage breakdown, provable by evidence of adultery or mental or physical cruelty or by separation of at least one year. Factors and objectives relating to child support and custody are provided.

The new *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* provides services to help enforce support and custody/access orders and agreements, and *Criminal Code* charges of parent-child abduction. To enforce a support order, the Act allows the release of information from designated information banks to trace a missing person and also permits the garnishment of designated federal monies, such as income tax refunds.

The Department is also supporting research studies of mediation services. Reports are expected in early 1987. Funding for Family Mediation Canada, an independent, national association to promote mediation, has been provided for the last two fiscal years and will continue next year.

## Lotteries and Gaming (Bill C-81)

Bill C-81, an *Act to Amend the Criminal Code (Lotteries)*, was enacted by Parliament on December 20, 1985, and came into force on December 31, 1985. The new law removes the federal government's legislative authority to conduct lotteries and other gaming activities and clarifies the authority and responsibilities of the provinces and territories concerning lotteries.

## Federal Statutes Compliance Project

This project was completed in 1985 after three years of research. At year's end, results of the study were being incorporated into a proposed program for reviewing the laws, policies and practices pertaining to compliance with federal statutes. This program will enable the Department to ensure that government policy is applied to regulatory programs. The first measure will be a ticketing procedure for federal infractions incorporating the voluntary prepayment of fines. This will expedite the enforcement of federal regulatory offences and lessen the burden of regulation.

## International Youth Year

The Department sponsored four major initiatives for Canadian youth during International Youth Year. During the summer, seven youth groups across Canada developed public legal education and research projects for the youth of their province. In August, the Department sponsored the Justice Theatre, a successful set of mock trials, at the Pacific National Exhibition. The Department also incorporated a youth segment in its campaign against impaired driving. In January 1986, the Department convened a National Forum on Youth and the Law in Ottawa, which provided 150 young Canadians with an opportunity to present their views on youth and justice issues to the Government of Canada.

## La Bretagne

The Department was closely involved, together with the Departments of External Affairs and Fisheries and Oceans, in preparing Canada's pleadings for arbitration with France concerning French vessels fishing in the Gulf of St. Lawrence pursuant to the 1972 Fisheries Agreement between Canada and France. The dispute stems from a French objection to a condition on the fishing licence granted to *La Bretagne*, a vessel registered in Saint-Pierre and Miquelon. Under the licence, filleting on board is prohibited in the Gulf, as it is for Canadian vessels. Canada and France agreed to submit the dispute to an international arbitral tribunal established in accordance with the provisions of the 1972 Fisheries Agreement. Oral proceedings before the tribunal were to have been held in June 1986 and a decision was expected in mid-July, 1986.

## New York Convention

The Department coordinated the preparation of federal and provincial legislation required to permit Canada to accede to and implement the 1958 New York Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards. All provinces concurred with this proposal and agreed to enact implementing legislation.

## National Forum on Access to Information and Privacy

The Department of Justice and Treasury Board hosted a forum in Ottawa on March 6 and 7, 1986, to provide individuals concerned with access to information and privacy with an opportunity to exchange views and experiences. The forum was also intended to contribute to the impending review of legislation by the House of Commons Standing Committee on Justice and Solicitor General. Participants representing public and private sector organizations, interest groups, media and the general public, discussed a wide range of issues, including user and media perspectives, law enforcement and security, the protection of personal information, OECD guidelines for international exchanges of personal information and information management.

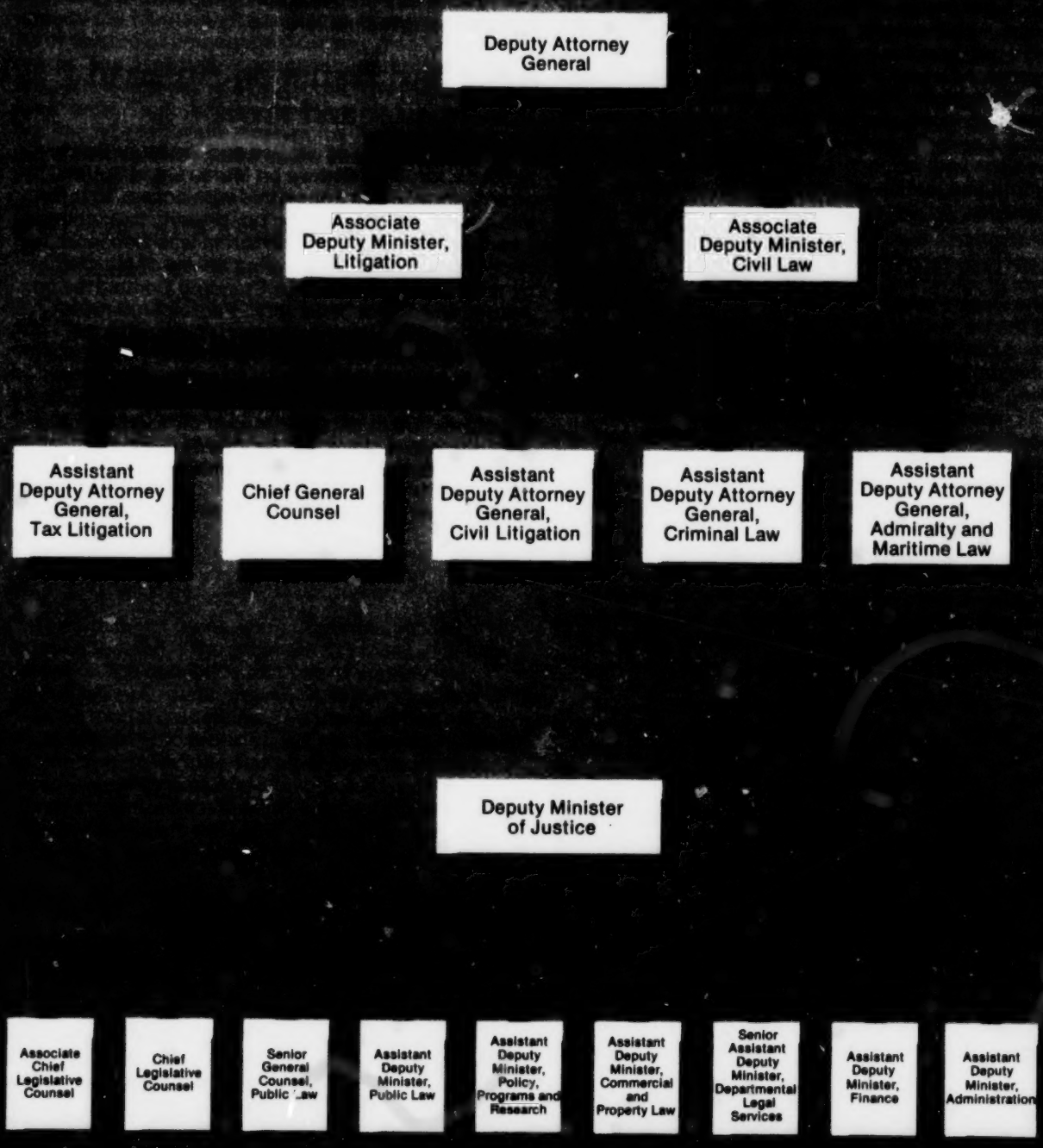
Deputy Attorney General
Associate Deputy Minister, Litigation
Associate Deputy Minister, Civil Law
Assistant Deputy Attorney General, Tax Litigation
Chief General Counsel
Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation
Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law
Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law
Deputy Minister of Justice
Associate Chief Legislative Counsel
Chief Legislative Counsel
Senior General Counsel, Public Law
Assistant Deputy Minister, Public Law
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research
Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law
Senior Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services
Assistant Deputy Minister, Finance
Assistant Deputy Minister, Administration

# Organization

The Department of Justice employed 1,409 persons in 1985-86, a decrease of 5.4 per cent over the previous year. The two major occupational groups — 650 lawyers and 335 secretaries — constituted approximately 70 per cent of the total personnel complement. The decrease in personnel is attributable in most part to the government-wide restraint program. Turnover for lawyers over this period was 2.9 per cent, slightly lower than in previous years.

Departmental staff are divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 487 during the year, including 244 lawyers. These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to offices of federal departments and agencies in the regions.

The Department had 39 legal services units in the National Capital Region and one in Charlottetown, P.E.I., responsible for providing legal services to federal departments and agencies and to the Royal Canadian Mounted Police. These units varied in size from a staff of 18 lawyers and 12 support staff to units consisting of a single lawyer. In total, departmental legal services units employed 199 lawyers and 31 administrative support staff, for a total complement of 230. In most cases, the client department or agency provided administrative support staff.

Headquarters staff totalled 692, including 207 lawyers (or 31 per cent of the total). Branches representing specialized fields of law and central services such as public law, policy planning, legislative programming and administration are located at headquarters.

The legal services units in government departments and agencies are part of the Legal Services Branch, which includes Information Law and Privacy and Commercial and Property Law. With 264 persons, Legal Services was the largest branch. It was headed by a Senior Assistant Deputy Minister. Of the other branches, Policy, Programs and Research employed 84 persons, Public Law, 68, and Legislative Programming, 97.

At headquarters, Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation, employing 18, 14 and 16 lawyers respectively, are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, is responsible for litigation, commercial law, legislation, casualty investigations and international law involving Canadian maritime interests.

While the Department is organized in branches, sections and related units, the carrying out of its mandate is not compartmentalized. Many segments of the Department engage regularly in attaining objectives in common with other groups within the structure. For example, the legislative implementation of a policy developed by another department of government will often involve a number of branches and sections of the Department of Justice. Lawyers from the legal services unit acting for the client department advise on the broad legal aspects of the proposed policy. If the policy has constitutional implications, the Public Law Branch may be requested to analyze these implications and may establish options for a sound legal basis for the policy. In addition, where applicable, the Policy, Programs and Research Branch provides advice on the impact of new policies on the justice system. The actual preparation of the legislation in the form of a government bill is the responsibility of the Legislative Programming Branch and, more specifically, of the Chief and Associate Chief Legislative Counsel. The Legislation Section of that branch also examines draft legislation to ascertain whether any of its provisions are inconsistent with the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Similar principles apply to the Attorney General's responsibility for conducting criminal prosecutions and for regulating and conducting all litigation for and against the Crown or any government department. In this context, the Department engages in litigation involving civil claims by or against the Crown, references and interventions in constitutional questions, prosecutions for certain offences under the *Criminal Code* and other federal legislation and defence of the public interest in certain circumstances. The Department also prosecutes all offences under the *Criminal Code* and territorial ordinances in the Territories, pursuant to the Attorney General's special responsibilities in the Northwest Territories and the Yukon Territory. Depending on the precise legal principles at issue, the Associate Deputy Minister or Assistant Deputy Attorney General responsible for the conduct of the legal proceedings may call upon any of the other departmental branches to participate in the development of the Attorney General's position.

## Personnel

| | 1982-83 | 1983-84 | 1984-85 | 1985-86 |
|---|---|---|---|---|
| Headquarters | 618 | 715 | 744 | 692 |
| Regional Offices | 420 | 502 | 504 | 487 |
| Legal Services Units | 280 | 253 | 242 | 230 |
| **Total Department** | **1,318** | **1,470** | **1,490** | **1,409** |

# Committees

In many instances, departmental activities require the concerted efforts of several branches, each contributing its own expertise and perspective. A number of committees has been formed to assist in the administration and coordination of departmental resources and programs, including the following:

☐ **Executive Committee**

This is the senior departmental management committee providing a forum for discussion and direction on policies, administrative issues, and management. The Committee, chaired by the Deputy Minister, meets several times each month to advise the Deputy Minister on priorities, operational planning and the allocation of resources. Committee members include the Associate Deputy Ministers; the Assistant Deputy Ministers; and the Assistant Deputy Attorneys General for Civil Litigation and Criminal Law.

During 1985-86, the Committee dealt with the policy for communications with the public and media, the compensation and classification system for legal advisors, a new performance appraisal process for lawyers, the use of para-legal support staff and affirmative action. Various reports were received from the Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit and action was taken on a number of recommendations. Policies reviewed during the year pertained to timekeeping systems, career transfers for lawyers, official languages, human resource planning, part-time employment and access to information and privacy. A number of practices were changed to streamline the Committee's operation.

☐ **Personnel Management Committee**

This Committee is concerned with personnel issues such as the redeployment and appointment of legal officers in the Department. It is also responsible for overseeing the application of personnel policies. Its composition is the same as that of the Executive Committee with the Director, Personnel Administration, as secretary.

☐ **Senior Staff Committee**

This Committee addresses broad policy questions of departmental concern and matters referred to it by the Executive Committee. One of the Committee's major responsibilities is the annual performance appraisal of the law group. It is also concerned with the periodic review and definition of the Department's legal functions and organizational structure. Meetings are called as required and chaired by the Deputy Minister. Members include the Associate and Assistant Deputy Ministers; the Assistant Deputy Attorneys General; the Chief and Associate Chief Legislative Counsel; the Senior General Counsel, Public Law; and the Chief General Counsel.

☐ **Management Committee**

This Committee includes all senior managers, general and senior counsel responsible for legal service offices and managers of general services at the director's level. It is chaired by the Deputy Minister and meets twice a year to discuss current management issues, policies, practices and legal matters with broad implications throughout government. During 1985-86, the Committee focussed on a departmental resource review, official languages, training and development, a performance review of lawyers, administrative reform and a transfer system for lawyers. The Committee also considered conflict of interest guidelines, the use of legal agents, communications with the public and the media, and management information systems.

☐ **Charter Committee**

This Committee oversees the conduct of litigation and other matters concerning the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Committee recommends interventions by the Attorney General, if required, after considering similar cases and government policy. The Committee is chaired by the Deputy Minister and consists of the Associate Deputy Ministers; the Assistant Deputy Attorneys General, Civil Litigation and Criminal Law; the Assistant Deputy Minister and Senior General Counsel, Public Law; the General Counsel, Human Rights Law; the *Charter* Coordinator and a representative of the Minister's Office.

Among other cases in 1985-86, the Committee dealt with the political rights of public servants *(Cassidy et al. v. The Queen)*; mandatory minimum sentences of imprisonment *(Smith v. The Queen)*; language rights in the courts *(The Queen v. Paquette)*; and the admissibility of evidence obtained in violation of *Charter* rights *(Hamil v. The Queen)*.

☐ **Litigation Committee**

This Committee supervises all litigation carried out by departmental lawyers and legal agents, including criminal prosecutions, civil law cases and tax cases. It advises the Minister and Deputy Minister on litigation matters. Chaired by the Associate Deputy Minister, Litigation, the Committee includes the Associate Deputy Minister, Civil Law; the Assistant Deputy Attorneys General, Admiralty and Maritime Law, Civil Litigation and Criminal Law; the Senior General Counsel, Public Law; the Chief General Counsel; the General Counsel, Constitutional and International Law; and the Executive Assistant to the Minister.

☐ **Legal Officers Advisory Committee**

This Committee provides lawyers outside the management group with the opportunity to discuss terms and conditions of employment, financial compensation and benefits, as well as personnel management policies and practices. During 1985-86, the committee examined several issues, including: staffing and promotion process and policies, the Legal Advisors classification system, a salary and non-salary benefits study, Treasury Board policy on the professional liability of lawyers, and possible changes to departmental structure and mandate. The Committee is composed of five members from management appointed by the Deputy Minister and 16 non-management members elected by legal officers throughout the Department. It is chaired by the Associate Deputy Minister, Civil Law.

☐ **Affirmative Action Committees**

There are three advisory committees under the umbrella of the Department's Affirmative Action Program. They are the advisory committees on: Equal Opportunities for Women, Disabled Persons and Indigenous People. Each committee comprises employees who are interested in the concerns of the target groups. The committees recommend policies and procedures to the Deputy Minister and monitor their implementation.

During 1985-86, the Committee on Equal Opportunities for Women drafted a maternity leave policy for legal officers and a part-time work policy. The Committee on Disabled Persons helped implement several recommendations of the Affirmative Action Plan and held an awareness workshop for managers on employing disabled persons. The Committee on Indigenous People implemented the Action Plan recommendations and researched ways to increase the number of native employees in the Department. It also met with native organizations to improve the information available to native persons on departmental and other justice careers.

In January 1986, a steering committee was established to coordinate the Department's Affirmative Action Program and ensure that the Action Plan is implemented as promptly as possible. The Committee, chaired by the Associate Chief Legislative Counsel, includes the presidents of the three advisory committees as well as representatives from other departmental committees.

☐ **Official Languages Committee**

This Committee monitors the implementation of the Official Languages Program within the Department. Specifically, the Committee approves the linguistic designation plan; monitors proficiency levels; organizes language training; coordinates translation; and confirms procedures for the bilingualism bonus. Chaired by the Chief General Counsel, the Committee comprises the Associate Deputy Ministers, Civil Law and Litigation; the Chief Legislative Counsel; the Director General, Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit; and the Director of the Official Languages Program.

This year, the Committee approved the appointment of legal counsel to bilingual managerial positions in the National Capital Region; published a brochure entitled *Rights and Responsibilities as Employees*; and approved new policies on official languages and translation.

☐ **Communications Committee**

This Committee works to improve the Department's internal and external communications. It oversees information policies, standards and procedures and offers advice on a wide range of topics, including: communications plans for Cabinet documents; publications; audio-visual productions; exhibits; internal communications; media relations; and the distribution of information. It is chaired by the Director, Communications and Public Affairs,

with the Chief, Program Communications, as secretary. Other members are the Assistant Deputy Ministers, Policy, Programs and Research, Legal Services, Public Law and Administration; the Chief General Counsel; the Director, Corporate Planning; the Executive Assistant to the Deputy Minister; and a representative of the Minister's Office.

During the year, this Committee developed a new policy on communications with the media and public and oversaw the production of a wide range of written documents including the annual report and a number of newsletters.

☐ **Crown Agents Steering Committee**

This Committee advises the Executive Committee and the Deputy Minister on contracting for legal services. It reviews policies concerning agents; designs system requirements, such as letters of appointment and engagement; and accounts for fees and disbursements. The Committee is chaired by the Associate Deputy Minister, Litigation. Its members are the Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services; the Assistant Deputy Attorneys General, Criminal Law and Civil Litigation; the General Counsel, Toronto Regional Office; and the Director, Corporate Planning.

☐ **Other Committees**

There are many other committees responsible for specific functions within the Department. These include the following:

- ☐ the French Jurilinguistic Group, composed of francophone lawyers and linguists, standardizes common provisions in federal statutes and improves their French versions as well as publishing a guide to French-language legislative drafting;
- ☐ the Articling Students Committee supervises the hiring, training, evaluation and assignment or rejection of articling students;
- ☐ the Library Services Committee reviews library policies and priorities;
- ☐ the Contract Review Committee oversees arrangements for non-legal services within the Department by reviewing each contract; this year, 116 contracts and 40 amendments were reviewed;
- ☐ the Federal Court Act Amendments Committee considers and recommends proposals for amending the Act and related legislation in consultation with departments, agencies, the Canadian Bar Association and judges;
- ☐ the Information Policy and Systems Committee reviews and coordinates the development of information systems;
- ☐ the Performance Review Committee oversees the performance review system for lawyers;
- ☐ the Projects Assessment Committee administers the Access to Legal Information Fund, the Criminal Law Reform Fund, the Consultation and Development Fund and the Special Projects-Legal Aid Fund;
- ☐ the Union Management Consultation Committee facilitates information exchange between management and union representatives; and
- ☐ the Training and Development Committee recommends employee training policy and plans to the Deputy Minister and Executive Committee.

# Aboriginal Affairs

Legal questions abound in native affairs and play a large part in the day-to-day activities of the Department. Departmental lawyers and officials are involved in constitutional discussions; land claims negotiations and litigation; reform of the *Indian Act*; proposals for Indian and Métis self-government; and the administration of programs to ensure that the justice system is sensitive to aboriginal peoples.

The Prime Minister has assigned special responsibilities to the Minister of Justice for aboriginal constitutional matters. In that capacity, the Minister chaired two multilateral meetings during the past year, in preparation for the First Ministers' Conference on aboriginal constitutional matters in 1987.

Self-government, a fundamental goal for many aboriginal peoples, raises difficult legal issues. Departmental lawyers provide advice on these issues to a number of departments, particularly to Indian and Northern Affairs Canada and the Federal-Provincial Relations Office. Departmental officials are involved in both the constitutional process and the legal and policy aspects of self-government proposals for Indians and Métis.

The Department also assists Indian and Northern Affairs Canada in complex negotiations on specific and comprehensive land claims. Departmental lawyers research and help define legal obligations pertaining to land claims and help evaluate related historical findings. In some cases claim settlements require the drafting of specific legislation by the Department.

Land claims negotiations are often influenced by litigation concerning hunting, fishing and other wildlife harvesting rights. The Department's Civil Litigation and Criminal Law Branches have, at any given time, almost 100 active native litigation cases on file. These consist of civil claims against the federal government and criminal prosecutions arising from the enforcement of federal statutes such as the *Fisheries Act* and the *Migratory Birds Convention Act*. The most significant current native cases are the *Bear Island* case (Ontario Court of Appeal), *Delgam Uukw et. al. v. The Attorney General of B.C.*, *Martin and George v. The Attorney General of B.C. and MacMillan Bloedel* and *Pasco v. Canadian National Railways* (Supreme Court of British Columbia).

Native law and policy matters are handled at headquarters primarily by the Native Law Section of the Public Law Branch. The Senior Counsel, Federal-Provincial Relations Office, provides a range of legal services to the Office and assists in formulating policy for the Office of Aboriginal Constitutional Affairs. He is a member of the Public Law Branch and works in close consultation with the Native Law Section. A Coordinator of Native Affairs Litigation, reporting directly to the Associate Deputy Minister, Litigation, is responsible for overseeing all litigation involving native issues. In addition, the Departmental Legal Services Unit at the Department of Indian and Northern Affairs provides legal advice on departmental operations including the administration of Indian programs and negotiations of native claims.

The Department offers programs and conducts studies on aboriginal affairs through the Policy, Programs and Research Branch. The Branch continues to administer the Native Courtworker Program and the Program of Legal Studies for Aboriginal People. A study on native interactions with the criminal justice system prepared in cooperation with the Quebec Amerindian Police was completed and a report was in preparation as the year came to a close. A study on the needs of aboriginal offenders, witnesses and victims was started in New Brunswick.

# Federal Contribution to Native Courtworker Program

| | 1983-84 | 1984-85 | 1985-86* |
|---|---|---|---|
| | | ($000) | |
| British Columbia | 634.5 | 591.6 | 698.8 |
| Alberta | 681.5 | 742.3 | 888.9 |
| Saskatchewan | 449.3 | 411.7 | 459.8 |
| Manitoba | 196.1 | 221.5 | 237.1 |
| Ontario | 378.9 | 420.0 | 493.7 |
| Quebec | 219.7 | 273.2 | 454.9 |
| New Brunswick | — | — | — |
| Nova Scotia | — | — | — |
| Newfoundland | 67.0 | 70.2 | 77.1 |
| Prince Edward Island | — | — | — |
| Northwest Territories | 201.6 | 245.5 | 320.8 |
| Yukon | 45.5 | 52.8 | 69.3 |
| Special native projects | 17.6 | 13.6 | 230.0 |
| **Total Federal Contributions** | **2,891.7** | **3,042.4** | **3,930.4** |

*Estimate

# Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also *ex officio* the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to sub-section 3(1) of the *Department of Justice Act*. The following groups report directly to the Deputy.

☐ **Deputy Minister's Office**

The Deputy Minister's Office provides essential support services to the Deputy Minister. It ensures appropriate communication and liaison on policy and operational issues between the Deputy Minister and the Minister's Office, the Department and other government departments and agencies. It coordinates the Department's involvement in various Cabinet and parliamentary processes. The Office is also responsible for the development of departmental statements on policy and procedures.

The Office responds to ministerial correspondence referred to the Department through the Correspondence Unit. During 1985-86, the Unit continued to develop its capacity to respond to ministerial correspondence and to monitor and analyze trends in correspondence. This year, the Office also coordinated responses to 71 requests under the *Access to Information Act* and 55 requests under the *Privacy Act*.

☐ **Corporate Planning Section**

The Corporate Planning Section is responsible for the development, implementation and operation of management systems. These systems include strategic planning, program development, operational planning and management information. The Section ensures that management issues, problems and opportunities are identified and addressed.

The Section coordinated preparation of the Program Expenditure Plan and assisted in development of the Multi-Year Operational Plan. It also worked closely with senior management to develop plans responding to the government's reduction program, including a review of all programs and activities.

The Section also assisted the Department in developing an approach to information systems including the preparation of policies, procedures and approval processes.

☐ **Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit**

The Bureau, established in December 1982, evaluates and audits departmental operations, including legal services to the government, the conduct of civil and criminal litigation, legislative programming, policy formulation and the administration of grants and contributions programs. The Bureau considers the relevance and impact of departmental initiatives, as well as ways to improve operational performance and controls.

During the year in review, the Bureau evaluated the Human Rights Law Fund, the Canadian Law Information Council, Litigation Services and the Manitoba Legal Aid Plan. It also conducted a number of special studies and internal audits, including audits of the Public Law Branch, the Edmonton Regional Office, the Opinions and Precedents Retrieval Unit and the Department's contracting function.

☐ **Communications and Public Affairs Directorate**

The Communications and Public Affairs Directorate plans, develops and implements communications policies and activities. It assists the Minister in defining communications goals, develops annual communications plans and budgetary estimates for program areas and develops communications plans to accompany Memoranda to Cabinet. The Directorate also coordinates, guides and animates public information programs and activities, conducts nation-wide public and media relations, participates in the Public Legal Education and Information efforts of the Department, responds to public enquiries, publishes and distributes publications and provides advice and assistance to other branches to meet their individual communications needs.

The functions of the Directorate are shared among its three member divisions: Ministerial Liaison and External Communications, Program Communications and Publishing and Corporate Communications.

The Ministerial Liaison and External Communications Division implements the Department's communications activities with the general public and the media. It also maintains liaison with the Minister's Office and with the regional offices of the Department in communications matters.

The Program Communications Division manages the Department's communications planning, including preparing communications plans accompanying Memoranda to Cabinet, the annual departmental communications plan, financial and administrative reports and environmental analyses. The Division also provides communications advice to senior management on plan formulation, maintains contact with central agencies and coordinates interdepartmental initiatives.

The Publishing and Corporate Communications Division manages and coordinates the Department's publishing activities. It also manages the Department's internal communications programs and liaises with the Administration Branch and the Legal Services Branch to develop plans in internal and interdepartmental communications matters.

Of particular importance during 1985-86 was the development of communications policies, plans and activities for a number of legislative and other initiatives, including amendments to the street soliciting provisions of the *Criminal Code*, the question of capital punishment and federal responses to the reports of the Special Committee on Pornography and Prostitution and the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth. The Directorate contributed to a public awareness campaign on amendments to the impaired driving provisions of the *Criminal Code*. It also contributed to the production of *Toward Equality*, the federal response to the recommendations of the Parliamentary Committee on Equality Rights.

The Justice Theatre in the Canada Pavilion at the 1985 Pacific National Exhibition in Vancouver featured two dramatic courtroom presentations by young actors and law students. The trials involved impaired driving and shoplifting charges. These attractions drew more than 20,000 fairgoers, including some 1,000 who served as jurors.

Last year's publications included *The Annual Report, 1984-85; Pornography and Prostitution in Canada* — a two-volume Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution; a Discussion Paper of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths; OECD guidelines on the *Protection of Privacy and Transborder Flows of Personal Data: Implications for Canada; Public Interest Advocacy in Canada; The Public Interest Department, Legal Aid Manitoba; Proceedings of the Second International Trade Law Seminar; Equality Issues in Federal Law; Perspectives on the Alcohol/Traffic Safety Problem; Annual Report on Access to Information and Privacy Acts; A Profile of Divorce Mediation and Reconciliation Services in Canada; Prostitution in Canada — A Review; Affirmative Action Guide for Managers; Official Languages — Rights and Responsibilities; Les Jeunes autochtones et la loi pénale; Toward Equality*.

The Directorate distributed more than 225,000 copies of printed material, responded to 3,675 written requests for information and to more than 8,820 telephone enquiries from the public.

☐ **Senior Executive Group**

Two Associate Deputy Ministers join the Deputy Minister to form the Department's senior executive group. The Associate Deputy Minister, Civil Law, supervises all civil law matters involving the Department in Quebec and is the Department's primary legal advisor in the field of civil law. He has administrative responsibility for the Civil Litigation and Real Property (Quebec) Section and the Montreal Regional Office, and, during the year in review, was also responsible for overseeing all tax litigation questions involving the government.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government in the common law provinces. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montreal).

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of Deputy Ministers of Justice who provide policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Joint Criminal Justice Committee is also chaired by the Deputy Minister and includes the Deputy Solicitor General, Assistant Deputy Ministers of both departments, the President of the Law Reform Commission and representatives of the Privy Council Office and the Federal-Provincial Relations Office. The Committee meets several times a year to review criminal justice policy, advise on related policies, programs and legislation, and prepare for federal-provincial conferences of Ministers or Deputy Ministers responsible for justice.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of Deputy Ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, Ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials have been established to study particular issues. This year, the working groups examined the Badgley and Fraser Reports, victims of crime, impaired driving, proceeds of crime, compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons, missing children, drug enforcement and the 7th U.N. Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders.

# Public Law Branch

## Function

The Public Law Branch provides advice on legal and policy issues in the public law field. It advises on native, constitutional, international, administrative and human rights law as well as on matters relating to the judiciary and to the machinery and operation of government. The Branch works closely with many other government departments and agencies.

## Organization

**Constitutional and International Law Section**

This Section provides legal and policy advice on constitutional and international law issues. It takes part in federal-provincial negotiations, the drafting of legislation which implements federal-provincial accords, the development and implementation of instruments in both public and private international law and in litigation involving constitutional and international law questions. The Section also advises the government on the constitutional implications of trade negotiations and on its obligations and rights under international law. The Section is regularly involved in litigation concerning the relationship between domestic and international law. It also represents Canada in various international organizations which develop international law, particularly private international law.

**Advisory and Administrative Law Section**

This Section is particularly concerned with areas of law relating to the machinery and operation of government. For example, it is actively engaged in developing proposals for administrative law reform, in assisting other branches of the Department on such subjects as amendments to the *Federal Court Act* and in providing legal policy advice on legislative and other proposals to departments and agencies of government. Another major responsibility is the preparation of legal opinions requested by federal departments, agencies, boards and Crown corporations on a variety of administrative and other legal matters.

**Human Rights Law Section**

This Section gives legal opinions to the government on the interpretation and application of constitutional provisions and federal legislation having human rights implications. It reviews federal laws and regulations, as well as administrative policies and practices, to ensure compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Human Rights Law Section also advises the government on Canada's international human rights treaty obligations and responds to complaints brought against Canada under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights.

The Human Rights Law Section provides advice on matters arising in connection with the *Canadian Human Rights Act* and develops policy in the area of human rights generally. Finally, the Section provides advice and legal services related to the protection of official language rights.

**Native Law Section**

This Section provides legal and policy advice in the area of native affairs. It is particularly involved in the aboriginal constitutional process and the development of initiatives on Indian and Métis self-government. As well, it works on the application and revision of the *Indian Act*, on the development of legal advice on constitutional provisions affecting natives and on native litigation matters.

## Activities

**Trade Negotiations**

The Constitutional and International Law Section has cooperated closely with the Trade Negotiations Office in preparing background studies on trade measures for the proposed Canada-United States trade negotiations. It also advises the government on constitutional implications of the Canada-United States trade negotiations and the proposed new round of negotiations at the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT).

☐ **La Bretagne Arbitration**

On October 23, 1985, Canada and France signed an agreement to submit to binding arbitration a dispute concerning fishing by French vessels in the Gulf of St. Lawrence. The dispute arose following the issuance of a fishing licence for *La Bretagne*, a French fishing vessel registered in Saint-Pierre and Miquelon, when France objected to a condition of the licence prohibiting filleting on board while the vessel operates in the Gulf of St. Lawrence. The condition was included on the licence because Canadian vessels are prohibited from filleting on board in the Gulf. According to the 1972 Canada-France Fisheries Agreement, French vessels registered in Saint-Pierre and Miquelon have a right to fish "on an equal footing" with Canadian vessels, and Canadian fishery regulations are to be applied to them without discrimination. The arbitration agreement provides for two stages of written proceedings followed by oral proceedings to be held in June 1986. The decision of the tribunal is expected in mid-July of 1986.

☐ **Maritime Boundary Delimitation**

Negotiations continued with France concerning the delimitation of the continental shelf and fisheries zones off the coasts of Newfoundland and the French islands of Saint-Pierre and Miquelon.

☐ **Offshore Legislation**

Legislation was introduced to ensure that federal and provincial laws extend to installations on the Canadian continental shelf (Bill C-104). A series of related amendments to the *Criminal Code* would ensure, in addition, that Canadian criminal law applies to Canadian ships anywhere in the world, to Canadians outside the territory of any state and to offences in Canada's offshore fishing zones that involve Canadians.

☐ **Atlantic Accord**

The Constitutional and International Law Section participated in drafting legislation to implement the Atlantic Accord between Canada and Newfoundland on the management and sharing of revenues from oil and gas off the Newfoundland coast. Bill C-92, the proposed *Canada Petroleum Resources Act*, received first reading on December 20, 1985.

☐ **International Criminal Matters**

The Constitutional and International Law Section participated in the work and negotiations which led to the signing of a mutual legal assistance in criminal matters treaty with the United States in 1984. In 1985, discussions were held with the provinces to ensure the enactment of appropriate implementing legislation at both the federal and provincial levels.

☐ **Extraterritoriality**

The Constitutional and International Law Section prepared *amicus curiae* briefs filed with foreign courts to express concern when points of international and foreign law affected Canadian interests. It participated in international forums such as the Committee on International Investment and Multinational Enterprises of the OECD to consult on problems arising from conflicting legal requirements in the jurisdictions where Canadian companies carry on business. It cooperated closely with the business community and with the practicing bar to ensure that national jurisdiction was exercised in accordance with the accepted principles of international law.

☐ **International Negotiable Instruments**

The Constitutional and International Law Section participated in the UNCITRAL Working Group on International Negotiable Instruments, which is finalizing a draft Convention on International Bills of Exchange and International Promissory Notes, and in the UNCITRAL Study Group on International Payments, which is preparing a legal guide on electronic funds transfers.

☐ **International Construction Contracts**

The Constitutional and International Law Section participated in the UNCITRAL Working Group that is producing a legal guide on international construction contracts. This is a project of importance to Canada and developing countries because many Canadian firms engage in international construction work.

☐ **Constitutional Amendments: Manitoba-Saskatchewan Boundary and Alberta-British Columbia Boundary**

Federal-provincial boundary commissions have completed work to establish the location of the southern part of the Manitoba-Saskatchewan boundary, which does not follow a meridian, and parts of the Alberta-British Columbia boundary in the areas of Crowsnest Pass, Sunshine Village and Deadman Pass. Section 43 of the *Constitution Act, 1982* requires that the assent of the Senate and House of Commons and of the relevant provincial legislatures be obtained in such cases. Constitutional resolutions drafted under the guidance of the Constitutional and International Law Section have been submitted to the provinces concerned for approval before being adopted.

☐ **International Commercial Arbitration**

The Constitutional and International Law Section has consulted with the provinces and territories to promote their adoption of two international texts relating to international commercial arbitration. All provinces and territories have undertaken to adopt legislation to implement the Convention of the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards (New York, 1958). Together with federal legislation, this will enable Canada to accede to this international convention.

The United Nations Commission on International Trade Law adopted, in June 1985, a Model Law on International Commercial Arbitration. A Canadian delegation participated in preparing this text. Again, all provinces and territories have agreed to adopt this text, thereby providing Canadians with modern arbitration rules.

The Constitutional and International Law Section was also instrumental in the work of the Uniform Law Conference which adopted, in March 1985, a uniform law to facilitate the implementation of these two international instruments.

☐ **Convention on the Law Applicable to the International Sale of Goods**

A Canadian delegation helped negotiate this convention which was completed by the Hague Conference on Private International Law in October 1985. This convention determines uniform conflict of law rules for the sale of goods and complements a United Nations Convention, known as the Vienna Sales Convention, adopted in 1980.

☐ **International Judicial Cooperation in Civil and Commercial Matters with France**

The Constitutional and International Law Section organized meetings between Canadian and French officials to discuss international judicial cooperation in civil and commercial matters. The Canadian delegation was composed of both federal and provincial representatives. Useful information was exchanged and areas subject to further discussion were identified.

☐ **Aboriginal Self-Government Initiatives**

The Public Law Branch was actively involved in a number of initiatives to develop new arrangements for aboriginal self-government. These included negotiations between the federal government and the Sechelt Indian Band of B.C. leading to the introduction in Parliament of Bill C-93, the *Sechelt Indian Band Self-Government Act*. As well, the Branch supported self-government negotiations with the Association of Métis and Non-Status Indians of Saskatchewan (AMNSIS), the Manitoba Métis Federation, the Chiefs of Ontario, the Nishnawbe Aski Nation of Ontario and the Saddle Lake Indian Band of Alberta.

☐ **Aboriginal Constitutional Matters**

The First Ministers' Conference on aboriginal constitutional matters was held in Ottawa on April 2 and 3, 1985. The Minister of Justice subsequently chaired two multilateral meetings, the first on June 5 and 6, 1985, in Toronto, and the second on March 20 and 21, 1986, in Ottawa. The Public Law Branch supported these meetings as well as other meetings at the officials' level. This process will culminate in a First Ministers' Conference in early 1987.

☐ **Government Response to *Equality for All***

The Human Rights Law Section coordinated the government response to the report of the Parliamentary Subcommittee on Equality, entitled *Equality for All*. The response, *Toward Equality*, tabled on March 4, 1986, was a major initiative in the government's commitment to equality and social justice. The Section will continue to coordinate the implementation of this response.

☐ **Official Languages Act Review**

In conjunction with a special committee of Deputy Ministers reviewing all aspects of official languages policies, the Human Rights Law Section has been examining the *Official Languages Act* and related legislation in light of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and many proposals for reform put forward since the Act's inception in 1969. The government expects it will soon consider new and important legislative measures on official languages.

☐ **Mandatory Retirement**

The Human Rights Law Section consulted extensively with other federal departments concerning mandatory retirement, culminating in the government's response in *Toward Equality* to approve in principle the abolition of mandatory retirement in areas of federal jurisdiction. The Section will continue to coordinate the consultations necessary to implement this decision.

**International Human Rights Initiatives**

The Human Rights Law Section participated extensively in the six-week Meeting of Experts on Human Rights convened in Ottawa under the aegis of the Conference on Security and Cooperation in Europe (the Helsinki Accord) in 1985. A senior officer of the Department was a member of the Canadian delegation.

The Department played an important role in developing and negotiating international human rights initiatives, including a draft Convention on the Rights of the Child, and has the leading responsibility for implementing these instruments at the federal level. A significant initiative in 1985 was the development of legislation to give effect to the U.N. Convention on Torture.

Canada is obliged to report on its implementation of international human rights responsibilities to the U.N. and other bodies. The Human Rights Law Section provided important assistance in preparing and submitting Canada's seventh report under the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination and in presenting Canada's first Report under the International Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women.

Finally, the Human Rights Law Section is responsible for the conduct of communications or complaints against Canada to the U.N. Human Rights Committee. In 1985, the Section dealt with two communications, made under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights.

**Federal Court Act Amendments**

During 1985-86, the Department prepared proposals to amend the jurisdiction of the Federal Court of Canada and to improve the present provisions of the *Federal Court Act*. Principal areas under consideration are the Court's jurisdiction in civil matters, particularly claims by and against the Crown; the Court's jurisdiction and procedures with respect to judicial review and administrative appeals; and consolidation of parallel Crown procedural provisions in the *Federal Court Act* and the *Crown Liability Act*.

**Administrative Law Reform Project**

The Department's study of statutory instruments law and practice formed the basis for submissions to the Ministerial Task Force on Federal Regulatory Programs and helped the government prepare its response to the McGrath Committee report on House of Commons Procedures. The statutory instruments study had examined the range of instruments covered by the *Statutory Instruments Act*, concerning the notice and comment procedures in developing regulations and the adequacy of explanatory notes accompanying published instruments. The first phase of a comprehensive analysis of the federal Crown's special privileges was almost completed. A draft report on administrative procedure guidelines for federal regulatory agencies was produced. A final report of the pilot study on rationalization and possible consolidation of social benefits appeals tribunals was also prepared.

**Judiciary**

The Branch coordinated amendments to the *Judges Act* in two bills. The first adjusted the number of federally-appointed judges, and the second increased the salaries and allowances of all federally-appointed judges.

Under the direction of the Minister, the Branch has been reviewing the present process of appointing federal judges to make it more effective in selecting the best possible candidates.

The Branch is also undertaking, for the Minister, a review of the principles underlying the independence of the judiciary to ascertain any legislative or constitutional measures required to affirm these principles.

**Pertinent Cases**

On June 13, 1985, the Supreme Court of Canada rendered its decision in the *Manitoba Language Reference Case*. The Court held that section 23 of the *Manitoba Act* imposes a mandatory requirement to enact all Manitoba laws simultaneously in both official languages. Therefore, unilingual Manitoba laws must be re-enacted in both languages. In November 1985, the Court fixed the period of time given to the government of Manitoba to do so.

The Attorney General of Canada was also involved in two important court cases — the *Paquette Case* and the *Saskatchewan Language Reference* — which raised the issue of the status of French in criminal proceedings in Alberta and Saskatchewan. These cases are before the Courts of Appeal of those provinces.

☐ **Other Activities**
The Public Law Branch also

☐ organized the third International Trade Law Seminar, October 17, 1985, in Ottawa, which included scholars and lawyers from Canada, the United States and Europe;

☐ retained counsel to advise on U.S. countervail proceedings against fresh Atlantic groundfish from Canada; and

☐ prepared and conducted seminars on interpreting and applying the equality guarantees of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* for legal officers of the Department and participated frequently in conferences and seminars outside the Department to expand awareness of human rights law and the Charter among the legal community and the broader public.

The Human Rights Law Fund was established in 1982 to provide assistance to activities relating to the protection and development of human rights in areas of federal jurisdiction. This year, 36 requests for funding were received, 15 of which were approved at a total level of assistance of $390,824. (See Appendix III.)

The fund's priorities for the next year will be equality rights, constitutional protection of human rights, human rights legislation in Canada and international and comparative human rights. Some specific sections of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* will also be considered. For next year, the fund's level of assistance will be $380,000.

# Policy, Programs and Research Branch

## Function

The Policy, Programs and Research Branch plans, develops and implements government justice policies and administers programs, three of which are cost-shared with the provinces. Its major functions are to:

- identify new directions in law at the national level;
- review the reports and recommendations of the Law Reform Commission of Canada in criminal law, family law and the protection of life;
- analyze significant legal issues in the administration of justice and develop policies to address them;
- review and evaluate federal laws for which the Minister of Justice is responsible;
- consult with other federal departments, provincial governments, professional organizations, private sector associations and the public on the administration of justice;
- assume primary responsibility for amendments to the *Criminal Code* and certain federal statutes not specifically falling within the responsibility of other branches or departments of government;
- develop and administer most of the Department's grants and contributions programs, including federal-provincial cost-shared programs;
- define, undertake or oversee, on behalf of the Department, all socio-legal research in support of policy analysis and development;
- respond to requirements within the Department for legal information; and
- maintain liaison with research and statistics units in other departments, provincial governments and international agencies.

## Organization

**Criminal Law Policy and Amendments Section**

This Section identifies and analyzes emerging criminal law issues and develops policies to address them. It monitors the development of the law; participates in many committees concerned with criminal law issues; and reviews recommendations of the Law Reform Commission of Canada and many other bodies. The Section also develops and evaluates amendments to the *Criminal Code* and other federal statutes involving criminal law.

**Family Law Policy and Amendments Unit**

This Unit develops and implements policies relating to the *Divorce Act*, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*, the *Marriage Act*, as well as to common-law spouses, civil legal aid and the status of women. It provides policy advice to other sections of the Department and to other departments on family law matters.

**Program Policy and Law Information Development Section**

This Section monitors federal laws and policies to improve access to justice, especially for disadvantaged persons. It is responsible for cost-shared criminal legal aid programs, compensation to victims of crime and native courtworker services. As well, it conducts the Public Legal Education and Information Program and is responsible for public information on departmental law reforms.

**Programs and Projects Administration Section**

This Section conducts the Department's programs and projects. It administers federal-provincial cost-shared programs ensuring access to criminal legal aid, compensation to victims of crime and native courtworker services. A Projects Administration Unit reviews and coordinates proposals and requests submitted for funds administered by the Department.

☐ **Research and Statistics Section**

This Section oversees the Department's policy-related socio-legal research. It monitors and assesses programs, conducts research for other branches and maintains liaison with similar units in other departments, in provincial governments and in international agencies.

☐ **The Criminal Law Review Group**

Since 1981, the Criminal Law Review Group has been engaged in a fundamental review of criminal law. The Group examines all proposals of the Law Reform Commission related to criminal law and makes recommendations on their implementation.

The Review is directed by two interdepartmental committees. The Executive Committee of the Criminal Law Review, chaired by the Deputy Minister of Justice, includes the Deputy Solicitor General and the President of the Law Reform Commission as an observer. This Committee establishes priorities and oversees the Review's progress. The Program Management Group, chaired by the Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research, directs individual projects and approves reform proposals.

## ■ Activities

There are approximately 50 projects in the Criminal Law Review. During the year in review, activities centred on mental disorder, police powers, hate propaganda, defamatory libel, arson, vandalism, theft and fraud, the jury and contempt of court. Consultations were held with respect to these projects with other federal departments, provincial governments, the bench, the bar, law faculties, police and numerous interested groups and individuals.

Work also progressed on pre-trial procedure, homicide, assault, bigamy, criminal intrusion, offences against peace and public order and offences against the security of the state. The Review also provided advice and assistance to the Law Reform Commission in the preparation of its proposed draft *Criminal Code*.

☐ **Federal Statutes Compliance Project**

The 1985-86 year saw the completion of Phase I of this Project. Studies were done on investigative powers of inspectors, ticketing of federal offences, evaluation of compliance systems and compliance psychology. Results were tested against existing programs in regulatory departments which volunteered to participate. Federally-regulated businesses participated in a field study of compliance psychology. The project provided advice to departments on compliance and enforcement. At the end of the fiscal year, the project's only remaining role was development of the Federal Infractions Code.

☐ **Criminal Law Amendment Act, 1985**

A major activity of the branch this year was the enactment of Bill C-18, the *Criminal Law Amendment Act, 1985*, S.C. 1985, c. 19, on June 20, 1985. The new law came into force on December 4, 1985. The Act made significant changes to the *Criminal Code*, amended the *Weights and Measures Act* to prohibit fraudulent replacement of a motor vehicle's odometer, amended the *Combines Investigation Act* to clarify provisions prohibiting the sale of goods at prices higher than advertised, and amended the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act* to regulate the prescription of drugs for non-medical purposes.

The Act increased minimum and maximum penalties for impaired driving and created mandatory orders prohibiting driving. Four new offences were created: impaired or dangerous driving causing death and impaired or dangerous driving causing bodily harm. The Act authorized the taking of blood samples by a medically qualified person where breath samples cannot be obtained and where the procedure would not endanger the health of the suspect. As well, provisions on impaired boating were changed to conform with the impaired driving laws and a new offence of impaired flying was created.

After the impaired driving laws were proclaimed, the Minister of Justice launched a nation-wide campaign to inform the public of the new laws.

In cooperation with provincial and territorial officials, community groups and provincial task forces, the Minister travelled to 11 provinces and territories to meet citizens and discuss the new law with the media. Brochures explaining the law for adults and youth and a guide to assist community groups in combatting impaired driving were distributed throughout Canada. The Department also produced and distributed information for health professionals on blood sampling provisions of the new law.

The Act repealed the controversial writs of assistance and created a new scheme for obtaining search warrants by telephone or other telecommunications. Further amendments provided for pre-trial conferences and authorized judges and counsel in jury trials to dispose of preliminary matters before the jury is chosen. The monetary limit in property offences heard before a Provincial Court Judge was increased to $1,000. The Act includes amendments

allowing a Superior Court Judge to determine bail for all outstanding offences at one time and allowing wiretap evidence at bail hearings. Summary conviction appeals by stated case were abolished and replaced by an appeal on a transcript of evidence or an agreed statement of fact.

The Act establishes a judicial review procedure to protect solicitor-client privilege when documents are seized and prohibits the media from publishing the identity of a person whose premises are searched or the location of the search, unless charges result or the person consents. Amendments also ensure that property seized by police as evidence is returned to the owner as quickly as possible. New offences of unauthorized use of computer systems were created. To fulfill treaty obligations, amendments dealt with offences relating to hostage-takings and nuclear materials.

☐ **Mutual Legal Assistance in Criminal Matters**

During the year, Branch officials consulted with their provincial counterparts on the proposed *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*. This legislation will implement the treaty signed on March 18, 1985, between Canada and the United States as well as any other treaties on mutual legal assistance in criminal matters to which Canada may become signatory. Consultations have also taken place in connection with a Federal-Provincial Memorandum of Understanding for the application of the proposed legislation. A Bill was prepared for introduction in Parliament during 1986-87.

☐ **Badgley and Fraser Reports**

The Minister of Justice tabled the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (Fraser Committee) in the House of Commons on April 23, 1985. There is considerable overlap with the Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youths (Badgley Committee) published in August 1984, specifically in the areas of child sexual abuse, pornography and prostitution. As a result, the recommendations of these two committees were considered together.

Because the Badgley Committee had not held any public meetings, and public concern had been expressed about some of the recommendations, officials in the Department of Justice and other concerned federal departments met with more than 300 individuals representing more than 200 non-governmental organizations and private sector agencies.

☐ **Prostitution**

Bill C-49, an *Act to Amend the Criminal Code* regarding prostitution came into force on December 20, 1985. The Act replaced section 195.1 of the *Criminal Code*. It makes it an offence punishable on summary conviction for anyone in a public place or any place open to public view, to stop any motor vehicle, impede the free flow of pedestrian or vehicular traffic or to stop any person or communicate with any person in order to engage in prostitution or to obtain the services of a prostitute. A public place includes any place to which the public has access as of right or by invitation and any motor vehicle in a public place. Bill C-49 was intended as an immediate response to a serious and growing problem for municipalities.

Bill C-49 requires a review of the new provisions by a House of Commons Committee three years after their coming into force. The Research and Statistics Section was formulating a plan for evaluating the impact of Bill C-49.

☐ **Federal Law Enforcement Under Review (F.L.E.U.R.)**

The purpose of this project, which involved the Department of Justice, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) and the Ministry of the Solicitor General, was to clarify the roles, responsibilities and powers of the RCMP and other federal law enforcement agencies.

☐ **Enterprise Crime and Proceeds of Crime**

Legislative proposals, based on recommendations of the 1983 *Enterprise Crime Study Report*, were being prepared during the fiscal year. The proposals would provide law enforcement officers with more effective investigative mechanisms, prevent the accused from disposing of illegally-obtained assets before trial and provide the court with the means of depriving criminals of their illicit proceeds.

☐ **Wrongfully Convicted and Imprisoned Persons**

The Branch coordinated the work of a Federal-Provincial Task Force examining the issue of compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons. Based on its report, submitted to the Deputy Minister in the summer of 1985, a set of non-legislative guidelines were developed to implement a system of compensation for persons who are wrongfully convicted and imprisoned. These guidelines will be the subject of discussions between the federal and provincial governments on this matter.

☐ **Customs Tariff**

The Federal Court of Appeal on March 14, 1985, in *Lusher v. Deputy Minister of Revenue, Customs and Excise* struck down the tariff item which allowed Customs officials to prevent the import of material deemed to be "immoral or obscene". The Court ruled that this legislation violated section 2 of the *Charter of Rights and Freedoms* protecting freedom of expression. Bill C-38, an *Act to Amend the Customs Tariff* was given Royal Assent and came into force on April 3, 1985. This is an interim measure to reinstate the powers of Customs officials to interdict, at the border, obscenity and hate literature. Bill C-38 met the Court's requirements by incorporating a reference to *Criminal Code* provisions on obscenity and hate propaganda.

☐ **Extradition Law**

Officials developed an extradition of witnesses treaty to serve as the basis for negotiations Canada plans to commence with several countries. The treaty is largely the result of a review of Canadian extradition law, leading to amendments to the *Extradition Act* and the *Criminal Fugitive Act*.

☐ **Seventh U.N. Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders**

One of the United Nations' primary activities in the field of criminal justice is the convening of quinquennial United Nations Congresses on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. The Branch developed Canada's position and advised the Canadian delegation for the Seventh Congress, held in Milan, Italy, in the summer of 1985. Canada played a major role at the Congress in a number of areas including victims, guiding principles for crime prevention and criminal justice in the development context, the Milan Plan of Action, the independence of the judiciary, juvenile justice, organized crime, drug abuse, terrorism and alternatives to imprisonment.

☐ **Supreme Court of Canada Amendments**

A bill containing amendments to the *Criminal Code* and *Supreme Court Act* to streamline procedures for appeals to the Supreme Court of Canada was drafted during the year and was expected to receive passage through Parliament in 1986-87.

☐ **Proposed Uniform Rules of Procedure For Pre-Trial Conferences**

A new section 553.1 of the *Criminal Code* concerning pre-trial conferences, enacted by the *Criminal Law Amendment Act, 1985*, S.C. 1985, c.19, had not yet been proclaimed into force. A committee of the Canadian Judicial Council has been struck to develop uniform rules of procedure pursuant to section 553.1 of the Code. Members of the Criminal Law Policy and Amendments Section participated in the drafting of a set of uniform rules of procedure to implement this new section.

☐ **Proposed New Canada Evidence Act**

The Branch continued to work on developing a new *Canada Evidence Act* which would be the federal component of a scheme of Uniform Evidence Acts under the aegis of the Uniform Law Conference of Canada. Adoption of uniform legislation would mean that the same rules of evidence would apply across Canada, regardless of whether a proceeding was civil or criminal. During the year, consultations took place with a joint committee representing the Canadian Bar Association and the provincial Attorneys General, and amendments to Bill S-33 (1984), proposed by the committee, were circulated to the provinces and to experts on evidence.

☐ **Lotteries and Gaming**

Bill C-81, an *Act to Amend the Criminal Code (Lotteries)*, was enacted by Parliament on December 20, 1985, and came into force on December 31, 1985. The new law removed the legislative authority for the federal government to conduct lotteries and other gaming activities and clarified the administrative authority and responsibilities of the provinces and territories concerning lotteries.

☐ **Pari-mutuel Betting**

In cooperation with the Department of Agriculture, the Branch assisted with Bill C-77, an *Act to Amend the Criminal Code (Pari-mutuel betting)*, S.C. 1985, c.44, enacted on November 1, 1985. The amendments permit pari-mutuel betting on selected foreign races approved by the Department of Agriculture, facilitate the operation of telephone account and inter-track betting and provide greater control over the integrity of races.

## ☐ Legal Aid

The young offenders legal aid agreement took effect April 1, 1984, with the proclamation of the *Young Offenders Act*. Its purpose is to ensure that uniform standards of legal representation are available to all young offenders, regardless of their status. On April 1, 1985, the uniform maximum age provisions of the Act took effect, under which "young offenders" are defined country-wide as those under the age of 18, raising the maximum age in eight provinces and both territories. The impact of this change has not yet been fully assessed, and costs under the young offenders agreement have not yet stabilized. The federal contribution for the second year of the agreement is approximately $5.9 million.

The adult criminal legal aid agreement, negotiated with the provinces in 1983-84, provided for a cost-sharing arrangement over two years ending March 31, 1985. A federal-provincial working group reviewing administrative matters related to the criminal legal aid agreement tabled its report in the fall of 1985. In late November, the Department circulated to the provinces an Issues Paper raising a number of matters requiring discussion before longer-term agreements can be reached, including accountability, cost-effectiveness and eligibility criteria. Late in the year, tentative agreement was reached with the provinces to conclude a two-year agreement covering 1985-86 and 1986-87.

## Total Expenditures on Criminal Legal Aid with Federal Contribution

Constant Dollars (in Millions)

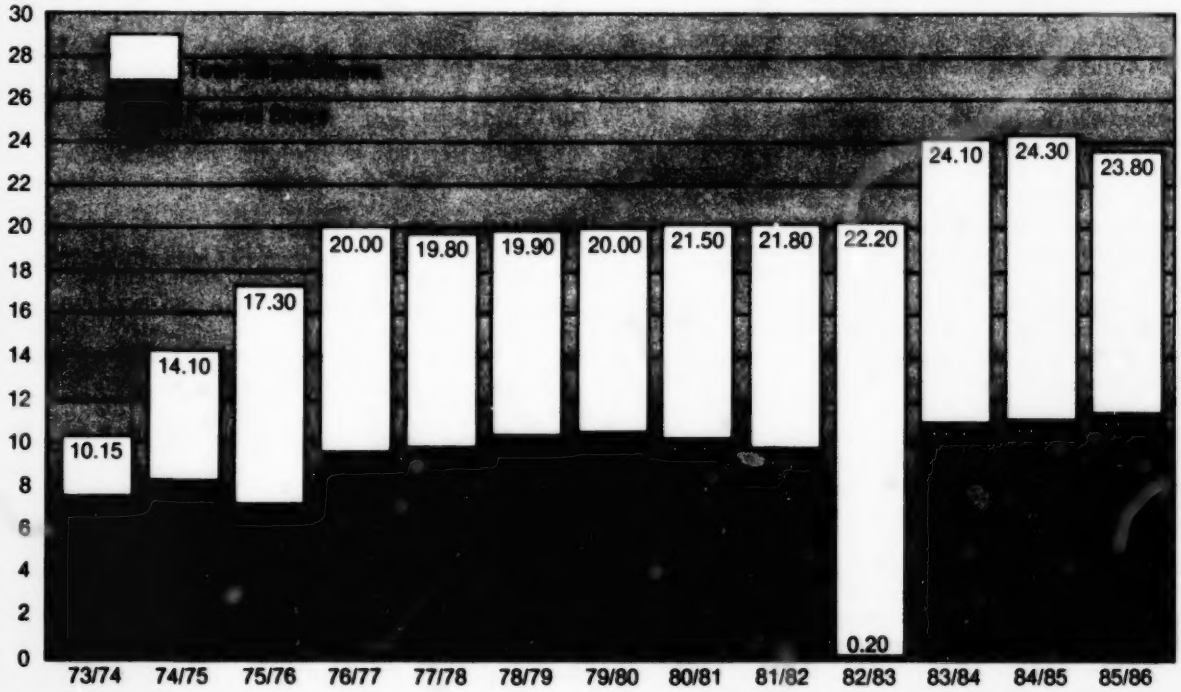


Under the Legal Aid Agreement signed with the provinces except Quebec in 1984, federal payments to the provinces for the legal aid expenditures changed from a lag year basis to a current year basis starting in 1983-84. As a result of this agreement the provinces were not paid for the 1982-83 expenditures. During 1983-84, they were paid only for the 1983-84 expenditures. However, Yukon and the Northwest Territories did receive payment for 1982-83. If the cost-sharing agreement were to be terminated any time before 1994, provinces would receive payment for the 1982-83 expenditures.

☐ **Public Legal Education and Information**

To improve public access to justice, the Department provided start-up funding for Public Legal Education and Information (PLEI) organizations in four provinces and both territories and supported the national network of PLEI organizations through the Canadian Law Information Council's Legal Information Secretariat. Contributions were approved under the Access to Legal Information Fund to community associations providing legal information for disadvantaged groups.

The Department also undertook a number of studies on the state, techniques and impact of PLEI, and on ways to make laws more understandable. Legal information for the public on impaired driving and sexual assault was prepared and a national legal information program on divorce reform begun.

☐ **International Youth Year**

The Department provided funding to youth groups in five provinces for public legal education and research projects in their communities. Youth in Edmonton produced a docudrama dealing with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Saskatchewan youth produced legal information videos for distribution in northern Saskatchewan. Ontario youth groups produced public service announcements, posters, newspaper articles and videos and held workshops on the law for disadvantaged youth. University of Sherbrooke law students researched youth attitudes to justice issues. Newfoundland youth produced a legal guidebook for young people.

Communications and Public Affairs and the Vancouver Public Legal Education Society produced two mock trials concerning shoplifting and impaired driving at the Justice Theatre at the Pacific National Exhibition. Young actors and law students filled the roles and the public served as jurors. Twenty thousand people saw this dramatic portrayal of the justice system.

Young Canadians were a principal target of the impaired driving campaign. A special pamphlet for teens outlining the offence and the process and penalties under the *Young Offenders Act* was distributed across Canada.

The highlight of International Youth Year was the National Forum on Youth and the Law held in Ottawa in January 1986. One hundred and fifty youths reflecting Canada's cultural and regional diversity attended. During the five-day event, delegates, panelists and speakers exchanged views on youth and justice issues, including youth and crime, youth access to justice, human rights, family law and cultural minorities. A Report of Forum Proceedings is being published.

☐ **Victims of Crime**

Representatives of the Department participated in the Federal-Provincial Working Group on Victims of Crime which completed a report in December 1985. During the year, departmental officials took part in the Federal Interdepartmental Committee on Victims, chaired by the Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research. Officials also took part in the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Wife Battering.

The Department continues to support demonstration projects of victim impact statements, victim/witness court services and information to victims and witnesses. During the year under review, the Department continued an evaluation of the sexual assault provisions of the *Criminal Code*. Also studied were guidelines for prosecutors dealing with spousal assault in the Northwest Territories and the evaluation of the impact of similar guidelines studies in some of the provinces where they have been implemented.

☐ **Protection of Life Project**

The Protection of Life Project comprises projects on Medical Law and Environmental Law. It considers recommendations by the Law Reform Commission and others on medical-legal and environmental issues, carries out additional research, analysis and comparison and develops responses to recommendations.

Medical issues were examined during the year in the following areas: human experimentation, infanticide, cessation of treatment (including determination of death), sterilization and competency. Extensive research was required when the Attorney General of Canada intervened in a Supreme Court of Canada case to defend the right to due process under the *Charter* of a mentally disabled woman who was to have been sterilized.

The medical law project chief, on a World Health Organization fellowship, met with experts in Israel, the United Kingdom, the Netherlands and the United States. At the request of Health and Welfare Canada, the medical law project chief also assisted on committees dealing with medical law, including the National Advisory Committee on AIDS and working groups on vital organ transplant centres and on guidelines for organ and tissue donations in hospitals.

During this year, consultations were held with governments, organizations and individuals on the impact of the Law Reform Commission's recommendations on environmental issues. The Environmental Law Project Chief was awarded a WHO Fellowship to consult with European and U.S. experts in 1986-87.

☐ **Other Activities**

Among other activities this year, the Branch:

- ☐ assisted the Canadian Judicial Council in drafting rules, pursuant to section 672 of the *Criminal Code*, for applications for judicial review of parole ineligibility; the first such application may be brought by October 1986;
- ☐ participated, with the Ministry of the Solicitor General, in consultations on, and drafting of, amendments to the *Young Offenders Act* as well as resulting amendments to the *Criminal Code*;
- ☐ provided legal advice concerning the winding up of the federal sports pool;
- ☐ developed amendments to implement the United Nations Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;
- ☐ participated in studies on computer crime conducted by the Organization for Economic Cooperation and Development and the Council of Europe;
- ☐ participated in a Federal-Provincial Study on the Legal Protection of Trade Secrets and Commercial Information;
- ☐ assisted in legislative proposals to clarify Canada's jurisdiction over the offshore and the continental shelf;
- ☐ developed arrangements with the provinces and territories to implement fine option programs;
- ☐ participated in panels and lectured on Bill C-18, the *Criminal Law Amendment Act, 1985*; and
- ☐ assisted in education and attitudinal change programs concerning impaired driving.

## ■ Research

The following are areas in which studies were conducted during 1985-86, along with a record of some of the reports and publications issued as a result. Other reports are listed in Appendix IV.

☐ **Sexual Assault**

At a federal-provincial Deputy Ministers' meeting in June 1983, a consensus was reached on the need to evaluate the impact of Canada's new sexual assault legislation. A program of research was developed including field studies in six sites on experiences, attitudes, practices and procedures associated with rape and sexual assault cases. Work continued during the year on these studies. Those completed to date include: *The Experience of the Rape Victim with the Criminal Justice System Prior to Bill C-127, The New Sexual Assault Offences: Emerging Legal Issues* and *The Availability and Delivery of Legal Services in the Northwest Territories.*

☐ **Victims and Witnesses of Crime**

A research program on victims, initiated in 1981, included studies on the needs of victims, alternative funding for victim services, proposed models for the use of a victim impact statement in court, and victim-assistance programs. The following studies were completed in 1985-86: *Evaluation of the Ottawa Witness Management Program, Review of Court-Based Victim/Witness Projects, Evaluation Assessment of Treatment Groups for Men who Batter, The Legal Response to Wife Assault in the Northwest Territories, Criminal Prosecutions in 1984, A Report on Family Violence in the City of Halifax, Evaluation of the Victim-Witness Projects in Campbellton and Saint John, New Brunswick, Victim Legal Information Needs Survey* and *Criminal Injuries Compensation in Canada 1985.*

☐ **Public Legal Education and Information (PLEI)**

In 1985-86 the Research and Statistics Section conducted studies concerning PLEI and plain language in the law. Researchers examined the extent, nature and implications of PLEI in other countries and ways to evaluate the Canadian public's PLEI needs. Studies completed in 1985-86 were: *Plain Language and the Law, An Inquiry and a Bibliography, International and Comparative Review of Public Legal Education and Information Programs, Legal Education and Information, Exploratory Study, An Evaluation Resource Book for Public Legal Education and Information Organizations.*

☐ **Pornography and Prostitution**

A research program was conducted in co-operation with the Special Committee on Pornography and Prostitution (Fraser Committee). Eighteen reports were published in 1985-86. The Section also prepared a research plan for evaluating the impact of the new *Criminal Code* provisions in Bill C-49. Work this year included: international comparative

studies, research studies on prostitution and pornography, and opinions and perceptions of pornography and prostitution. (For a complete list, see Appendix IV.)

☐ **Natives**

Several studies were conducted during the year on native affairs, particularly native young offenders and their needs.

☐ **Sentencing**

A national study on sentencing practices and trends in Canada was conducted to assist the Canadian Sentencing Commission in preparing a final report. Research also considered the shortage of information on criminal court activity. A feasibility study was completed on collecting data on dispositions of *Criminal Code* offences in Toronto-area courts. A full-scale study, in several jurisdictions, is planned. Studies conducted in 1985-86 included: *Initial Assessment of Potential Applications of FPS/CPIC Data Base to Meet Statistical Requirements of the Department of Justice (Canada), Detailed Research Design and Workplan for Study on Dispositions of Criminal Code Cases* and *P.E.I. Sentencing Trends 1978-1983.*

☐ **Sentencing Alternatives**

The Department has undertaken a three-year program to help the provinces and territories implement community-based alternatives to imprisonment. In particular, the Department studied fine options, and community service and restitution programs. Studies conducted were: *Reparative Sanctions, Manitoba Fine Option Program – Evaluation Design.* Three *Fact Books on Sentencing Alternatives* were also prepared and released.

☐ **Divorce Mediation**

The Section is carrying out studies of court-based mediation services in St. John's, Montreal, Winnipeg and Saskatoon to determine the effectiveness of mediation in resolving divorce disputes. These projects are expected to be completed in March 1987. A study to determine the cost-effectiveness and social benefit of providing mediation as part of a legal aid program is being jointly sponsored by the Department, the Laidlaw Foundation and the Ontario Ministry of the Attorney General. As well, the Section is preparing an Inventory of Divorce Mediation and Reconciliation Services intended for use by family lawyers, legal aid offices, legal information agencies and family service organizations. An interim research report, *A Profile of Divorce Mediation and Reconciliation Services in Canada* based on a preliminary list of mediation services, was published and distributed this year.

☐ **Compliance and Decriminalization**

A research program was developed for a compliance and decriminalization project planned by the Department. Work will begin in 1986-87.

☐ **Protection of Life: Environment**

Research into the use of criminal sanctions for environmental protection was being planned during the year. Work will continue in the coming year.

☐ **Maintenance and Custody Enforcement**

In November 1985 the Section began the development and implementation of a system to administer the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. The system will permit the garnishment of federal monies payable to judgement debtors and the release of some types of personal information from federal information files to trace individuals named in custody and access actions.

The Research and Statistics Section issued a statistical factbook on family breakdown, compiling U.S. and Canadian information on divorce, marriage, separation, conciliation counselling, child custody and support enforcement and the impact of marriage breakdown on the family. The new *Divorce Act* requires changes in the Divorce Registry form. In consultation with the provinces and other departments, the Section revised the form and prepared an instruction booklet for court clerks.

Two research reports were prepared on support and custody order enforcement, an annotated bibliography of the literature on support and custody order enforcement and an evaluation of the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*.

As well, a research report on multidisciplinary intervention in community legal services at the University of Moncton was completed.

☐ **Impaired Driving**

The Section conducted research to support the implementation of the new legislation. Research was conducted on the problem of young drivers and alcohol; on forensic testing of breath sample containers; and on international comparisons of legislation.

The following studies were completed during the year: *The Societal Costs of Impaired Driving; Impaired Driving in Foreign Jurisdictions: Penalties and Statutes; Impaired Driving: A Summary of Public Opinion; Impaired Driving: Canadian Statistics and International Legislative Comparisons; Youth, Alcohol and Traffic Accidents: Past Research and Future Directions;* and *An Analysis of the Collision Involvement of Young Male Drivers at Low Blood Alcohol Concentrations.*

**Mental Disorders**

In support of the Criminal Law Review's Mental Disorders Project, the Section conducted research on hospital orders and persons held on warrants of the Lieutenant Governor. A feasibility study was completed on establishing a database for persons held on warrant. Studies completed were: *Persons Held on Warrants of the Lieutenant Governor in Canada*; *Feasibility of Establishing a Canadian Data Base for Forensic Psychiatric Patients Held Under a Warrant of the Lieutenant Governor*; and *Criminal Recidivism of a Cohort of Persons Found Unfit to Stand Trial and/or Not Guilty by Reason of Insanity in the Province of Quebec*.

## Grants and Contributions

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs.

**Adult Criminal Legal Aid**

This Program ensures a minimum level of legal aid in criminal matters across Canada. Provincial and territorial governments provide legal aid to all eligible persons for indictable offences, some summary conviction offences and some federal statutes. The federal contribution in 1985-86 remained at approximately 50 per cent of national shareable criminal legal aid costs.

**Young Offenders Legal Aid**

A cost-sharing arrangement with the provinces under the Young Offenders Legal Aid Program provides for a federal contribution of 50 per cent of provincial expenditures (90 per cent in Atlantic provinces) or 40 cents per capita, whichever is less. The estimated contribution for 1985-86 was $5.9 million.

**Compensation to Victims of Crime**

This Program compensates innocent victims, particularly of violent crime. Agreements exist between the federal government and all provinces (except Prince Edward Island) and territories to cost-share the program. The federal contribution in 1985-86 was approximately $2.5 million.

**Native Courtworkers**

The Program is cost-shared with the provinces and territories on a 50-50 basis. It assists status and non-status Indians, Inuit and Métis in understanding their legal rights and obtaining legal assistance. (New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island do not participate in the program.) The federal share of the 1985-86 budget is $3.2 million.

**Civil Law/Common Law Exchange**

This Program fosters a better knowledge of the civil law and common law systems through a law student exchange involving 48 students from across Canada. It promotes bilingualism by holding the civil law course in French at the University of Sherbrooke and the common law course in English at Dalhousie University. The budget for 1985-86 was $242,000.

**Duff-Rinfret Scholarship**

The Duff-Rinfret Scholarship Program offers seven scholarships to Canadian law graduates for study at the Master's level in Canadian law schools. Scholars must complete a thesis on an area of law within federal jurisdiction. Total budget in 1985-86 was $95,550.

## Contributions to Programs Cost-shared with the Provinces 1983-86

| | 83-84 $ | 84-85 $ | 85-86 $ |
|---|---|---|---|
| Legal Aid-Adult | 40,759,513 | 40,264,534 | 40,264,534** |
| Legal Aid-Young Offenders | — | 2,713,668 | 5,872,966* |
| Native Courtworker | 2,891,151 | 3,020,560 | 3,226,363 |
| Crime Compensation | 2,440,981 | 2,445,800 | 2,667,500* |
| **Total Contributions** | **43,491,645** | **48,454,562** | **52,031,363** |

*Estimated amounts based on provincial budgets.

**Until the revised adult legal aid agreements are executed, the federal contribution for 1985-86 is limited to the federal contribution paid in 1984-85.

☐ **Legal Studies for Aboriginal People**

This Program encourages native students to enter the legal profession by defraying the costs of obtaining a degree or gaining admission to a provincial or territorial bar. It is granted to 10 Métis or non-status Indian students annually. The budget for 1985-86 was $256,000.

☐ **Criminal Law Reform Fund**

This fund supports the development of demonstration projects to assess the impact of proposed legislative and non-legislative reforms in criminal justice. With an established budget in 1985-86 of $1,009,700, the fund enabled the Department to consult with a variety of professionals, organizations and groups to obtain advice on legal reform issues. The Fund also supports conferences and seminars as well as the production of legal information materials in criminal justice areas of particular interest to the Department. In 1985-86, projects on assistance to victims and on alternatives to incarceration were among the priorities of the Fund.

☐ **Human Rights Law Fund**

This program provides financial assistance to groups and individuals who inform Canadians about the *Charter of Rights and Freedoms*, human rights legislation and Canada's international human rights obligations. The budget for 1985-86 was $500,000.

☐ **Special Projects - Legal Aid**

This program encourages experimental and research work in the delivery of legal aid. The budget in 1985-86 was $125,000.

☐ **Consultation and Development Fund**

This fund assists individuals and organizations with legal research and publication projects, consultations in the area of civil and administrative law and non-governmental conferences of specific interest to the Department. The budget for 1985-86 was $165,000.

☐ **Access to Legal Information Fund**

To extend and develop the Public Legal Education and Information (PLEI) organizations in the country, the Fund provides start-up funding to sole-purpose PLEI organizations in provinces and territories where none exist. New PLEI organizations must meet the legal information needs of the public, especially disadvantaged groups. The Department now has start-up funding agreements with Newfoundland, Prince Edward Island, New Brunswick, Manitoba, Yukon and the Northwest Territories. The Fund also provides some project funding to community organizations and existing PLEI organizations to provide legal information to particular groups (the disabled, natives, youth, women, visible minorities, the elderly, immigrants and the poor), and to provide information to the general public on federal laws. The 1985-86 budget was $485,000.

## Contributions for Projects in 1985-86*

| Funds | Budget | Amounts Expended |
|---|---|---|
| Criminal Law Reform Fund | $417,500 | $140,190 |
| • Victims Fund | 352,200 | 313,930 |
| • Sentencing Fund | 240,000 | 88,551 |
| Human Rights Law | 500,000 | 390,824 |
| Consultation and Development | 165,000 | 109,165 |
| Access to Legal Information | 485,000 | 395,021 |
| Special Projects - Legal Aid | 125,000 | 41,000 |

*In 1985-86, some contribution funds were unused, partly because of a freeze on discretionary expenditures. Additional information on grants and contributions appears in Appendix III.

# Civil Litigation Branch

## ■ Function

The primary responsibility of the Civil Litigation Branch is to represent the Attorney General of Canada in civil litigation taken by or against the federal government and its agents. The Branch comprises civil litigation groups at headquarters and in the regional offices.

Its legal officers are involved in all phases of litigation, from the initiation of pleadings at the trial level to appeals before the Supreme Court of Canada. Cases range from simple contract and tort matters arising out of the ordinary course of government business to specialized actions in the admiralty, industrial property, bankruptcy, international and commercial law fields. In addition, departmental counsel are frequently involved in hearings on the constitutionality of federal and provincial legislation and on the administration and enforcement of federal statutes.

Counsel appear before all levels of provincial and federal courts as well as before federal boards, commissions and tribunals. On occasion, they also appear before the International Court of Justice at The Hague and other international tribunals.

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* has increased the volume of litigation and added a new dimension of complexity.

The Branch also provides legal advice and assistance to the Crown on issues that may become the subject of litigation. Departmental legal officers are often called upon to give an opinion on the potential liability of a proposed course of conduct or piece of legislation. The Branch also plays a role in policy and legislation development.

The Branch administers the government's Garnishment Registry under the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act* at headquarters and in most regional offices.

## ■ Organization

The Associate Deputy Minister, Litigation, and the Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation, supervise and coordinate all litigation in the common law provinces. The Associate Deputy Minister, Civil Law, supervises and coordinates all litigation in the province of Quebec. In addition to the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section and the Civil Litigation (Common Law) Section at headquarters in Ottawa, civil litigation groups exist in each regional office. Generally, each regional office conducts the litigation within its territorial area of responsibility. Other arrangements may be made if counsel having special expertise reside elsewhere or if involvement of a client department's headquarters makes it desirable to have the litigation handled from Ottawa. The Attorney General may be represented by private lawyers acting as his agents under the instruction of the Civil Litigation Branch.

The Branch's workload is handled by approximately 60 lawyers in the regional offices and at headquarters, assisted by para-legal, clerical and secretarial support staff. Members of the General Counsel Group, located at headquarters and in some regional offices, conduct civil litigation as well.

Six lawyers, three notaries and one legal secretary in the Civil Litigation and Real Property Law Section (Quebec) handle civil litigation and property matters. The Section generally serves all regions of Quebec, except the Montreal area, and assumes all public and private law matters except criminal litigation, tax litigation and immigration. From time to time, cases require the involvement of counsel from both the civil and common law sections, for example, the litigation arising from the crash of Air India Flight 182. There has been a significant increase in the number of Quebec cases dealing with *Charter* issues as well.

## ■ Activities

Some of the noteworthy cases handled by the Branch during the year under review are as follows:

☐ **Civil Litigation (Common Law) Section**

*Winterhaven Stables v. The Queen* was a case argued in December 1985 in the Alberta Court of Queen's Bench. The authority of Parliament to spend monies on conditional grant programs and to make transfer payments to the provinces was challenged in the case. The decision, which had not yet been rendered, will be useful in *Canadian Medical Association et al v. The Attorney General of Canada* which deals with federal spending power in relation to health care.

In *Export Development Corporation v. Credival S.A.*, counsel successfully obtained orders for the seizure and sale of two Challenger jet aircraft owned by Venezuelan financial institutions as security for a loan granted by the Export Development Corporation to encourage the sale and export of Canadian goods. Over $8 million was realized on the sale of the aircraft.

Three cases dealing with section 2 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* were tried together in March 1986. The cases, *Millar v. The Queen, Osborne v. The Queen* and *Cassidy et al v. The Queen* all raise the issue of whether partisan political activities of public servants may be restricted and, if so, to what degree.

In *Gold v. the Attorney General of Canada*, the plaintiff alleges conspiracy on the part of Crown servants to interfere with his employment by the government. The litigation raised questions concerning the production of documents pertaining to national security and necessitated, for the first time in a civil action, the filing of a certificate under section 36.2 of the *Canada Evidence Act*. The action also raised questions concerning the interaction of the *Privacy Act* and the *Canada Evidence Act*.

In *Alberta Government Telephones v. CNCP, CRTC and the Attorney General of Canada*, counsel represented the federal interest in the question of whether provincial telephone companies were subject to federal legislative jurisdiction. The Federal Court of Appeal found in favour of Parliament.

In *Aerlinte Teoranta et al v. The Queen*, argued in the Federal Court of Canada, 14 international air carriers asked for a declaration that the transoceanic landing fee charged at Canadian airports was discriminatory and invalid. They further requested reimbursement of fees already paid.

Counsel from this Branch represented the government's interests before the Deschênes Commission of Inquiry on War Criminals.

Litigation arising from the Air India disaster has been commenced by the estates of the victims and by Air India's insurers. Many complex issues were raised by this action.

Many cases continued from the previous fiscal year, including extensive litigation with respect to the ban on urea formaldehyde foam insulation. Similarly, litigation with Amway Corporation regarding liability for duty and penalties under customs and revenue legislation was continuing.

**☐ Civil Litigation and Real Property Law Section**

La Commission de la santé et de la sécurité du travail commenced an action by way of subrogation before the Federal Court of Canada. The plaintiff was seeking damages exceeding $500,000 in compensation paid by the plaintiff to the victims of a shooting incident in the Parliament Buildings in Quebec City in May 1984. The victims were shot by a firearm obtained by Corporal Denis Lortie from Canadian Armed Forces Base Carp. The claim was based on the military authorities' alleged negligence in the possession, regulation and control of the weapons taken by Lortie.

In an action which raises the effect of ecclesiastical legislation on civil law, the l'Ange-Gardien parish demanded that National Museums of Canada return sacred objects allegedly sold by the parish priest to a merchant several years ago. The case was to be heard by the Quebec Court of Appeal.

The union representing Gulf refinery workers in Montreal appeared before the Federal Court of Appeal to challenge the Minister of Regional Industrial Expansion's approval of the sale of Gulf's assets in Quebec and the Maritimes to Ultramar. The Court upheld the Crown motion for dismissal on the ground that the decision was of an administrative nature, not reviewable on any legal basis.

The Section also dealt with an action for damages brought by an individual discharged from the Canadian Armed Forces solely because of her sexual orientation. A request was made by the Crown to dismiss the action based on the established jurisprudence that a soldier does not have the right of action against the Crown before common law courts in any matter concerning military service. This motion was rejected. The Federal Court of Appeal decision on whether sections 7 or 15 of the *Charter* can be applied in this case will have repercussions not only for the Canadian Armed Forces, but for other institutions as well.

More than 200 ship owners submitted claims for damages against the St. Lawrence Seaway for alleged losses resulting from a 20-day interruption of navigation following the rupture of a counterweight sheave shaft of the vertical lift bridge at Valleyfield, Quebec, on November 21, 1984. Residents in the bridge area were also seeking to launch a class action against the Seaway. The Crown has filed claims for indemnities, as well as for repairs to this and similar bridges, against the manufacturer and designer of the bridge.

On September 9, 1985, an appeal was heard from a decision of the Sessions Court of Gaspé, dismissing charges under the *Criminal Code* against the ship *Sea Sheppard II* for lack of jurisdiction. The charges were dismissed because the acts were committed in the Gulf of St. Lawrence, near the Magdalen Islands, in waters which the Court held to be outside Canada's territorial sea or internal waters as contemplated by s. 433 of the *Criminal Code*. The Sessions Court found that these waters were international waters to which the *Criminal Code* did not apply. The Court rejected a certificate signed by the Secretary of State for External Affairs stating that the waters of the Gulf were historically considered internal Canadian waters by the Government of Canada.

In 1983, approximately 1,000 Quebec residents, whose land had been expropriated in 1969 for construction of the Mirabel Airport, instituted an action in the Federal Court of Canada against the Crown and others. They sought a declaration in nullity of expropriation on the ground that 80,000 of the 97,000 expropriated acres were not required and were thus expropriated through an unconstitutional exercise of powers. The Section has been involved in counselling the government on legal matters pertaining to an agreement for the sale of a portion of the expropriated lands, as well as on all legal and procedural aspects of the transfers.

In the *Devine* and *Brown* cases, plaintiffs challenged the signs and commercial advertising provisions of Quebec's Bill 101 on constitutional grounds related to the division of powers and on the basis that they are inconsistent with the *Charter of Rights*. Appeals were heard by the Quebec Court of Appeal in March 1986 and were taken under advisement.

The town of St-Denis de Brompton sought an injunction from the Quebec Superior Court to enforce a by-law prohibiting motor boats in Lac Montjoie pursuant to Section 413(12) of the Quebec Municipal Code. The Quebec Superior Court dismissed the petition, holding that Section 413(12) of the Municipal Code conflicted with federal power over navigation and shipping. The appeal was heard on January 15, 1986, and judgment was reserved.

In the case of *Association des Pêcheurs de Pabos Mills et al v. The Minister of Fisheries and Oceans*, a Superior Court decision held that a Superior Court has jurisdiction to grant an injunction against the Crown in spite of s. 18 of the *Federal Court Act*. The Quebec Court of Appeal granted the Crown leave to appeal on February 20, 1986. The injunction dealt with herring fisheries in the Baie des Chaleurs. Section 24 of the *Charter of Rights* was also at issue.

# Criminal Law Branch

## ■ Function

The Criminal Law Branch discharges obligations, duties and responsibilities under legislation and the common law on behalf of the Attorney General of Canada and the Minister of Justice.

Specifically, the branch prosecutes offences and conspiracies to commit offences under most federal legislation. The majority of prosecutions are under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*. The exception to this general rule is the *Criminal Code*, over which the provincial Attorneys General exercise authority. In the Yukon and the Northwest Territories, the Attorney General of Canada prosecutes all offences under federal legislation, including the *Criminal Code*.

The Branch also reviews applications to the Minister of Justice for the mercy of the Crown for persons convicted of a crime or sentenced to a prison term. It also deals with all extradition matters under the *Extradition Act* and rendition requests under the *Fugitive Offenders Act*, including the negotiation of extradition treaties.

The consent of the Attorney General of Canada must be granted prior to certain proceedings under the *Criminal Code*. The Branch reviews these applications, as well as applications for the transfer of charges and probation orders from one jurisdiction in Canada to another.

Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code*, on new legislation of a criminal nature and on criminal law policy and programs.

## ■ Organization

The Branch is headed by the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law. Criminal prosecution sections in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa employ about 100 lawyers. These sections conduct all federal prosecutions and related litigation arising in their jurisdictions. Prosecutorial responsibility in areas not served by regional offices is discharged by approximately 500 private lawyers appointed as standing agents. Where there are no standing agents, *ad hoc* agents are appointed for specific cases. All agents are supervised and assisted by regional office counsel.

## ■ Activities

### ☐ Applications for Mercy

The Branch handled approximately 34 applications for mercy under the *Criminal Code* during the year. None was found to warrant intervention by the Minister or Governor in Council to rectify alleged miscarriages of justice.

### ☐ Extradition and Rendition

Canada filed 43 requests for extradition with the United States and 13 requests with other countries in 1985-86. Canada received 69 requests from the United States and 14 from other countries. Five requests were made by Canada for rendition of fugitives from Commonwealth countries and three such requests were made to Canada. During the year, 22 fugitives were returned to Canada and 23 fugitives were returned to other countries. Requests to Canada for the return of fugitives increased by 50 per cent over the previous year.

### ☐ Mutual Legal Assistance

On March 17, 1985, a treaty was signed by Prime Minister Mulroney and President Reagan to provide for mutual legal assistance in the investigation and prosecution of criminal matters between Canada and the United States. During the year, the Criminal Prosecutions Section assisted with the development of legislation to implement this treaty and others to be negotiated with other countries. The legislation is expected to be introduced in the House of Commons in the fall.

In addition, discussions were held with officials of the provincial Attorneys General to develop a framework for federal-provincial cooperation in implementing mutual legal assistance. Once legislation is enacted, the treaty with the United States can be ratified, enhancing Canada's ability to gather evidence to assist U.S. criminal investigations and to receive similar assistance in return.

During the year, the Branch assisted foreign countries with their applications for the execution of letters rogatory in Canada to gather evidence for criminal investigations and prosecutions. Similar assistance was received from foreign countries for Canadian investigations and prosecutions.

☐ **Northern Flying Squad**

Members of the Branch's Northern Flying Squad provided considerable relief to Crown Counsel in Yellowknife and Whitehorse Regional Offices. This relief is required because of increasing court workloads in the territories. The Flying Squad comprises more than 20 experienced prosecutors from the Department's regional offices and headquarters. Over 45 circuits in the Northwest Territories and 25 in the Yukon Territory, in both Territorial and Supreme Courts, were handled by Flying Squad members. Several jury trials in Frobisher Bay and Yellowknife were conducted in French by squad members from the Montreal Regional Office. The Edmonton Regional Office assisted in cases heard at Edmonton and Calgary before the Court of Appeal of the Northwest Territories.

☐ **Criminal Code Part IV.1**

Specially designated staff at headquarters and in the regions, as well as certain standing agents, were authorized to apply to intercept private communications in support of special investigations.

☐ **Special Prosecutions**

The Branch prosecuted 148 tax evasion cases in 1985-86 of which 141 resulted in convictions. The Branch also argued a number of cases before the Supreme Court of Canada this year, including the following.

In *Edwin Dewey Smith v. The Queen*, the issue was whether the seven-year minimum sentence for importing narcotics violates *Charter* rights not to be arbitrarily imprisoned and not to be subjected to cruel and unusual punishment. Judgment was reserved.

*Jack Edward Mannion v. The Queen* dealt with whether cross-examination of the accused at a new trial, on testimony he gave at a previous trial on the same indictment, violated his *Charter* protection against self-incrimination. Judgment was reserved.

*The Republic of Argentina v. Hector Mellino* dealt with whether the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* applies to the actions of a foreign government in extradition proceedings. The fugitive asserted that he should not be extradited because the requested state had violated his *Charter* right to trial within a reasonable time. Judgment was reserved.

In *Wayne Petere Morozuk v. The Queen*, the accused had been charged with possession of cannabis marihuana, for the purpose of trafficking, but the substance was proved at the trial to be cannabis resin. The Supreme Court of Canada held that the gravamen of the offence was possession of cannabis for trafficking. It amended the charge to eliminate the inaccurate description and upheld Morozuk's conviction.

*Martin Chambers v. The Queen* and *Kurt Grabowski v. The Queen* dealt with the admissibility of wiretap evidence. Chambers argued *inter alia* that a wiretap authorization was vitiated because the Crown failed to disclose a tax investigation against him when it sought authorization to conduct a wiretap in a *bona fide* drug investigation. *Chambers* is on reserve. In *Grabowski*, the Supreme Court of Canada held *inter alia* that a defective portion of the wiretap order could be severed from the rest, so that interceptions under other portions could be admitted.

*Eric Fleming, Administrator Ad Litem of the Estate of Ernest Roland Maria Gombosh, Deceased v. The Queen* dealt with an application for the return of monies seized in a narcotic investigation. The Supreme Court of Canada held that when the Crown alleges that property is the proceeds of crime and should not be returned, on the principle that a person should not benefit from his wrongdoing, the Crown must prove its assertion beyond a reasonable doubt either at antecedent criminal proceedings or, where charges cannot be pursued because the accused has died, at the restoration hearing.

## Selected Criminal Law Branch Activities 1983-86

| | 1983-84 | 1984-85 | 1985-86 |
|---|---|---|---|
| Applications for Mercy | 35 | 35 | 34 |
| Extradition and Rendition Requests | | | |
| • by Canada to other countries | 50 | 57 | 56 |
| • by other countries to Canada | 59 | 56 | 83 |
| Special Prosecutions (Tax Evasion) | 177 | 163 | 148 |

# Tax Litigation Branch

## ■ Function

The Tax Litigation Branch acts on behalf of the Attorney General of Canada in all civil appeals from reassessments to income tax and provides legal advice to the officials responsible for administering the *Income Tax Act*. The Branch represents the Federal Government in all appeals arising under the *Income Tax Act* before the Tax Court of Canada, the Trial and Appeal Divisions of the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Canada. In addition, the Branch acts for the government in appeals pursuant to the *Unemployment Insurance Act, 1971* and the Canada Pension Plan.

## ■ Organization

The Branch's work is divided between tax litigation sections at headquarters and at the Halifax, Montreal, Toronto, Edmonton and Vancouver Regional Offices. Appeals before the Tax Court of Canada are assigned by region whereas litigation before the Federal or Supreme Court is assigned on the basis of the action's nature and complexity, the current workload of the offices and the proximity of client departments.

In response to the increasing volume of work, the number of counsel in the tax litigation sections increased from 42 lawyers across Canada in 1984 to 65 in 1985. During 1986, the number decreased to 59.

## ■ Activities

The volume of tax cases before the courts remained high during 1985-86. As well, the issues were complex and the decisions substantial. A number of high profile cases were dealt with this year.

*Irving Oil Limited v. The Queen* involves section 245 of the *Income Tax Act*. The Minister of National Revenue's position is that the taxpayer artificially reduced income by overstating the expense of acquiring crude oil from its wholly-owned subsidiary in the tax-free jurisdiction of Bermuda. Approximately $120 million is involved. Trial dates are expected in the fall of 1986.

In *The Queen v. Paul Graham*, the Federal Court of Apeal reviewed the interpretation of section 31 of the *Income Tax Act* concerning the deduction of farming losses. More particularly, the Court reviewed whether the farming losses may be deducted in full or must be restricted to $5,000. The Court found that the taxpayer fell within the first class of farmers defined in the case *Moldowan v. The Queen [1978]* 1 S.C.R. 480 and was entitled to deduct full farming losses. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was refused.

## Tax Evasion Cases Referred to the Department of Justice by the Department of National Revenue – Taxation

| Fiscal Year | 82-83 | 83-84 | 84-85 | 85-86* |
|---|---|---|---|---|
| Number of cases referred to Justice | 176 | 198 | 172 | 97 |
| Number of cases disposed of in the Courts | 159 | 177 | 178 | 109 |
| Number of incomplete cases in Justice inventory | 195 | 199 | 212 | 182 |

*Figures are from April 1, 1985, to January 9, 1986.

In *The Queen v. McBurney*, the Federal Court of Appeal concluded that payments by taxpayers to their children's schools, where these schools were registered charities and the children received both secular and religious education, were not "gifts" within the meaning of section 110(1)(a)(i) of the *Income Tax Act*. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was refused.

*Jean-Paul Gagnon v. The Queen* involved the deduction of amounts remitted to the taxpayer's ex-wife for repayment in capital and interest of two mortgages and property taxes. The Supreme Court of Canada found that the amounts paid by the taxpayer were "allowances" within the meaning of section 60(b) of the *Income Tax Act* and were accordingly deductible from the taxpayer's income.

In *The Queen v. Imperial General Properties*, the Supreme Court of Canada interpreted the meaning of "control" in determining the tax status of a corporation within the context of the association provisions of section 256 of the *Income Tax Act*.

A number of tax avoidance cases dealt with whether an activity or transaction by a taxpayer is designed to unduly or artificially reduce income. A number of decisions have been rendered during the year, including *Consolidated Bathurst Limited v. The Queen*. Other actions before the Courts may implicate more than 1,000 taxpayers.

## Inventory of Income Tax Appeals 1980-85

| | 80-81 | 81-82 | 82-83 | 83-84 | 84-85 |
|---|---|---|---|---|---|
| Tax Court of Canada | 2821 | 3084 | 3979 | 5375 | 5570 |
| Federal Court - Trial Division | 792 | 875 | 1024 | 1136 | 1212 |

# General Counsel Group

## Function

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, complex and high profile litigation which requires counsel of particular seniority and expertise.

## Organization

The Group consists of senior counsel experienced in the constitutional, civil, criminal and tax litigation fields. It is headed by a Chief General Counsel and comprises ten General Counsel, of whom four are located at headquarters, three in the Toronto Regional Office, two in the Montreal Regional Office and one in the Edmonton Regional Office.

## Activities

During the year, the Group conducted major constitutional cases concerning interpretation of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in the areas of search and seizure, equality rights, voting rights of inmates and whether collective bargaining is protected under freedom of association. Other major cases during the year involved administrative law, access to information, criminal prosecutions, income tax, communications law and tort and contract liability of the federal Crown.

Members of the Group participate in continuing legal education, such as panel discussions and seminars arranged by the Department and by provincial and local bar associations. They also appear as lecturers at bar admission courses in English and French.

This year the Group represented the government of Canada in: continuing actions before the Quebec Superior Court for damages brought against the Canada Mortgage and Housing Corporation by owners of homes containing urea formaldehyde foam insulation; hearings before the Indian commission investigating the causes of the Air India crash; law suits against the government of Canada resulting from the crash; as well as hearings of the Commission of Inquiry on War Criminals (the Deschênes Commission).

The following are examples of litigation now under the charge of General Counsel members:

**Headquarters**

In the case of *Public Service Alliance of Canada v. The Queen*, heard by the Supreme Court of Canada in October 1985, the *Public Sector Compensation Restraints Act* (federal 6 and 5 per cent program) was challenged on the grounds that it offended both the freedom of association protected by section 2(d) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the right to equality before the law protected by section 1(b) of the *Canadian Bill of Rights*. The Federal Court of Appeal had held that the freedom of association protected by section 2(d) of the *Charter of Rights* did not include any constitutional guarantee of collective bargaining rights. The judgment of the Supreme Court of Canada was reserved.

*Pêcheries MPQ Ltée et al v. The Attorney General of Canada* involved actions now before the New Brunswick Court of Queen's Bench and Court of Appeal, in which the plaintiff fishermen have challenged Department of Fisheries and Oceans restrictions on snow crab licences. The licences prevented the New Brunswick crab fishermen from fishing in an exploratory zone off P.E.I. which the federal government had restricted to P.E.I. crab fishermen. The restrictions were challenged on constitutional grounds as being either *ultra vires* Parliament to regulate or contrary to the mobility and equality rights under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Also, the Crown's challenge to the Provincial Superior Court jurisdiction to hear the matter was upheld by the Court of Queen's Bench and is under appeal to the Court of Appeal.

*Dominion of Canada General Insurance Company v. The Queen*, a $10 million test case decided by the Federal Court of Appeal, upheld the assessments of the Minister of National Revenue under the *Income Tax Act* provisions dealing with the calculation of insurance corporation reserves.

The case of *Hertz v. The Queen*, decided by the Federal Court Trial Division and presently under appeal, rejected a $5 million claim for loss of anticipated profits with respect to car rental operations at Canadian airports. The case raised important questions about the tendering process.

## Total appeals heard by the Supreme Court of Canada and appeals in which the federal Crown was represented

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985* |
|---|---|---|---|---|
| Crown Represented | 36 | 39 | 49 | 16 |
| **Total** | **129** | **89** | **96** | **62** |

* Figures are from January to the end of June 1985.

## Matters heard by the Federal Court of Appeal and those in which the federal Crown was represented

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985** |
|---|---|---|---|---|
| Crown Represented*** | 650 | 1,138 | 983 | 326 |
| **Total** | **722** | **1,264** | **1,092** | **362** |

** Figures are from January to the end of September 1985.

***These are approximate figures.

*Miller Bros. Ltd. v. The Queen* was an action before the Federal Court by a Saint John, New Brunswick, nursery which imported shrubs and trees from Massachusetts and Rhode Island. Department of Agriculture tests had discovered gypsy moth larvae on the plants which were then ordered destroyed under the *Plant Quarantine Act and Regulations*. The Court held that the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* was violated by the seizure and destruction of the shrubs and it awarded damages. Important questions affecting administrative and regulatory schemes of inspection and seizures vis-à-vis the Charter are raised. The Crown's appeal was heard by the Federal Court of Appeal in January 1986, and was under reserve.

In *Turmel v. CRTC* the Federal Court Trial Division heard and dismissed Mr. Turmel's action charging that his rights to equal protection under section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* had been violated because the Canadian Broadcasting Corporation and other radio and television stations did not grant him the free broadcast time granted to candidates of major political parties during election campaigns.

☐ **Toronto Regional Office**

*International Fund for Animal Welfare v. The Queen* concerned a challenge under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* against the *Seal Protection Regulations* which govern Canada's annual seal hunt off the Magdalen Islands and the coast of Newfoundland. Judgment has been reserved by the Federal Court, Trial Division.

The lengthy criminal tax evasion trial of *Regina v. Burnett and Ruthbern Holdings Ltd.* relating to alleged unreported income exceeding $4.5 million was commenced in October 1984, before the Supreme Court of Ontario, and continued during 1985 and 1986 with the Crown's presentation of voluminous documentary and factual evidence respecting more than 30 complex business transactions in which tax was allegedly evaded.

☐ **Edmonton Regional Office**

In *Organizational Society of Spouses of Military Members v. The Queen*, military spouses commenced an action against the Attorney General of Canada and the Minister of National Defence for a declaration that the Queen's Regulations and Orders infringed upon O.S.O.M.M. members' right to freedom of expression under section 2(b) of the Charter. The regulation in question provides that no officer in command of a base shall allow a political meeting to be held or a political speech to be delivered at his base. The activities of the O.S.O.M.M. included distributing a newspaper and campaigning for military spouses to sign a petition to the Prime Minister demanding a dental plan for military families.

The accused in *Regina v. Read* was acquitted in March 1986 by a Provincial Court Judge of Alberta of charges under the *Income Tax Act* for failing to file an income tax return after a requirement to do so was served upon him. The Judge concluded that a requirement in the income tax form that a taxpayer estimate the tax payable by him infringed upon the citizen's right to freedom of expression under the Charter. The case is under appeal.

# Assistant Deputy Attorney General Admiralty and Maritime Law

## ■ Function

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, is responsible for the Department's activities in the following areas:

☐ **Admiralty Litigation**
Admiralty cases often involve the Crown as a party before the Federal Court of Canada, in complex litigation concerning large amounts of money.

☐ **Maritime Legislation**
The *Canada Shipping Act* is a major piece of legislation that requires specialized legal advice.

☐ **Maritime Commercial Law**
The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, is responsible for drafting of charter parties and other commercial documents relating to marine transactions.

☐ **Marine Casualty Investigations**
Marine casualty investigations are conducted pursuant to the *Canada Shipping Act*. This Act authorizes the Minister of Transport to appoint judges to conduct formal investigations into serious shipping casualties. The Department, in consultation with the Chief Judge of the Court, recommends suitable judges and selects and supervises commission counsel.

☐ **Marine International Law**
The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, advises the Department of Transport on maritime law and participates in diplomatic conferences on proposed international conventions on maritime law.

## ■ Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, supervises and coordinates the admiralty law work throughout the Department with the aid of departmental lawyers in headquarters, legal service units and regional offices and agents of the Minister of Justice.

## ■ Activities

During 1985, the principal responsibilities of the Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, included:

☐ providing legal advice to the government concerning the Part II recommendations of the Royal Commission into the *Ocean Ranger* marine disaster;

☐ chairing a task force dealing with legal issues arising out of Bill C-75, an Act to amend the *Canada Shipping Act*;

☐ coordinating litigation against the St. Lawrence Seaway Authority and the Crown in the Federal Court of Canada and in the Quebec Superior Court stemming from the temporary closure of the Valleyfield Bridge in November 1984;

☐ investigating the closure of the Welland Canal in October 1985 and providing related legal advice to the St. Lawrence Seaway Authority; and

☐ supervising litigation by the St. Lawrence Seaway Authority and the Crown arising out of a November 1985 incident in which the St. Louis Bridge was struck by the Indian flag ship *Jaladovari*.

# Departmental Legal Services Branch

## Function

The Departmental Legal Services Branch provides a wide variety of in-house legal services to federal departments and agencies as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law. The Branch is also responsible for planning, developing and implementing legal policies on access to information, privacy and related issues.

## Organization

During 1985-86, the Branch comprised 264 lawyers and support staff. It is organized in four sectors headed by the Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services; the Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law; the Assistant Deputy Minister, Finance; and the General Counsel, Legal Services. These officials form a senior management committee responsible for Branch operations and effective use of resources.

The Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, is responsible for the overall direction of the Branch, the management of the Information Law and Privacy Section and the departmental legal services units in the following departments and agencies: Employment and Immigration; Health and Welfare; Indian Affairs and Northern Development; Revenue Canada (Taxation); Treasury Board Secretariat; as well as the Ministry of the Solicitor General, which includes the Correctional Service of Canada, the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service.

The Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction of commercial and property law matters. Further, he manages the Commercial Law and Property Law sections and the departmental legal services units serving the following departments and agencies: Consumer and Corporate Affairs; Energy, Mines and Resources; Public Works; Regional Industrial Expansion; Supply and Services; Transport; Canadian Commercial Corporation; Canadian Dairy Commission; Canadian International Development Agency; National Capital Commission; Investment Canada; National Research Council; and the Royal Canadian Mint.

The Assistant Deputy Minister, Finance, is counsel to the Department of Finance, the office of the Inspector General of Banks and the Department of Insurance. He manages two departmental legal services units serving the Department of Finance.

The General Counsel, Legal Services, manages the departmental legal services units serving the following departments and agencies: Agriculture; Communications; Environment; External Affairs; Fisheries and Oceans; Labour; National Defence; Revenue Canada (Customs and Excise); Secretary of State; Veterans Affairs; Atomic Energy Control Board; Canadian Pension Commission; Public Service Commission; and the War Veterans Allowance Board.

## Activities

The Branch provides legal advice for virtually all of the government's activities. Among its major undertakings during 1985-86, the Branch:

- participated in developing the May 1985 and February 1986 Budgets and the related taxation, pension and other legislative initiatives;
- provided legal services in preparing for free trade negotiations;
- participated in all major developments concerning federal financial institutions, including the Estey Commission, litigation and legislation concerning the failures of the Canadian Commercial Bank and the Northland Bank, and the subsequent preparation of financial regulatory control legislation;

- ☐ participated in the privatization of DeHavilland, Canadian Arsenals Limited and the Canadian Development Corporation;
- ☐ provided legal advice respecting the Crown's interests following the Air India accident;
- ☐ assisted in the review of federal legislation related to the coming into force of the *Charter* equality provisions and in the examination of complex interpretations of section 15;
- ☐ assisted in developing *Indian Act* amendments to eliminate discrimination on the basis of sex;
- ☐ participated in the comprehensive review of environmental legislation and regulations, the drafting of the new *Customs Act* and regulations, and the review and consolidation of the Atomic Energy Control Regulations; and
- ☐ organized the National Forum on Access to Information and Privacy, held in Ottawa, March 6 to 7, 1986, and attended by approximately 250 participants from the public and private sectors, including members of organizations, interest groups, the media and the general public.

# Legislative Programming Branch

## ■ Function

The Legislative Programming Branch prepares all bills the government plans to introduce in Parliament and motions to amend those bills. It also examines proposed regulations to ensure they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Branch is responsible for the periodic revision and consolidation of both statutes and regulations. As well, the Branch prepares the Table of Public Statutes and oversees printing of annual volumes of statutes and Part III of the *Canada Gazette*.

## ■ Organization

The Branch is administered by the Assistant Deputy Minister, Legislative Programming, and consists of three sections.

### ☐ Legislation Section

This Section is under the direction of the Chief Legislative Counsel of the government, who holds the rank of an Assistant Deputy Minister. To assist him in the preparation of the government's legislative program, there is an Associate Chief Legislative Counsel, a General Counsel (Legislation), two senior counsel and 12 legislative drafters. In addition, there are four drafters attached to the Tax Counsel Unit in the Department of Finance for the purpose of drafting and reviewing amendments to the *Income Tax Act* and regulations under that Act.

Under delegation from the Deputy Minister of Justice, the Chief Legislative Counsel examines all government bills introduced in the House of Commons as required under the *Canadian Bill of Rights* and the *Department of Justice Act*.

### ☐ Privy Council Office Legal Section

This Section is responsible for carrying out the duties of the Deputy Minister of Justice under the *Statutory Instruments Act*. This Act requires that all proposed regulations be examined to ensure that they meet specified criteria. Advice is provided on rectifying legal difficulties and ambiguities, inconsistencies and technical errors in the proposed regulations. The Section is also responsible for ensuring that regulations do not contravene the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Convention on Human Rights and examines all statutory instruments that are required to be published in Part II of the *Canada Gazette*. The General Counsel examines, pursuant to the *Canadian Bill of Rights*, all regulations that are not examined pursuant to the *Statutory Instruments Act*.

The Section consists of 31 employees, of whom 16 are lawyers, under the direction of the General Counsel and three senior counsel.

Counsel in this Section serve as legal advisors to officers of the Privy Council Office, particularly to the Assistant Clerk of the Privy Council (Orders in Council). The Section prepares proclamations as well as commissions and other instruments issued under the Great Seal, including those for the appointment of judges.

### ☐ Statute Revision Commission

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada for publication in 1987. It also maintains data bases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Assistant Deputy Minister, Legislative Programming, the Commission comprises the Chief Legislative Counsel and the Associate Chief Legislative Counsel. It had a staff of 15 persons during the year, including four lawyers.

## Activities

The number of bills drafted by the Legislation Section rose to 75 in 1985-86 from 64 in 1984-85 and 52 in 1983-84. Among the more notable bills were the *Divorce Act, 1985*, the *Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*, the *Employment Equity Act*, amendments to the *Excise Tax Act*, the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*, the *National Rail Passenger Transportation Act*, the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, amendments to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, the *Sechelt Indian Band Self-Government Act* and the *Statute Law (Canadian Charter of Rights and Freedoms) Amendment Act*.

In 1985-86, the Branch received 2,017 regulations for examination as compared with 1,840 in 1984-85.

The Department made its annual contribution to the University of Ottawa to help meet the costs of the legislative drafting program given in both the Common Law and Civil Law Faculties.

Eight fellowships in legislative drafting are also given annually to Canadian law graduates, enabling them to take the program. The program is the main source for legislative drafters and has provided legislative drafters to a number of provincial governments as well. The total budget in 1985-86 for both the contributions to the university and the fellowships was $183,600.

# Administration Branch

## Function

The Administration Branch provides administrative support services relating to finance, personnel, library, legal information retrieval, accommodation, security, computer systems, telecommunications and all other logistical elements common to government departments. For example, the Personnel Administration Section deals with staffing, staff relations, pay and benefits, training and development and human resources planning. As well, lawyers are recruited, classified and placed throughout the Government of Canada. The Branch administers the Department's law student articling program, originates affirmative action and official languages policies and administers translation activities and language training.

Records Management provides an essential service for the Department. Files dating from 1868, when the Department was established, are used by legal officers preparing for court and providing legal advice.

The Legal Contracts Support Unit was established in 1984 to administer contracts with outside legal practitioners engaged to provide legal services on behalf of the Crown.

The Central Divorce Registry administers a computerized register of all petitions for divorce in Canada, to ensure that courts in different jurisdictions are not dealing with the same matter concurrently. All Statistics Canada data on divorce is provided by the Central Divorce Registry.

The Branch maintains an extensive library service to meet the special requirements of the Department. Libraries in the regional offices and working satellite collections throughout the Department complement the main library. In addition to traditional legal research methods, the library offers a wide range of online information systems.

## Activities

The Branch continued to be concerned with restraint in spending and reduction of overhead. All staffing and spending requests were subjected to a critical examination.

The Personnel Administration Section received more than 800 applications for legal employment during the year; 63 lawyers were hired. Approximately 49 per cent of the officers appointed were women and 28 per cent were francophone. Thirty-four students served articles of clerkship in the Department in 1985-86.

The departmental Affirmative Action Plan, containing 38 recommendations, was approved by Treasury Board on July 3, 1985. A number of the recommendations for promoting equitable treatment of women, indigenous people and disabled persons have since been implemented. A departmental steering committee on affirmative action monitors implementation, identifies problems and recommends solutions to the Deputy Minister. As well, individual branch action plans containing both numerical and operational objectives were submitted by each Assistant Deputy Minister and Assistant Deputy Attorney General for the respective branches.

### 1985-86
### Gross Expenditures by Activity

(Percentage Distribution)

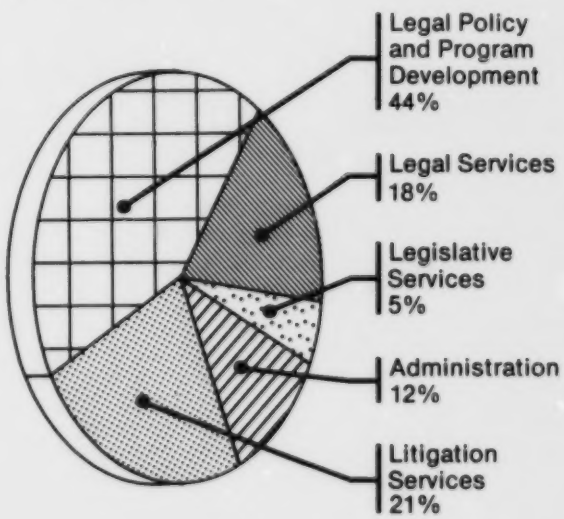

The percentage of francophone employees within the Department rose to 34.2 per cent during the year, up from 33 per cent in 1984-85. Francophones accounted for 27.3 per cent of the Department's lawyers, while 52.6 per cent of the legal officer positions required ability in both official languages (91.2 per cent of the officers in these positions met the language requirements, while the others were receiving or awaiting language training). Twenty-two employees received full-time language training during the year.

Automation played a major role in the Administration Branch this year. In July 1985, Records Management started to automate an estimated 200,000 files. This project, scheduled for completion in 1986-87, will not only save space but provide the Department with an efficient records system.

During 1985, the Central Divorce Registry received notice of 74,895 petitions for divorce.

## Department of Justice Expenditures* Fiscal Year 1985-86

| | Personnel Costs $ | Operating Costs $ | Grants and Contributions $ | Total** $ |
|---|---|---|---|---|
| Minister's Office | 950,818 | 599,443 | — | 1,550,261 |
| Deputy Minister | 2,350,607 | 1,034,769 | — | 3,385,376 |
| Associate Deputy Minister, Civil Law | 4,796,929 | 852,507 | 1,500 | 5,650,936 |
| Associate Deputy Minister, Litigation | 16,929,010 | 5,075,764 | — | 22,004,774 |
| Assistant Deputy Attorney General, Tax Litigation | 1,096,758 | 166,048 | — | 1,262,806 |
| Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law | 1,014,821 | 145,789 | — | 1,160,610 |
| Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law | 302,895 | 27,628 | — | 330,523 |
| Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation | 1,837,091 | 312,093 | — | 2,149,184 |
| Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services | 14,463,979 | 402,205 | — | 14,866,184 |
| Assistant Deputy Minister, Legislative Programming | 4,490,363 | 2,154,932 | 175,986 | 6,821,281 |
| Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research | 4,219,753 | 2,581,973 | 49,285,052 | 56,086,778 |
| Assistant Deputy Minister, Public Law | 3,268,959 | 1,010,577 | 342,000 | 4,621,536 |
| Assistant Deputy Minister, Administration | 6,742,762 | 4,280,993 | — | 11,023,755 |
| **Total** | **62,464,745** | **18,644,721** | **49,804,538** | **130,914,004** |
| Canadian Sentencing Commission | | | | 787,104 |
| | | | | **131,701,108** |

*Figures from Public Accounts, August 1986.
**Totals rounded

# Regional Offices

Regional offices located in nine cities across Canada play a vital role in the daily operations of the Department of Justice.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private sector lawyers to handle its cases and these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices employed 244 lawyers and 243 support staff in 1985-86. The offices are organized in much the same way as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to what would constitute large private law firms in Montreal, Toronto and Vancouver.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution, which is discussed in the Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation sections of this report.

## Halifax Regional Office

In 1985-86, 11 lawyers working out of the Halifax Regional Office, with the assistance of a network of legal agents, conducted civil litigation, property litigation and criminal prosecutions in Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador. Tax work was also handled in these provinces, with the exception of New Brunswick. The Office also provided legal advice to federal departments and agencies in all four Atlantic provinces.

During this fiscal year, the Office's civil litigation section handled *MacKinnon v. The Queen* and *Munroe v. The Queen*, two cases in which the Department of Fisheries and Oceans' sector management and fishery management for socio-economic purposes was challenged *inter alia* under sections 6 and 4 of the *Charter*.

The criminal litigation section successfully prosecuted *Regina v. Sunila, Salayman* and six other members of an organization involved in importing 13.2 tons of cannabis resin — the largest drug seizure ever in Canada. All but one accused were convicted. This case also further developed the law dealing with Canada's right to pursue vessels and arrest individuals on the high seas.

## ■ Montreal Regional Office

This Office covers all judicial districts under the Court of Appeal in Montreal, including the city and outlying areas. Within this area, the Office is responsible for criminal prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada, acts as plaintiff or defendant in civil proceedings to which the Crown is a party and represents the Minister of National Revenue in Quebec tax matters. It also provides legal advice and consultation to federal departments and agencies in Quebec.

The Office has 95 employees, including 48 legal counsel, 21 of whom are in the civil litigation section, 13 in the criminal prosecutions section, 11 in the tax litigation section, and three general counsel.

In 1985-86 the civil litigation section was responsible for 5,770 cases, most of them involving administrative law, civil actions against the federal government exceeding $57 million and civil actions on behalf of the federal government totalling over $52 million.

As in past years, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* generated an increase in the number of administrative cases handled by staff lawyers. This trend became more noticeable this year as a result of the coming into force of section 15.

Among the cases handled by the civil litigation section last year, in *Lévesque v. the Attorney General of Canada et al*, an inmate in a federal penitentiary sought a Federal Court order entitling him to vote in provincial elections. The Federal Court decided that, in view of the provisions of the Quebec *Election Act* and section 3 of the *Charter*, the inmate was entitled to vote.

*Gérard Blais v. the Minister of National Revenue* concerned the sale of the inventory of St-Louis Textiles Ltée by a trustee in bankruptcy. Because the goods had been purchased by the bankrupt company with a tax exemption under a licence issued pursuant to the *Excise Tax Act*, the trustee argued that the sales tax on their sale was a claim provable under the *Bankruptcy Act*. The Supreme Court of Canada, however, held that the sales tax was not a claim provable and that, therefore, the trustee was required to pay the sales tax.

In *Piperno v. the Minister of Employment and Immigration et al*, the plaintiff had applied for refugee status under the *Immigration Act, 1976*. Two questions were raised: whether the Minister should inform the applicant why the Minister believed the person was not a refugee, so as to allow the applicant to refute the evidence before a final decision; and whether the applicant has the right to know the Minister's evidence before the Immigration Appeal Board hearing. The Federal Court of Appeal, in its September 19, 1985, decision, found that the plaintiff did not have a right to either an explanation or evidence prior to a hearing. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was dismissed.

The plaintiff in *Vachon v. Employment and Immigration Commission* owed the Commission about $900 in overpayments from unemployment insurance payments due to administrative error. He then made an assignment of his property under the *Bankruptcy Act* and, before receiving a discharge, again became entitled to U.I. benefits. The Commission decided to make a set-off between the benefits payable to him and his $900 debt. After receiving his discharge, the plaintiff brought an action in the Federal Court for a ruling on whether the Commission was entitled to such a set-off. After a decision was handed down against Vachon by the Federal Court, he later appealed the judgment to the Supreme Court of Canada. The Supreme Court held that section 49(1) of the *Bankruptcy Act* prohibits any type of judicial or administrative recovery from a bankrupt's assets, regardless of whether assets have enured to the trustee or remain the property of the bankrupt, as is the case with U.I. benefits.

In 1985-86, counsel for the criminal prosecutions section handled 2,232 cases including appeals, extradition applications, applications for interception of private communications and drug trafficking prosecutions. Section lawyers also handled prosecutions in the area of economic crime and in the area of prison law, which has expanded considerably since the *Charter*.

Among cases the section handled this year was a U.S. government application for the extradition of a respondent who had been sentenced to death in Pennsylvania for first-degree murder. It was argued that, under article 6 of the Canada-U.S. Extradition Treaty, extradition could be denied where the offence was subject to the death penalty, unless the State guaranteed that the respondent would not be executed. It was further argued that, because the life of the accused would be in danger if he were returned to the U.S., he should be protected under sections 7 and 12 of the *Charter*. The extradition judge did deny the extradition.

Two cases dealt with the validity of authorizations to intercept private communications. In *Regina v. Bujold, Goyette et al*, the accused challenged an authorization because it was issued by an agent designated by the Attorney General of Quebec although the offence came within the federal *Narcotic Control Act*. The Court of Sessions of the Peace interpreted section 178.12(1)(a) and (b) to indicate that the authorization was valid even though the prosecution was brought by the Attorney General of Canada.

In *Kurt Grabowski v. The Queen*, the appellant argued before the Supreme Court that an authorization to intercept private communications was not in accordance with the *Criminal Code* and amounted to a blanket authorization. The Court ruled that the omnibus clause authorizing interception of communications of persons unknown, together with places unknown, means that anyone can be intercepted anywhere; hence, this clause is unlawful. However, when this clause can be deleted without affecting the substance of the authorization, and there were no interceptions under the offending clause, the authorization is still legal.

During 1985-86, the 11 counsel in the tax litigation section represented the Crown before the federal tribunals and the Supreme Court of Canada in 2,724 cases involving tax and unemployment insurance matters. The number of cases involving farm losses continued to be high and cases involving multi-unit residential buildings (MURBs) increased. A total of 672 unemployment insurance cases were argued before the Tax Court of Canada and the Federal Court of Appeal.

In *Dominion Metal Inc. v. The Queen*, the Crown challenged the appraisal of an asset. The taxpayer's appraiser considered that in determining the market value of an asset a "special purchaser" should be taken into account although such a person did not appear to exist at the time of the appraisal. The Tax Court of Canada ruled in favour of the Minister. An appeal was heard by the Federal Court in February 1986 and judgment was pending.

The question at issue in *The Queen v. Bronfman Trust* is whether a trust can deduct interest on loans paid to a lending institution under the *Income Tax Act* when the trust had borrowed to pay benefits to one of its beneficiaries. This case is awaiting appeal to the Supreme Court of Canada in 1986.

The judgment of the Supreme Court was pending in the case of *Canadian Pacific Ltd. v. the Attorney General of Canada*. It involves the question of whether a hotel should deduct unemployment insurance premiums from controlled tips. The case arose after the hotel had organized banquets for several groups and added a service charge to the cost of the banquets for later distribution to service employees. The Federal Court of Appeal initially found in favour of the Crown.

## Toronto Regional Office

This Office represents government legal interests in southwestern Ontario including criminal prosecutions under federal statutes other than the *Criminal Code*, tax and civil litigation, bankruptcy, insolvency and commercial and property law matters. As well, the Office provides opinions and legal advice for government offices and agencies in the region.

The Office employed 69 lawyers in 1985-86, of whom 14 handled civil litigation, 25 handled criminal prosecutions, 15 litigated tax matters, eight worked in advisory, commercial and property law, and four worked as General Counsel. In addition, the work of more than 300 lawyers retained as Crown agents was managed by the Office.

The Advisory, Commercial and Property Law Section dealt with a range of bankruptcy and insolvency cases with international ramifications. The Section also handled a number of disputes with the potential effect of disrupting airport operations in Ottawa and Toronto. As well, legislation concerning pension diversion and garnishment of Crown debts created a large volume of proceedings. Among the legal services provided to government departments and agencies, the Section negotiated and drafted commercial agreements and leases and was involved in court proceedings related to the winding-up of Northumberland Insurance and Continental Trust.

The Criminal Litigation Section is responsible for conducting prosecutions on behalf of the Attorney General throughout southern Ontario, as well as criminal appeals, wiretap applications, search warrant applications, extraditions and advice to investigative agencies. Cases involving the *Charter of Rights and Freedoms* continued to occupy an increasingly large proportion of the Section's time.

Two of the largest and most complex prosecutions this year involved charges under the *Income Tax Act*. The *Joseph Burnett and Ruthbern Holdings Ltd.* trial, in which tax evasion in excess of $2 million is alleged, continued in the Supreme Court of Ontario since October 1984. The preliminary hearing continued into an allegation that *Frank Mauro et al* conspired to evade more than $1.5 million in taxes. Evidence in this case has been heard in the United States, Italy, France, Great Britain, Belgium, the Netherlands and Germany.

There were many narcotic and drug cases prosecuted during the fiscal year. Among them was one in which *Paul Vidotto et al* were accused of a conspiracy to traffic in cocaine and to manufacture $16 million worth of methamphetamine. The case was proved, resulting in sentences of up to 14 years. *Regina v. Marsh et al* concerned an alleged conspiracy to traffic in a number of drugs involving 39 members and associates of the Outlaw Motorcycle Club. Twelve of the accused were to have faced trial in the Supreme Court of Ontario in May 1986.

There were many appeals during the year. In *Regina v. Finlay and Grellette*, the Ontario Court of Appeal concluded that the wiretap provisions of the *Criminal Code* did not offend the *Charter*. Decisions were also handed down in a number of cases argued in the Supreme Court of Canada.

This was a particularly busy year for extradition prosecutions. Of particular interest was *U.S.A. v. Golitschek*, an extradition to the United States of an Austrian arms dealer who had allegedly conspired with others in Austria and West Germany to deceive the U.S. Government into issuing licences to export military hardware destined for Iran by submitting false documents showing the destination as Spain. Golitschek was arrested in Toronto on an extradition warrant shortly after he arrived here to sign a purchase agreement with U.S. undercover agents posing as international arms dealers. The fugitive was committed for surrender and has now been tried and convicted. The Golitschek case is the first successful one of its kind.

The Tax Litigation Section advises and appears on behalf of the Minister of National Revenue in taxation matters, as well as providing legal opinions to local offices of Revenue Canada and appearing before the Pension Appeals Board and Tax Court on pension and unemployment insurance benefit matters.

This year, the section handled *The Queen v. Imperial General Properties*, a landmark decision of the Supreme Court of Canada. The case involved the meaning of "control" within section 256(1) of the *Income Tax Act*, used to determine the amount of income subject to the low rate of tax for small business.

Several search and seizure cases were handled this year. In the *Attorney General of Canada v. Pica*, the Ontario Court of Appeal found that there was no basis for quashing the seizure of the taxpayer's documents under section 231(1)(d) and, more importantly, that the taxpayer should not have been permitted to challenge the seizure after the trial had commenced.

A serious *Charter* challenge to the *Income Tax Act* arose in the *Gerol* case in which provisions establishing the RRSP program were alleged to discriminate on the basis of age and to deny the taxpayer freedom of conscience and religion and the right to life, liberty and security of the person guaranteed in sections 15, 7 and 2 of the *Charter*. The Supreme Court of Ontario upheld the Act.

The Civil Litigation Section has made significant changes in the nature and conduct of its practice by integrating Regional Office services with Departmental Legal Services Units in a more productive way and by increasing specialization, consultation and information-sharing with client departments. The emphasis in civil litigation is shifting to the fields of public law, charter litigation and aboriginal claims.

Two cases typify the imaginative challenges to federal legislation. In *Parkdale Tavern v. Her Majesty the Queen*, the plaintiff unsuccessfully challenged provisions of the *Canada Elections Act* prohibiting the sale of alcohol on Election Day as interfering with his right to do business. And in *Pinkus Bregman v. The Attorney General of Canada*, currently under reserve by the Supreme Court of Canada, a Russian World War II veteran challenged the 10-year residency requirement to qualify for war veteran's allowances as unjustifiably discriminatory.

Other cases included the successful defence of two Ministers charged with contempt of court after their officials failed to comply with the terms of a court order, and the successful defence of an injunction application in *Weizfield v. Her Majesty the Queen* in which peace campers attempted to enjoin their removal from Parliament Hill after having maintained a camp there for more than a year.

## Winnipeg Regional Office

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada in Manitoba with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario. The Office employed 11 lawyers in 1985-86, four in criminal prosecutions, four in civil litigation, one in property and commercial law, one with the Department of Indian Affairs and Northern Development and a General Counsel responsible for administration and litigation.

There has been a notable increase in *Charter* issues during the year in civil, criminal and commercial work.

Among the more important cases were *Stepp v. Her Majesty the Queen*, which raised the issue of whether the Federal Crown should be vicariously liable for an act of negligence committed by an RCMP officer at a remote northern posting. The officer had driven a snowmobile into a tree at high speed while giving a nurse a ride home after a party. The plaintiff nurse argued that RCMP officers posted at isolated one-man detachments should be considered on duty 24 hours a day within the scope of their employment. The Federal Court Trial Division dismissed the action against the Federal Crown, holding that the officer had stepped outside the scope of his employment.

In *Collins v. Stocks*, a motion was made in the Manitoba Court of Queen's Bench by a trustee in bankruptcy for a declaration that a veteran's "interest" under an Agreement of Sale of land was part of the estate in bankruptcy or that the trustee was entitled under the Agreement to pay out the outstanding balance and request title. The motion was dismissed.

The Manitoba Court of Appeal upheld the Court of Queen's Bench decision in *Regina v. Guberman*. The decision upheld evidence obtained as the result of a search of the passenger of a motor vehicle. The motor vehicle had been stopped on an ALERT check. Due to the odour of marijuana and the discovery of a small bag of marijuana hidden in a common area of the car, the passenger and driver were taken to the police station where the passenger was subsequently searched. Issues of unreasonable search, and delay of the right to obtain and instruct counsel, were raised. The Court of Appeal upheld the validity of the search and thereby distinguished the Supreme Court decision in *Regina v. Therens*.

The *ICG Utilities (Manitoba) Ltd.* matter involved a major intervention in a rate case on behalf of the Department of National Defence. The Department successfully argued that the applicant's capital structure and rate of return on equity were unfair and unreasonable. The decision resulted in a saving to all customers of approximately $1 million annually.

*Regina v. Genser* involved an appeal to the Manitoba Court of Appeal from a dismissal of a charge of conspiracy to traffic in cocaine. In allowing the appeal and ordering a new trial, the Manitoba Court of Appeal clarified the law relating to "buy-sell" conspiracies. This case is being appealed to the Supreme Court of Canada.

## Saskatoon Regional Office

The Saskatoon Regional Office provides legal services to all federal departments for their Saskatchewan operations and conducts civil and criminal litigation throughout the province. These services are provided by nine lawyers, three law students and seven support staff. A sub-office in Regina is staffed for two days each week by members of the Property and Commercial Law Group. Other lawyers are assigned to civil litigation or criminal prosecutions. Legal services are also provided part-time to the Department of Indian Affairs and Northern Development Regional Office in Regina. Twenty-five prosecuting agents of the Attorney General of Canada in Saskatchewan are supervised by the Saskatoon Office.

Members of the Office were involved in several important cases during the year. In *Regina v. Nelson*, the Provincial Court dismissed tax evasion charges after finding the seizure of documents from the accused to be contrary to the *Charter*. The Court of Queen's Bench upheld that decision. The Federal Crown, in an appeal to the Court of Appeal, argued that even if the evidence was obtained unconstitutionally, it nonetheless meets the *Charter* test of admissibility because it can be used at trial without bringing the administration of justice into disrepute. A decision is pending.

The plaintiff in *Borowski v. the Attorney General of Canada* contended that *Criminal Code* provisions on abortion were contrary to the *Charter*. The Court of Queen's Bench dismissed the case, which was then appealed to the Court of Appeal for Saskatchewan. The decision was reserved.

The accused in *Regina v. Bouclin, Jackson and Nienhuis* were all charged with conspiracy to traffic in a narcotic in February 1982. The trial was delayed 26 months, by agreement with defence counsel, to await the result of an appeal in a similar case. It was then delayed a further 22 months because the court was unable to schedule time for the case. Hence, the trial was delayed a total of four years. The Court of Queen's Bench held that the delay was a denial of the accused's right under the *Charter* to be tried within a reasonable time and dismissed the charges. The decision was appealed to the Saskatchewan Court of Appeal.

In *Regina v. Avet Electronics Ltd. et al*, the accused were charged with operating a television broadcasting system without a licence. The defendants brought a preliminary motion to quash search warrants to obtain the broadcasting equipment seized. The motion was dismissed as the equipment was seized pursuant to valid search warrants. The case was to proceed to trial.

The Office has been involved in several important non-litigious matters, including the settling of certain Indian land claims which had been in abeyance for 100 years. As well, the Property and Commercial Law Group worked on the subdivisions and land exchanges required to establish Batoche National Historic Park.

## ■ Edmonton Regional Office

The Edmonton Regional Office represents all government departments and most government agencies in Alberta in prosecutions under all federal statutes other than the *Criminal Code*. This includes civil and tax litigation as well as commercial and property law. Tax litigation services are provided for Saskatchewan and the Northwest Territories. In addition, the Office manages the work of private sector agents retained to assist with criminal prosecutions and civil litigation.

The number of employees decreased in the fiscal year 1985-86 from 32 to 29 lawyers, including one devoted exclusively to tax collection work. Nine were engaged in criminal prosecutions, five in civil litigation, five in property and commercial law, advisory and opinion work and nine in tax litigation.

Progress was made in implementing the Department's Affirmative Action Plan, with four women advancing to the officer category.

The Civil Litigation Section handled a number of significant cases in contract, tort and administrative law. By far the most important was its joint involvement with headquarters staff in *Winterhaven Stables Limited v. the Attorney General of Canada* in which the plaintiff sought a declaration that the *Income Tax Act* was *ultra vires* Parliament on the ground, *inter alia*, that it imposes a direct tax to raise revenue in the provinces. In addition, the plaintiff challenged the constitutional validity of the *Canada Health Act*, the *Canada Assistance Plan* and the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Post-Secondary Education and Health Contributions Act*.

The Property and Commercial Law Section was counsel for the Canada Deposit Insurance Corporation in application for the order winding up the Canadian Commercial Bank and other litigation arising from the liquidation of that bank. As well, counsel obtained an order enjoining the CCB Mortgage Investment Corporation from making payments to depositors, pending reorganization discussions between the Corporation and the Minister of Finance.

Cases handled by the Criminal Prosecutions Group include *Federal Republic of Germany v. Gruener*, an extradition under the Canada-Federal Republic of Germany Extradition Treaty. A convicted felon, who fled from West Germany and was arrested in Calgary on mischief charges, was subsequently extradited.

In *The Queen v. 264544 Alberta Ltd. and Charles Fix*, the accused were charged under the *Aeronautics Act* with operating an unlicenced air charter service. They contended that their service was not unlicenced because they had been authorized to operate under an agreement with a third party, to whom a licence had been issued. The conviction was reversed on a summary conviction appeal but restored on further appeal to the Alberta Court of Appeal.

The accused in *The Queen v. Reed* was charged with failing to file income tax returns and refusing to comply with requests for information about his income. The accused contended successfully that the request for information, because of its compulsory features, amounted to a violation of his right to freedom of expression guaranteed in section 2 (b) of the *Charter*. An appeal from this decision was pending.

In *McGill v. the Minister of National Revenue*, a taxpayer sought an order extending the time within which to serve a notice of objection to an assessment under section 167 of the *Income Tax Act*. The taxpayer argued, in effect, that he was unaware of a time limit within which such an objection must be filed. His application was refused by the Tax Court. On appeal to the Federal Court of Appeal, pursuant to section 28 of the *Federal Court Act*, the Court dismissed the case stating that ignorance of the law was irrelevant to the determination of whether such an order could be granted, and affirming the conditions on the tests to be met laid out in section 167. The Supreme Court of Canada refused to grant leave from this decision.

## ■ Vancouver Regional Office

The Office provides a full range of legal advice and services to federal departments and agencies in respect of their operations in British Columbia.

Twenty-one of the Office's 57 lawyers were engaged in prosecuting violations of federal laws in 1985-86. Most prosecutions concerned illegal dealings in narcotic drugs. Almost 3,000 cases of possession, trafficking and possession for the purpose of trafficking or importation were handled this year. Lawyers from the Office travelled throughout the Yukon and the Northwest Territories prosecuting federal, territorial and *Criminal Code* offences.

Eleven tax lawyers defended more than 400 income tax assessments in British Columbia and the Yukon Territory. Fourteen lawyers in the Civil Litigation Section defended claims against the Crown totalling more than $300 million.

The 11 property and commercial law lawyers conducted the government's real estate development and commercial transactions in B.C., including the sale of federal Crown properties totalling some $15 million. These included the former B.C. Penitentiary site and the Alvin Building, each worth $5.2 million. Lawyers in this group also prepared leases required for the $37 million restoration and development of four historic federal buildings, now known as the "Sinclair Centre", covering one block of prime land in downtown Vancouver. Members of the group also saw to the conveyancing of federal land to British Columbia for a new residential and commercial development on the Songhees Peninsula in downtown Victoria.

The *Derrickson* and *Paul* cases were argued before the Supreme Court of Canada. In these cases, the court decided that provisions of the B.C. *Family Relations Act* which empower the B.C. Supreme Court to order the sale of a matrimonial home, or to order that possession of the home be given to one of the spouses, do not apply when the matrimonial home is on an Indian reserve. This decision means that other measures must be taken to protect Indian spouses' claims to reserve lands in matrimonial disputes.

The office's tax litigation section handled the *Western Technologies Corporation* and *Bechthold Resources Limited* cases this year. At stake was the ability of the Department of National Revenue to collect taxes arising from the scientific research tax credit scheme. During 1985-86, the problem of collection became acute as it appeared that large sums of taxes were put in foreign accounts, beyond the reach of the government. These cases were before the Federal Court of Appeal.

Lawyers in the prosecutions group successfully argued the case of *Transpacific Tours v. The Director of Investigation and Research* before the B.C. Court of Appeal. The court upheld the constitutional validity of a section of the *Combines Investigation Act* allowing the Restrictive Trade Practices Commission to examine persons and documents which might provide evidence of an illegal conspiracy to lessen competition unduly. The Commission's ability to secure evidence of violations would have been seriously impaired had the Crown not been successful.

## ■ Whitehorse Regional Office

Because section 2 of the *Criminal Code* defines the Attorney General of the Yukon Territory as the Attorney General of Canada, the Whitehorse Regional Office is charged with tasks and responsibilities unique within the Department. In particular, the Office conducts all *Criminal Code* prosecutions as well as all prosecutions under other federal statutes. The Office also retains a supervisory role in the conduct of prosecutions pursuant to Yukon territorial legislation. Finally, the Office conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act* (*Criminal Code* and other federal statute offences) and the *Children's Act* (territorial offences).

As of 1984, the former Whitehorse Crown Attorney's Office attained Regional Office status when responsibility for all civil litigation was transferred from the Vancouver Regional Office. The Whitehorse Regional Office now has one full-time lawyer handling all civil litigation and providing legal services and advice to federal departments and agencies in Yukon.

During 1985-86, the civil side of the Office was chiefly involved in providing legal advice to the Commissioner of the Yukon Territory and the Department of Indian and Northern Affairs with respect to mining claims pursuant to the *Yukon Quartz Mining Act* and the *Yukon Placer Mining Act*. The Office also continued as legal advisor to Health and Welfare Canada in relation to applications under the *Mental Health Act*.

One of the Office counsel sits on the Board of Directors of Yukon Public Legal Education. The Regional Director is involved in the Ad Hoc Committee on Child Sexual Abuse, the New Courthouse Users' Committee, the Justice Steering Committee and the Court Liaison Committee, and acted as a special advisor to the 1985 Task Force on Family Violence. Members of the Whitehorse Regional Office also participate in training programs for Justices of the Peace. Finally, counsel are involved in community-based diversion programs for young offenders.

Among noteworthy cases this year, in *Regina v. Kenneth James Bailey*, the accused challenged the *Criminal Code* provisions which authorize a jury of six persons in the Yukon Territory. Mr. Justice H.C.B. Maddison of the Yukon Supreme Court held that the *Code* provisions violate section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

In the aggravated assault case of *Regina v. Darlene McGinty*, the defence argued that the victim (the accused's spouse) was a competent but not compellable witness for the Crown when he did not want to testify. The Territorial Court of the Yukon Territory held that the spouse was indeed both a competent and a compellable witness. The matter was pending before the Court of Appeal for the Yukon Territory.

In *Regina v. Mazur and Taylor*, the defence brought an application before the Territorial Court to join two separately-charged accused in a single information. While the application was successful at first instance, the Crown obtained *mandamus* compelling the Territorial Court to proceed with the charges as presented by the Crown. The defence was unsuccessful in an appeal to the Court of Appeal and has sought leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

## ■ Yellowknife Regional Office

This Office comprises eight lawyers who provide legal services to federal departments, agencies and commissions in the Northwest Territories, prosecute all offences under the *Criminal Code*, federal statutes and territorial ordinances, and conduct inquests under the Coroner's Ordinance. Six lawyers and the Senior Counsel travel with circuit courts throughout the five time zones and 3.2 million square kilometres of the territories. One lawyer provides civil litigation, property and advisory services from Yellowknife.

The most significant development in the administration of justice in the Northwest Territories this year has been in connection with jury trials.

In *Regina v. Punch*, the Northwest Territories Supreme Court struck down section 561 of the *Criminal Code* which provided for a jury of six persons in the Territories. The Court followed a similar ruling from the Yukon Supreme Court, relying on equality provisions in section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Since the October 1985 ruling, juries of 12 persons have heard trials in Fort Rae, Yellowknife, Inuvik, Hay River, Cape Dorset, Coppermine, Fort Smith, Rankin Inlet, representing communities ranging in population from 13,000 in Yellowknife to 800 in Cape Dorset. This record confirms the continued ability of the northern courts to bring justice to everyone's door.

In Yellowknife, two trials by juries of 12 persons were held in French pursuant to Part XIV.I of the *Criminal Code* (language of trial provisions). While French-language jury trials have been held in the Territories in the past, these were the first with 12 jurors. Appeals in these cases, pending before the Northwest Territories Court of Appeal, were expected to be the first appeals heard and argued in French before this Court.

# Appendix I

## Statutes for Which the Minister of Justice is Responsible in Whole or in Part

*Access to Information Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Schedule I)

*Annulment of Marriages (Ontario) Act*, R.S.C. 1970, c.A-14

*Anti-Inflation Act*, S.C. 1974-75-76, c. 75

*Bills of Lading Act*, R.S.C. 1970, c.B-6

*Canada Evidence Act*, R.S.C. 1970, c.E-10

*Canada Prize Act*, R.S.C. 1970, c.P-24

*Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act*, S.C. 1984, c.32

*Canadian Bill of Rights*, S.C. 1960, c.44

*Canadian Human Rights Act*, S.C. 1976-77, c.33

*Criminal Code*, R.S.C. 1970, c.C-34

*Crown Liability Act*, R.S.C. 1970, c.C-38

*Department of Justice Act*, R.S.C. 1970, c.J-2

*Divorce Act*, R.S.C. 1970, c.D-8

*Escheats Act*, R.S.C. 1970, c.E-7

*Extradition Act*, R.S.C. 1970, c.E-21

*Federal Court Act*, R.S.C. 1970, c.10 (2nd Supp.)

*Food and Drugs Act*, R.S.C. 1970, c.F-27

*Foreign Enlistment Act*, R.S.C. 1970, c.F-29

*Foreign Extraterritorial Measures Act*, S.C. 1984, c.49

*Fugitive Offenders Act*, R.S.C. 1970, c.F-32

*Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*, S.C. 1980-81-82-83, c.100

*Identification of Criminals Act*, R.S.C. 1970, c.I-1

*Interpretation Act*, R.S.C. 1970, c.I-23

*Judges Act*, R.S.C. 1970, c.J-1

*Law Reform Commission Act*, R.S.C. 1970, c.23 (1st Supp.)

*Lord's Day Act*, R.S.C. 1970, c.L-13

*Marriage Act*, R.S.C. 1970, c.M-5

*Narcotic Control Act*, R.S.C. 1970, c.N-1

*Official Secrets Act*, R.S.C. 1970, c.0-3

*Permanent Court of International Justice Act*, S.C. 1921, c.46

*Postal Services Interruption Relief Act*, R.S.C. 1970, c.P-15

*Privacy Act*, S.C. 1980-81-82-83, c.111 (Schedule II)

*State Immunity Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 95

*Statute Revision Act*, S.C. 1974-75-76, c.20

*Statutory Instruments Act*, S.C. 1970-71-72, c.38

*Supreme Court Act*, R.S.C. 1970, c.S-19

*Tax Court of Canada Act*, S.C. 1980-81-82-83, c.158 (Part I)

*Tobacco Restraint Act*, R.S.C. 1970, c.T-9

*War Measures Act*, R.S.C. 1970, c.W-2

# Appendix II

## Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Branch

Agricultural Products Board
Agricultural Stabilization Board
Agriculture
Atomic Energy Control Board
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian Grain Commission
Canadian International Development Agency
Canadian Pension Commission
Canadian Security Intelligence Service
Communications
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Environment
External Affairs
Finance
Fish Prices Support Board
Fisheries and Oceans
Fishing Vessels Insurance Plan
Fitness and Amateur Sport
Fresh Fish Marketing Board
Health and Welfare
Indian Affairs and Northern Development
Insurance
Inspector General of Banks
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Livestock Feed Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Multiculturalism
Ministry of State for Science and Technology
Ministry of State for Youth
National Battlefields Commission
National Capital Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Library
National Museums of Canada
National Parole Board
National Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Prairie Farm Rehabilitation Administration
Public Archives
Public Service Commission
Public Works
Regional Industrial Expansion
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Solicitor General
Statistics Canada
Status of Women
Supply and Services
Textile and Clothing Board
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
War Veterans Allowance Board

# Appendix III

## Grants and Contributions — 1985-86

| Recipient | Project | Contribution |
|---|---|---|
| **Human Rights Law Fund** | | |
| Business and Professional Women's Association of Yellowknife (Yellowknife) | Northwest Territories Conference on Equality Rights in the *Charter* and the Northwest Territories Human Rights Code | $20,000 |
| Canadian Association of Children and Adults with Learning Disabilities (Ottawa) | Development of a position on the federal government discussion paper on equality rights and presentation to the Subcommittee of the House of Commons on Equality Rights | $ 5,405 |
| Canadian Ethno-Cultural Council (Ottawa) | Submission on multicultural component of section 15 to the Subcommittee of the House of Commons on Equality Rights | $33,000 |
| Canadian Human Rights Foundation (Montreal) | Human rights and indigenous self-government research project to examine the relationship between human rights exercised by indigenous people and collectivities | $ 9,600 |
| Canadian Human Rights Foundation (Montreal) | Seventh annual summer course on human rights | $40,000 |
| Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped (Winnipeg) | Preparation and presentation of a brief to the Subcommittee of the House of Commons on Equality Rights | $30,000 |
| Comité Logement Rosemont (Montreal) | Inquiry into women and housing concerning rights and freedoms in the area of housing | $ 5,115 |
| Committee for Racial Justice (Vancouver) | Brief on minority rights to the Sub-Committee of the House of Commons on Equality Rights | $ 4,500 |
| Delos Davis Law Guild (Toronto) | International conference of black lawyers and jurists | $ 7,500 |
| Faculté de droit, Université Laval (Quebec) | Fourth international constitutional law conference on state sovereignty and fundamental rights and on security, order and rights, June 1986 | $55,000 |
| Faculty of Law, University of Toronto (Toronto) | Constitutional litigation program on *Charter* issues | $ 5,000 |
| Law Related Education Group, University of British Columbia (Vancouver) | Charter Watch Project to develop an introductory list on Charter decisions, a manual and guide for teachers/animators in the field of human rights | $10,000 |

| Recipient | Project | Contribution |
|---|---|---|
| Maloney, Peter | Submission on sexual orientation to the Subcommittee of the House of Commons on Equality Rights | $ 5,700 |
| National Association of Women and the Law (Ottawa) | Publication of an issue of the Canadian Journal of Women and the Law on human rights | $20,000 |
| National Association of Women and the Law (Ottawa) | Brief on women's issues to the Subcommittee of the House of Commons on Equality Rights | $10,000 |
| National Association of Women and the Law (Ottawa) | Feasibility study to develop a Canadian Journal of Women and the Law | $10,000 |
| Phoenix Rising Magazine (Toronto) | Special issue of the Phoenix Rising Magazine regarding the *Charter* and the psychiatric system | $18,660 |
| Public Legal Education Society of B.C. (Vancouver) | Production of a 30-minute video about the *Charter* and the rights and freedoms it protects | $15,000 |
| Simon Fraser University, Faculty of Education (Burnaby) | Research study on the equal benefit of the law and the constitutional implications for education for disabled children | $13,000 |
| ☐ **Consultation and Development Fund** | | |
| Association des professeurs de droit du Québec (Montreal) | Annual meeting of the association on "Legal Research and the Teaching of Law: New Approaches" | $ 1,000 |
| Canadian Arbitration, Conciliation and Amicable Composition Centre (Ottawa) | Publication of the proceedings of an arbitration seminar | $ 1,451 |
| Canadian Council on International Law (Ottawa) | Fourth annual Conference on International Law entitled "Regulation and Deregulation: Emerging Trends and Issues" | $ 4,000 |
| Canadian Environmental Law Research Foundation (Toronto) | Research project on citizen intervention across the international border and preparation for the general public of a handbook on legal methods of cross-border intervention | $ 9,443 |
| Canadian Institute for the Administration of Justice (Edmonton) | Judicial seminar on family law, Halifax | $10,000 |
| Faculté de droit, Université Laval (Quebec) | International colloquium on commercial arbitration | $15,000 |
| Faculté de droit, Université d'Ottawa (Ottawa) | National conference on the Supreme Court of Canada, including the division of powers, civil and common law, penal law, structure and function, the *Charter* and other countries | $18,000 |

| Recipient | Project | Contribution |
|---|---|---|
| Faculty of Social Sciences, Carleton University (Ottawa) | Production of a pamphlet entitled, "The Crime of Movement: The Pass Laws in South Africa" by Professor Kevin Boyle and a video of his lectures | $ 1,108 |
| Family Mediation Canada (Toronto) | Training session in family mediation, Halifax | $ 3,114 |
| International Youth Year Conference on Law, Inc. | Research and preparation of materials and final report on international youth year conference on law | $15,000 |
| National Association of Women and the Law (Ottawa) | Publication of an information booklet on federal and provincial laws for women in P.E.I. | $ 2,000 |
| Professor David J. Mullan, Faculty of Law, Queen's University (Kingston) | Report on Birmingham Colloquium on Comparative Law dealing with government liability, compensation and the law of civil wrongs | $ 679 |
| Union internationale du notariat latin (Montreal) | Eighteenth Conference of l'Union internationale du notariat latin, to be held September 21-27, 1986 | $10,000 |
| ☐ **Criminal Law Reform Fund** | | |
| Calgary Police Service (Calgary) | Model victim impact statement to be administered by the Victims Services Unit | $28,606 |
| Canadian Council on Children and Youth (Ottawa) | Development of a private sector mechanism to follow up the concerns of the Badgley and Fraser reports | $25,482 |
| Canadian Criminal Justice Association (Ottawa) | 1985 Congress on Criminal Justice | $ 5,000 |
| Canadian Criminal Justice Association (Ottawa) | Seminar on victims' rights and the judicial process to address issues being considered by the Federal-Provincial Working Group on Victims | $10,000 |
| Canadian Institute for the Administration of Justice (Edmonton) | Publication of the proceedings of the Institute's annual conference dealing with many issues raised by the *Charter* | $10,000 |
| Chairman of the Yukon Compensation to Victims of Crime Board | Funding to allow a representative of the National Association of Directors of Compensation to Victims of Crime Boards to participate in the Federal-Provincial Task Force on Victims of Crime | $ 5,093 |
| Child Protection Centre (Winnipeg) | Child advocacy demonstration project to provide public legal education to native groups and training to Crown counsel and, with native organizations, to implement approaches to improving service to victims on reserves | $68,750 |

| Recipient | Project | Contribution |
|---|---|---|
| Community Justice Initiatives (Waterloo) | Promotion of new activities of the Community Justice Resource Centre and development of a national network and newsletter | $34,238 |
| Community Law Program of Windsor (Windsor) | Publication of a volume of Canadian Community Law Journal on victims' rights | $ 9,923 |
| Community Services Council of Newfoundland (St. John's) | Printing and distribution of 200 copies of reports of the Working Group on Child Sexual Abuse | $ 2,800 |
| Manitoba Victim-Witness Advisory Board (Winnipeg) | Development of victim impact statements and their introduction into the court system | $43,725 |
| Metro Toronto Chairman's Special Committee (Toronto) | Study to develop initiatives aimed at improving community responses to child sexual abuse victims | $ 9,500 |
| National Associations Active in Criminal Justice (Ottawa) | Criminal Justice and Victim Offender Community Reconciliation Seminar to discuss overview of reconciliation paradigm and programs, obstacles to reconciliation in the community, role of institutions and structural changes | $ 1,300 |
| Prince Edward Island Department of Justice | Feasibility study to implement a fine option program in Prince Edward Island | $14,000 |
| Simon Fraser University (Burnaby) | Northern Youth in Crisis: A Challenge for Justice conference and workshops on native issues in northern Canada | $ 1,900 |
| Society Against Family Abuse (Yellowknife) | Conference on family violence | $14,967 |
| The Battleford Prosecution Unit (North Battleford) | Demonstration project for gathering and delivering victim impact statements | $43,821 |
| The John Howard Society of Manitoba | A series of four workshops on community service orders and fine options in various Manitoba locations | $36,604 |
| The Legal Information Research Group (Quebec) | Publication of French and English versions of a manual entitled "Crime Victims Compensation in Quebec" | $ 452 |
| University of Toronto | Two-day conference on the implications of the Badgley Report for British Columbia | $ 333 |
| Vancouver Incest and Sexual Abuse Centre Society (Vancouver) | Support to victims through the criminal justice system and liaison with criminal justice officials about specific problems of child abuse | $57,026 |

| Recipient | Project | Contribution |
|---|---|---|
| ☐ **Special Projects – Legal Aid** | | |
| Legal Services Society of B.C. (Vancouver) | Delivery of legal services in the Fort Nelson area using a satellite service to the regional office in Fort St. John | $54,414 |
| ☐ **Access to Legal Information Fund** | | |
| Arctic Public Legal Education and Information Society (Yellowknife) | Public legal information program in the Northwest Territories | $30,000 |
| B.C. Public Interest Advocacy Centre (Vancouver) | Training sessions to intermediaries and compensation workers on legal information about the family court system | $14,766 |
| Canadian Legal Advocacy, Information and Research Association of the Disabled (CLAIR) (Ottawa) | Production of an issue of "Just Cause/En toute justice" magazine on the disabled and the courts | $ 9,000 |
| Community Legal Education Association of Manitoba Inc. (Winnipeg) | Public legal information program in Manitoba | $60,000 |
| Community Legal Information Association of P.E.I. (Charlottetown) | Public legal information program in Prince Edward Island | $53,240 |
| Community Legal Education (Manitoba) (Winnipeg) | Development of "Youth and the Law" series to provide information to youths about the law and the role of youths in the legal system | $14,000 |
| Community Legal Education Ontario (Toronto) | Production of a multimedia legal education publication entitled "Street Level Magazine" and development of four computer legal games for youth | $17,985 |
| Public Legal Education Society of Nova Scotia (Halifax) | Production of a film "In Trouble with the Law" directed at junior high school youth | $20,000 |
| Public Legal Information Association of Newfoundland (St. John's) | Public legal information program in Newfoundland | $60,000 |
| Services juridiques communautaires (Moncton-Dieppe) | Funding to develop a public legal education and information program | $45,000 |
| Yukon Public Legal Education Association (Whitehorse) | Public legal information program in Yukon | $60,000 |

# Appendix IV

## ■ Publications of the Research and Statistics Section — 1985-86

☐ **Victims and Witnesses of Crime**

*Criminal Injuries Compensation in Canada*, Department of Justice.

*Evaluation Assessment of Treatment Groups for Men Who Batter*, Abt Associates of Canada.

*Evaluation of the Ottawa Witness Co-ordinator Project*, Abt Associates of Canada.

*Evaluation of Witness Assistance Programs (Saint John and Campbellton)*, Robert P. Mullaly.

*Legal Response to Wife Assault in the Northwest Territories, The: Criminal Prosecutions in 1984*, Catherine J. Borrie.

*Report on Family Violence in the City of Halifax, A*, Dr. E. Jane Campbell.

*Review of Court-Based Victim/Witness Projects*, Abt Associates of Canada.

*Survey of Victims' Legal Information Needs*, Department of Justice.

☐ **Working Papers on Pornography and Prostitution**

*Agreements and Conventions of the United Nations with respect to Pornography and Prostitution*, D. Sansfaçon.

*Canadian Newspapers' Coverage of Pornography and Prostitution — 1978-1983*, M. El Komos.

*Canadians' Attitude Toward and Perceptions of Pornography and Prostitution*, Peat Marwick and Partners.

*Content Analysis of Sexually Explicit Videos in British Columbia, A*, T.S. Palys.

*Development of Law and Public Debate in the United Kingdom in Respect of Pornography and Obscenity, The*, Ian Taylor.

*Impact of Pornography, The: An Analysis of Research and Summary of Findings*, H.B. McKay, D.J. Dolff.

*Ladies (and Gentlemen) of the Night and the Spread of Sexually Transmitted Diseases, The*, M. Haug and M. Cini.

*Pornography and Prostitution in Denmark, France, West Germany, the Netherlands and Sweden*, J. Kiedrowski, J.M. van Dijk.

*Pornography and Prostitution in the United States*, D. Sansfaçon.

*Prostitution and Pornography in Selected Countries*, C.H.S. Jayewardene, T.J. Juliani, C.K. Talbot.

*Prostitution in Canada: A Research Review Report*, D. Sansfaçon.

*Report on Prostitution in Ontario, A*, J. Fleischman.

*Report on Prostitution in Quebec*, R. Gemme, A. Murphy, M. Bourque, M.A. Nemeh and N. Payment.

*Report on Prostitution in the Atlantic Provinces, A*, N. Crook.

*Report on Prostitution in the Prairies, A*, M. Lautt.

*Sexuality and Violence, Imagery and Reality: Censorship and The Criminal Control of Obscenity*, N. Boyd.

*Survey of Canadian Distributors of Pornographic Material, A*, B. Kaite.

*Vancouver Field Study of Prostitution*, J. Lowman.

☐ **Divorce Mediation**

*Profile of Divorce Mediation and Reconciliation Services in Canada, A*, Department of Justice.

Ministère de la

# Justice

## Rapport annuel

1985-1986

*L'illustration de la page de couverture,* la Vérité, *est l'une des deux grandes statues qui ornent l'entrée de l'immeuble de la Cour suprême du Canada, à Ottawa. L'autre est* la Justice. *Elles sont l'oeuvre du sculpteur torontois Walter Seymour Allward (1876–1955), surtout connu pour son Mémorial de Vimy en France.*

*Photographie: Rae Chalmers Associates*
*Texte: Deans-Waugh Associates Limited*
*Conception graphique: Ove Design Ottawa*

Ministère de la

# Justice

## Rapport annuel

1985 · 1986

Publié sous l'autorité du ministre de la Justice
et procureur général du Canada
Gouvernement du Canada

Direction des communications et des affaires publiques
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

(613) 995-2569

N° de catalogue: J 1-1986
ISBN 0-662-54622-9
ISSN 0 825-7442

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

Imprimé au Canada

JUS-P-367

Son Excellence
La très honorable Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année financière ouverte le 1er avril 1985 et close le 31 mars 1986.

Je vous prie d'agréer, Votre Excellence, l'assurance de mon plus profond respect.

Le ministre de la Justice,
Ray Hnatyshyn

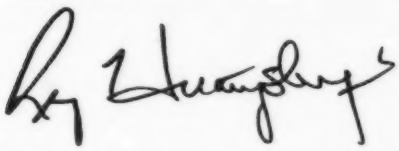

Le 30 septembre 1986

L'honorable Ray Hnatyshyn
Ministre de la Justice et procureur
général du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 1986.

Le point culminant de cette année en matière législative a été l'adoption, le 20 juin 1985, de la *Loi de 1985 modifiant le droit pénal*. Cette loi, qui est entrée en vigueur le 4 décembre 1985, crée de nouvelles infractions et prévoit des peines plus sévères pour la conduite avec facultés affaiblies, abolit le mandat de main-forte, qui habilitait les agents de la Gendarmerie royale du Canada à procéder à des perquisitions sans avoir obtenu de mandat selon la procédure régulière, crée le télémandat, grâce auquel les policiers pourront obtenir un mandat de perquisition par téléphone ou autres moyens de télécommunications, et modifie les règles régissant le fonctionnement des tribunaux afin d'accroître l'efficacité de ceux-ci.

L'examen de l'ensemble des lois fédérales pour s'assurer de leur conformité à la *Charte canadienne des droits et libertés* a abouti à l'adoption du projet de loi C-27 par la Chambre des communes. Cette nouvelle loi, qui a reçu la sanction royale le 28 juin 1985, modifie plusieurs textes pour les mettre en accord avec la Charte, et notamment avec les dispositions de celle-ci relatives aux fouilles, perquisitions et saisies et aux droits à l'égalité.

D'autres lois importantes ont été, à l'initiative du ministère de la Justice, adoptées par le Parlement au cours de l'année considérée. Parmi celles-ci, signalons la *Loi de 1985 sur le divorce*, la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, des lois qui modifient le *Code criminel* à l'égard de la prostitution, des loteries et du pari mutuel et une *Loi modifiant le Tarif des douanes* qui rétablit les pouvoirs des autorités douanières d'interdire l'importation de matériel pornographique et de littérature haineuse. Pendant l'année, votre prédécesseur a en outre déposé à la Chambre des communes le rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution. Plus tôt, le ministère avait publié le rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. Les fonctionnaires de votre ministère ont par la suite consulté des centaines de groupes partout au Canada afin de définir des mesures législatives propres à régler les problèmes analysés dans ces rapports.

Une des entreprises les plus importantes du ministère a été la publication de la réponse du gouvernement au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité.

Le ministère a continué de jouer un rôle important en matière de droit international. Nous avons participé à la préparation des plaidoiries en vue de l'arbitrage avec la France au sujet des droits de pêche dans le golfe du Saint-Laurent. Nous avons aussi oeuvré à l'élaboration des mesures législatives fédérales et provinciales qui permettront au Canada d'adhérer à la Convention de New York sur la reconnaissance et l'application des sentences arbitrales étrangères.

Les avocats de l'administration centrale et des bureaux régionaux ont continué de se charger d'affaires importantes pour le compte du gouvernement. Le rapport résume d'ailleurs plusieurs de ces affaires.

Mil neuf cent quatre-vingt-cinq étant l'Année internationale de la jeunesse, le ministère a encouragé plusieurs projets visant à souligner cet événement. Au nombre de ces projets, il convient de mentionner le Forum national sur la jeunesse et la loi, intervenu à Ottawa en janvier 1986.

Le ministère de la Justice, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, a assuré l'organisation d'un Forum national sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Enfin, je ne saurais passer sous silence la qualité du travail de l'ensemble du personnel du ministère de la Justice au cours de l'année considérée. Tous les fonctionnaires de notre ministère se sont en effet acquittés de leurs fonctions avec un dévouement exemplaire dont je leur suis profondément reconnaissant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général

Frank Iacobucci

# Table des matières


| | |
|---|---|
| Les attributions du ministre de la Justice et procureur général | 1 |
| Le mandat du ministère | 2 |
| Vue d'ensemble des activités de l'année écoulée | 3 |
| L'organisation du ministère | 7 |
| Les comités | 10 |
| Les affaires autochtones | 14 |
| Le sous-ministre | 16 |
| La Direction du droit public | 19 |
| La Direction de la politique, des programmes et de la recherche | 24 |
| La Direction du contentieux des affaires civiles | 36 |
| La Direction du droit pénal | 40 |
| La Direction du contentieux des affaires fiscales | 43 |
| Le groupe des avocats généraux | 45 |
| Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime | 48 |
| La Direction des contentieux des ministères | 49 |
| La Direction de la planification des programmes législatifs | 51 |
| La Direction de l'administration | 53 |
| Les bureaux régionaux | 55 |
| Annexe I<br>Lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministre de la Justice | 65 |
| Annexe II<br>Ministères et organismes desservis par la Direction des contentieux des ministères | 66 |
| Annexe III<br>Subventions et contributions octroyées en 1985-1986 | 67 |
| Annexe IV<br>Documents publiés par la Section de la recherche et de la statistique en 1985-1986 | 73 |

# Les attributions du ministre de la Justice et procureur général

Le ministre de la Justice est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au sein du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, alors que le procureur général est le premier conseiller juridique de la Couronne. Quoique les attributions de l'un et de l'autre soient légalement distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne.

Du fait de ce double mandat, le ministère de la Justice a donc de multiples obligations. Il doit en effet non seulement s'occuper des affaires juridiques de l'administration fédérale dans son ensemble, mais aussi fournir des services juridiques étendus aux différents ministères et organismes.

Le procureur général représente la Couronne devant les tribunaux dans toutes les affaires portant sur des questions d'intérêt public qui concernent le gouvernement fédéral. Il donne également des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux et assume diverses autres responsabilités relativement aux affaires juridiques de l'État. Au nombre de celles-ci, mentionnons la préparation des contrats, le recouvrement des sommes dues à l'État et la vérification des titres de propriété.

Comme plus haut conseiller juridique du pays et comme premier responsable de l'intégrité du système juridique de celui-ci, il doit en toutes circonstances, et plus particulièrement lorsqu'il exerce le pouvoir discrétionnaire qui lui est dévolu quant à l'opportunité d'engager des poursuites, veiller au respect de la primauté du droit.

Le ministre de la Justice doit quant à lui tenir compte, dans l'accomplissement de sa mission, à la fois des aspects juridiques des problèmes et des orientations de l'action du gouvernement. À titre d'exemple, il lui faut se préoccuper des questions de principe sous-jacentes aux textes qu'il est chargé d'appliquer. Il doit en outre prendre en compte les incidences juridiques que les dispositions des projets de loi, des règlements ou des directives ministérielles peuvent avoir sur les droits et libertés fondamentaux. Il lui faut enfin surveiller tous les mécanismes juridiques utilisés pour réaliser les grands objectifs du gouvernement.

# Le mandat du ministère

Le mandat du ministère de la Justice reflète évidemment la double fonction du ministre sous l'autorité duquel ce ministère est placé. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice* , il appartient au ministère :

- de diriger la planification, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice de même qu'en tout autre domaine que détermine le gouverneur en conseil;
- de fournir au gouvernement du Canada, à ses ministères et à ses organismes tous les services juridiques dont ils ont besoin, et plus particulièrement de donner des conseils juridiques, d'établir des documents juridiques, de rédiger les textes législatifs et de se charger des litiges;
- de voir à ce que les affaires de l'État soient gérées dans le respect de la loi.

Il importe toutefois de noter que d'autres textes mettent également des obligations à la charge du ministère. Ainsi :

- la *Déclaration canadienne des droits* l'oblige à veiller à ce que tous les projets de loi du gouvernement déposés à la Chambre des communes ainsi que tous les règlements soumis au greffier du Conseil privé pour enregistrement soient conformes à ses dispositions;
- la *Charte canadienne des droits et libertés* le met dans .a nécessité de voir à ce que toutes les lois en vigueur, tous les projets de loi du gouvernement déposés à la Chambre des communes et tous les règlements soumis au greffier du Conseil privé pour enregistrement soient conformes à ses dispositions;
- la *Loi sur les textes réglementaires* lui fait obligation de s'assurer que les règlements respectent les exigences qu'elle édicte;
- la *Loi sur la revision des lois* exige qu'il soit procédé périodiquement à un réexamen et à une codification des lois et règlements fédéraux.

L'annexe I du présent rapport donne la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

# Vue d'ensemble des activités de l'année écoulée

## ■ Loi modifiant le droit pénal

Le projet de loi C-18, intitulé *Loi de 1985 modifiant le droit pénal* (S.C. 1985, c. 19), a été adopté par le Parlement le 20 juin 1985. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 4 décembre suivant. Cette loi modifiant le *Code criminel* a pour objet :

- ☐ de prévoir des peines plus sévères en matière de conduite avec facultés affaiblies, de permettre de procéder d'autorité à des prélèvements sanguins ainsi que de créer de nouvelles infractions en ce domaine;
- ☐ d'abolir le mandat de main-forte, qui habilitait certains agents de la Gendarmerie royale du Canada à procéder à des perquisitions sans avoir obtenu un mandat suivant les règles normales;
- ☐ de mettre en place une procédure de télémandat permettant aux policiers d'obtenir, dans certaines circonstances, la délivrance d'un mandat de perquisition par téléphone ou autres moyens de télécommunications;
- ☐ d'augmenter l'efficacité du système judiciaire par la modification de certaines règles de procédure, en permettant par exemple au juge ainsi qu'aux avocats de la poursuite et de la défense de tenir avant le procès une conférence préparatoire.

## ■ Conduite avec facultés affaiblies

Pour appuyer les mesures prévues par la nouvelle loi en matière de conduite avec facultés affaiblies, le ministre de la Justice a lancé une campagne nationale de vulgarisation juridique. Jointe à une surveillance policière plus serrée et à la mise sur pied par les provinces de programmes énergiques, cette campagne a permis de réduire de façon très importante le nombre d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies qui ont été portées au pays pendant la période des fêtes de fin d'année.

## ■ Réponse au rapport *Égalité pour tous*

Le 4 mars 1986, le ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes un document intitulé *Cap sur l'égalité*, dans lequel le gouvernement fait connaître la suite qu'il entend donner au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité. Le document considéré, dont le ministère de la Justice a coordonné l'élaboration, représente une étape importante dans l'action entreprise par le gouvernement pour assurer à tous l'égalité et la justice sociale. Les fonctionnaires du ministère coordonnent actuellement la mise en oeuvre des mesures annoncées dans ce document.

## ■ Examen de la Loi sur les langues officielles

Le ministère de la Justice, de concert avec un comité spécial de sous-ministres chargé de revoir tous les aspects des politiques en matière de langues officielles, a entrepris l'examen de la *Loi sur les langues officielles* et de diverses lois connexes. Le gouvernement examinera bientôt différentes mesures législatives qui pourraient être présentées en ce domaine.

## ■ Loi de modification législative (Charte canadienne des droits et libertés)

La *Loi de modification législative (Charte canadienne des droits et libertés)* a reçu la sanction royale le 28 juin 1985. Le ministre de la Justice avait soumis ce texte à l'examen du Parlement plus tôt dans l'année afin de modifier les lois fédérales pour les rendre conformes à la *Charte*. Quelque 40 lois ont été modifiées pour respecter la *Charte* à l'égard des visites et inspections, des fouilles, perquisitions et saisies, des droits des membres des forces armées canadiennes, des enquêtes faites en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, des droits à l'égalité et de l'examen des projets de loi et de règlement.

## ■ Rapports Badgley et Fraser

Le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley) a publié son rapport en août 1984. En outre, le ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes le 23 avril 1985 le rapport du Comité spécial sur la pornographie et la prostitution (Comité Fraser). À cet égard, des fonctionnaires du ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux concernés ont rencontré les représentants de plus de 200 organismes non gouvernementaux et associations du secteur privé qui s'intéressent à l'enfance, afin de recueillir leurs vues relativement aux recommandations formulées par les deux comités en cause. Les provinces ont en outre été consultées à ce sujet. À la fin de l'année financière visée par le présent rapport, on était en train d'élaborer des modifications législatives concernant les problèmes des agressions sexuelles contre les enfants, de la réception du témoignage de ces derniers ainsi que de la prostitution et de la pornographie mettant en cause des enfants.

## ■ Prostitution

La *Loi modifiant le Code criminel (prostitution)*, a reçu la sanction royale le 20 décembre 1985 et est entrée en vigueur le même jour. Cette loi rend coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre, arrête un véhicule à moteur, gêne la circulation des piétons ou des véhicules ou encore arrête une personne ou communique de quelque manière que ce soit avec elle. Les fonctionnaires du ministère préparent actuellement un plan de recherche en vue de mesurer les effets de cette loi. Mentionnons par ailleurs que celle-ci devra être examinée par un comité parlementaire trois ans après son entrée en vigueur.

## ■ Traité d'entraide juridique

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, ont signé le 18 mars 1985 un *Traité d'entraide juridique en matière pénale* entre leurs deux pays. Ce traité permet aux autorités canadiennes et aux autorités américaines de joindre leurs efforts en vue de la recherche et de la répression des crimes de même qu'en matière d'application de la loi. Ce traité n'est toutefois pas encore en vigueur. Il ne pourra en effet être ratifié qu'après l'adoption des mesures législatives nécessaires à sa mise en oeuvre, mesures qui sont contenues dans le projet de loi intitulé *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

## ■ Commission sur la détermination de la peine

Il a été institué en mai 1984, sous le régime de la *Loi sur les enquêtes*, une Commission canadienne sur la détermination de la peine chargée d'étudier toute la question de la mise en place de lignes directrices en la matière et de définir la forme que celles-ci pourraient prendre. La Commission formulera des recommandations sur les liens entre les lignes directrices elles-mêmes et les autres aspects de la procédure pénale, tels que le pouvoir discrétionnaire dévolu au procureur général en ce qui concerne l'opportunité d'engager des poursuites. Elle examinera en outre la question des peines maximales ainsi que des peines minimales prévues par le *Code criminel* et les lois qui s'y rattachent. La Commission est censée présenter son rapport à l'automne de 1986.

## ■ Droit de la famille

Le 1er mai 1985, le ministre a déposé à la Chambre des communes la *Loi de 1985 sur le divorce* et la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Ces deux lois ont reçu la sanction royale le 13 février 1986. La *Loi de 1985 sur le divorce* est entrée en vigueur le 1er juin 1986, tandis que la seconde loi prendra effet au début de 1987.

La nouvelle loi ne reconnaît qu'une seule cause de divorce : l'échec du mariage. Cet échec peut être établi en prouvant que le conjoint a commis l'adultère, qu'il a fait preuve de cruauté physique ou mentale ou que les époux ont vécu séparément pendant au moins un an. La loi énonce en outre les éléments à prendre en compte de même que les objectifs visés en matière de garde des enfants et de contribution financière à l'entretien de ces derniers.

La *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* institue pour sa part des mesures destinées à favoriser l'exécution des ordonnances ou ententes concernant la pension alimentaire, la garde des enfants ou l'accès à ces derniers, ainsi qu'à faciliter les poursuites intentées en vertu des dispositions du *Code criminel* relatives à l'enlèvement d'enfant par un parent. Afin d'assurer l'exécution des décisions judiciaires prévoyant le versement d'une pension alimentaire, cette loi permet en effet, d'une part, la communication de renseignements contenus dans certains fichiers en vue d'aider à retrouver le débiteur alimentaire qui tente de se soustraire à ses obligations et, d'autre part, la saisie-arrêt de certaines sommes dues par le gouvernement fédéral au débiteur alimentaire défaillant, telles que les remboursements d'impôt sur le revenu.

Le ministère finance par ailleurs des projets de recherche portant sur les services de médiation. Des rapports sur le sujet devraient être présentés au début de 1987. Mentionnons également que le ministère versera encore l'année prochaine, comme il l'a fait au cours des deux derniers exercices, une aide financière à Médiation familiale Canada, une association nationale indépendante qui favorise le recours à la médiation.

## ■ Jeux et loteries

Le Parlement a adopté le 20 décembre 1985 le projet de loi C-81, intitulé *Loi modifiant le Code criminel (loteries)*. Ce texte est entré en vigueur le 31 décembre de la même année. Il retire au gouvernement fédéral son pouvoir d'organiser des loteries et d'autres jeux et précise la compétence des provinces et des territoires en matière de loteries.

## ■ Projet sur l'observance des lois fédérales

Au terme de trois années de recherche, l'équipe chargée de ce projet a achevé ses travaux en 1985. À la fin de l'année visée par le présent rapport, on intégrait les résultats de cette étude à un programme qu'il est proposé d'instituer en vue d'examiner les lois, les politiques et les usages destinés à assurer le respect des lois fédérales. Ce programme permettra au ministère de veiller à ce que les orientations définies par le gouvernement soient respectées en matière de réglementation. La première mesure que l'on prévoit adopter à cet égard est la mise en place d'un système de contravention qui permettra le paiement volontaire des amendes. Cette mesure accélérerait le processus d'application des textes fédéraux prévoyant des infractions et diminuerait les inconvénients de la réglementation.

## ■ Année internationale de la jeunesse

Le ministère a financé quatre grands projets à l'intention des jeunes Canadiens à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse. Au cours de l'été, sept groupes de jeunes des différentes parties du pays ont ainsi mis au point des projets de recherche et de vulgarisation juridiques pour la jeunesse de leur province. Au mois d'août, le ministère a par ailleurs subventionné, dans le cadre de l'Exposition nationale du Pacifique, le "Théâtre de la Justice", où ont été présentés des procès simulés qui ont connu beaucoup de succès. Le ministère a en outre intégré un volet jeunesse à sa campagne de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Enfin, en janvier 1986, le ministère a organisé à Ottawa le Forum national sur la jeunesse et la loi, qui a permis à 150 jeunes de faire connaître au gouvernement leurs opinions sur des questions concernant la jeunesse et la justice.

## ■ Affaire La Bretagne

Les fonctionnaires du ministère, en étroite collaboration avec ceux des ministères des Affaires extérieures et de Pêches et Océans, ont préparé l'argumentation du Canada en vue d'un arbitrage avec la France concernant les navires français qui pêchent dans le golfe du Saint-Laurent en vertu de l'accord de pêche intervenu en 1972 entre les deux pays. Le litige vient de l'opposition de la France à une condition à laquelle est assujetti le permis de pêche délivré à *La Bretagne*, un navire enregistré aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Le permis en cause interdit, comme c'est le cas pour les navires canadiens, de prélever directement sur le navire les filets des poissons pêchés dans le golfe. Le Canada et la France ont convenu de soumettre le litige à un tribunal international d'arbitrage institué selon les dispositions de l'accord de pêche de 1972. Les plaidoiries ont eu lieu en juin 1986, et le tribunal pourrait rendre sa décision vers la mi-juillet 1986.

## ■ Convention de New York

Le ministère a coordonné l'élaboration des mesures législatives fédérales et provinciales nécessaires en vue de permettre au Canada d'adhérer à la *Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères* (aussi appelée Convention de New York de 1958) et de la mettre en oeuvre. Toutes les provinces ont donné leur accord à cette adhésion et ont accepté d'adopter des mesures législatives pour la mise en application du texte considéré.

## Forum national sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor ont conjointement organisé à Ottawa, les 6 et 7 mars 1986, un forum qui a donné aux personnes qui s'intéressent aux questions de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels l'occasion d'échanger leurs vues sur le sujet et de partager leurs expériences en ce domaine. Le forum s'inscrivait dans le cadre de l'examen imminent des lois portant sur ces sujets par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes. Des représentants de divers organismes des secteurs public et privé, de groupes d'intérêts et des médias de même que de simples citoyens ont participé à ce forum. On y a abordé de nombreux sujets, dont le point de vue des usagers et des médias, l'application de la loi et les questions de sécurité, la protection des renseignements personnels, les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) régissant les échanges internationaux de renseignements personnels ainsi que la gestion de l'information.

# L'organisation du ministère

Le personnel du ministère de la Justice comptait 1 409 personnes en 1985-1986, ce qui représente une diminution de 5,4 % sur l'année précédente. Le gros de l'effectif du ministère, c'est-à-dire approximativement 70 % de son personnel, se range soit dans la catégorie des avocats, soit dans celle des secrétaires, la première regroupant 650 personnes et la seconde 335. Cette réduction des effectifs est attribuable avant tout au programme de restrictions budgétaires touchant l'ensemble du gouvernement. Chez les avocats, le taux des départs a été de 2,9 % au cours de la période considérée, ce qui le situe à un niveau légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Le personnel se répartit entre les bureaux régionaux, les contentieux des ministères et l'administration centrale. Les neuf bureaux régionaux du ministère avaient au cours de l'année un effectif total de 487 personnes, dont 244 avocats ou notaires. Ces bureaux se chargent pour le compte du procureur général du Canada des litiges et poursuites les plus variés. Ils conseillent en outre, en matière juridique, les autorités des ministères ou organismes fédéraux de la région en cause.

Dans la région de la Capitale nationale, le ministère de la Justice avait 39 contentieux auprès des ministères et organismes fédéraux, dont la Gendarmerie royale du Canada. Elle en avait également un à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. La taille de ces contentieux varie. Ainsi, le plus important regroupe 18 avocats qu'assistent dans leur tâche 12 non-juristes, alors que d'autres sont constitués d'un seul avocat. Au total, les contentieux des ministères regroupent 230 personnes. De ce nombre, 199 sont des avocats ou des notaires, alors que 31 se rattachent au personnel de soutien. Dans la plupart des cas, le ministère ou organisme client fournit les services de soutien.

L'administration centrale du ministère comptait quant à elle 692 personnes. Les juristes représentaient 31 % de ce nombre, soit 207 personnes. On retrouve à l'administration centrale les services juridiques qui oeuvrent dans des domaines spécialisés du droit, comme le droit public, de même que les services communs tels que l'élaboration des politiques, la planification des programmes législatifs et l'administration.

La plus grande direction est celle des contentieux des ministères, qui regroupe 264 personnes. Elle comprend notamment la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels ainsi que les avocats chargés du droit commercial et immobilier. Elle relève de l'autorité du premier sous-ministre adjoint — contentieux des ministères. La Direction de la politique, des programmes et de la recherche regroupe pour sa part 84 personnes, alors que celle du droit public en compte 68 et celle de la planification des programmes législatifs, 97.

À l'administration centrale du ministère, le contentieux des affaires civiles, celui du droit pénal ainsi que celui des affaires fiscales emploient respectivement 18, 14 et 16 avocats. Ces trois dernières directions s'occupent de tous les litiges et de toutes les poursuites intéressant les autorités fédérales et intervenant dans la région de la Capitale nationale.

Quant au sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime, il s'occupe, dans son domaine, aussi bien des litiges que du droit commercial, de la législation, des enquêtes sur les sinistres et du droit international.

Cette organisation du ministère en directions, sections et services séparés n'empêche cependant pas la mise en commun des efforts chaque fois que la situation l'exige. Il n'est pas rare en effet qu'un élément de l'organisation du ministère poursuive des objectifs identiques à ceux de nombreux autres secteurs de ce dernier. Pour ne donner qu'un exemple, la préparation de l'intervention législative destinée à mettre en place une politique conçue par un autre ministère obligera fréquemment plusieurs directions et sections du ministère de la Justice à travailler de concert. Les avocats du contentieux du ministère client fourniront des conseils sur les grandes questions juridiques que soulève la politique envisagée. Si la politique dont il s'agit a des incidences sur le plan constitutionnel, la Direction

# Organigramme

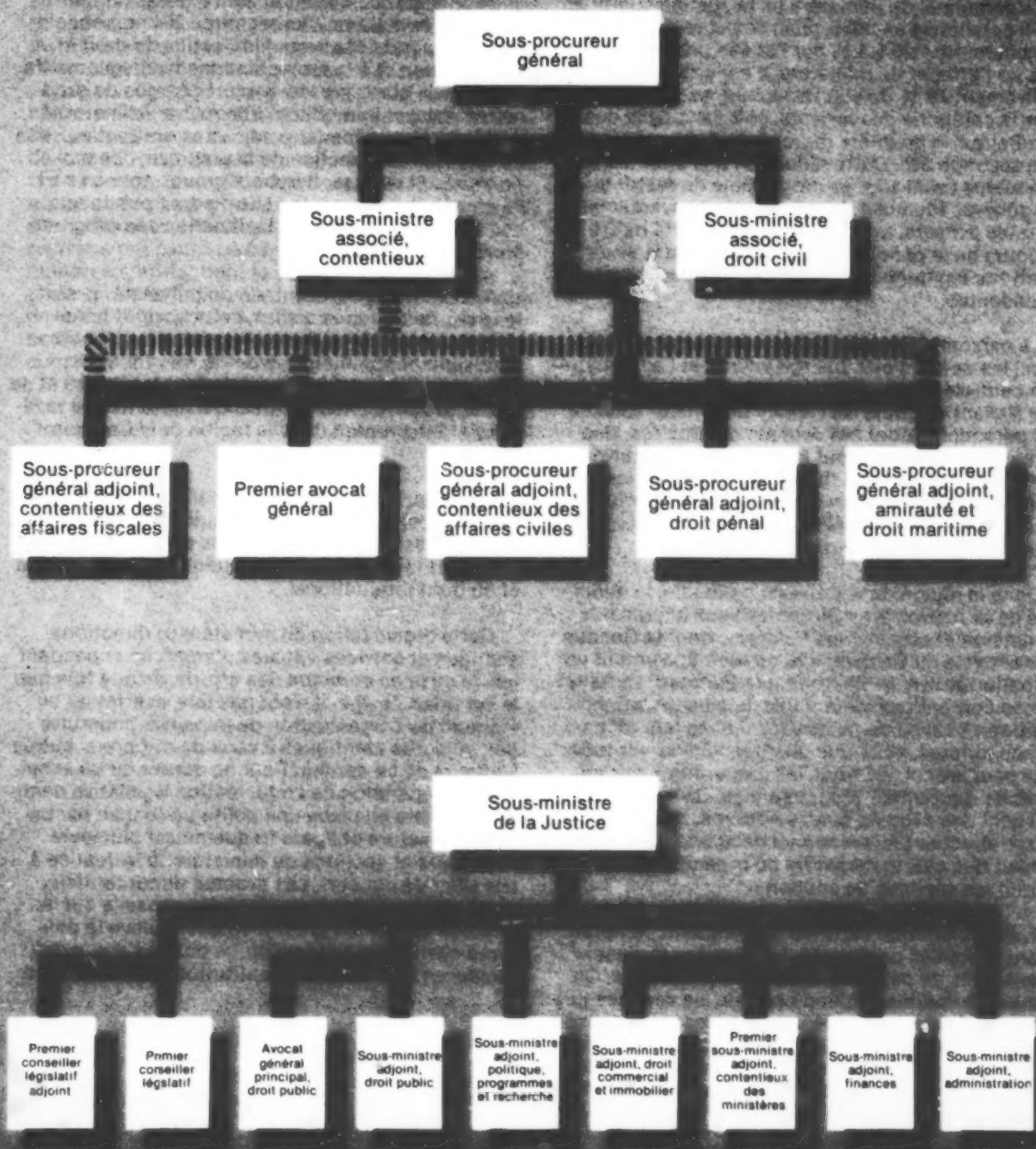

du droit public pourra se voir priée d'analyser celles-ci et avoir à définir les moyens propres à lui donner un fondement juridique solide. Par ailleurs, la Direction de la politique, des programmes et de la recherche pourra, dans certains cas, être appelée à donner son avis sur les conséquences des nouvelles politiques sur le système juridique. C'est à la Direction de la planification des programmes législatifs, et plus particulièrement au premier conseiller législatif et au premier conseiller législatif adjoint, qu'il reviendra enfin de veiller à la rédaction du projet de loi auquel doit aboutir toute cette entreprise. La Section de la législation de cette direction s'assurera par la même occasion de la conformité des mesures projetées avec les dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Il en va de même en ce qui a trait à l'obligation pour le procureur général de se charger de la conduite des poursuites pénales ainsi que d'assurer la demande ou la défense dans toutes les procédures judiciaires formées pour ou contre les autorités fédérales. À cet égard, le ministère s'occupe de tous les recours civils engagés par le gouvernement fédéral ou contre celui-ci, des renvois et interventions en matière constitutionnelle, de la poursuite des infractions au *Code criminel* ou à d'autres lois fédérales et, lorsqu'il y a lieu, des interventions qu'exige la défense de l'intérêt public. Le ministère s'occupe de plus d'engager toutes les poursuites fondées sur le *Code criminel* ou sur les ordonnances territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, en vertu des responsabilités spéciales dont est investi à cet égard le procureur général dans ces territoires. Selon le principe juridique en jeu, le sous-ministre associé ou le sous-procureur général adjoint chargé de la conduite des procédures pourra demander à toutes les autres directions concernées de collaborer à la définition de la position du procureur général.

## Personnel

| | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Administration centrale | 618 | 715 | 744 | 692 |
| Bureaux régionaux | 420 | 502 | 504 | 487 |
| Contentieux des ministères | 280 | 253 | 242 | 230 |
| **Effectif total du ministère** | **1 318** | **1 470** | **1 490** | **1 409** |

# Les comités

Dans bien des cas, l'exécution des grandes tâches du ministère de la Justice exige un effort concerté de plusieurs de ses directions, chacune apportant son expérience particulière et sa vision des choses. Différents comités ont été institués pour aider à l'administration et à la coordination des ressources et des programmes du ministère. Au nombre de ceux-ci, signalons :

☐ **Le comité exécutif**

C'est le plus haut comité de gestion du ministère, le principal lieu de discussion des politiques, des problèmes administratifs et de la gestion. Présidé par le sous-ministre, le comité exécutif se réunit plusieurs fois par mois afin de conseiller ce dernier relativement à l'établissement des priorités du ministère, à la planification de ses opérations et à l'affectation de ses ressources. En plus du sous-ministre, font partie de ce comité : les sous-ministres associés, les sous-ministres adjoints, le sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles et le sous-procureur général adjoint — droit pénal.

En 1985-1986, le comité a notamment étudié la question des relations avec le public et avec la presse, le système de rémunération et de classification des avocats, la mise en place d'un nouveau système d'évaluation du rendement du personnel juridique, le recours aux techniciens en droit et le dossier de l'action positive. Il a en outre reçu divers rapports du Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne et a pris des mesures pour donner suite aux recommandations formulées par ce dernier. Au nombre des principales politiques que le comité a examinées au cours de l'année, mentionnons celle portant sur la comptabilité du temps, celle sur le plan de carrière du personnel juridique, celle des langues officielles, celle de la planification des ressources humaines, celle du travail à temps partiel ainsi que celle relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Le comité a en outre modifié certaines de ses règles de fonctionnement afin d'améliorer l'efficacité de son travail.

☐ **Le comité de gestion du personnel**

Le comité considéré s'occupe des questions relatives à la gestion du personnel, comme les nominations aux postes supérieurs du ministère et la réaffectation du personnel juridique au sein de ce dernier. Il est également chargé de tout ce qui concerne les traitements et avantages sociaux. Le comité de gestion du personnel se compose des mêmes personnes que le comité exécutif, à cette différence près que le secrétariat en est assuré par le directeur de l'administration du personnel.

☐ **Le comité de la haute direction**

Le comité de la haute direction se penche sur les grandes questions d'orientation du ministère de même que sur les problèmes dont le saisit le comité exécutif. L'un des principaux sujets qui entrent dans ses attributions est l'évaluation annuelle du personnel juridique du ministère. Le comité voit en outre à définir les attributions juridiques du ministère ainsi que la structure de ce dernier, et à les réviser périodiquement. Il se réunit aussi souvent que l'exige le règlement des affaires relevant de sa compétence et est présidé par le sous-ministre. Le comité de la haute direction se compose en outre des sous-ministres associés, des sous-ministres adjoints, des sous-procureurs généraux adjoints, du premier conseiller législatif et du premier conseiller législatif adjoint, de l'avocat général principal — droit public, ainsi que du premier avocat général.

☐ **Le comité de gestion**

Le comité de gestion, présidé par le sous-ministre, réunit tous les gestionnaires de niveau supérieur, les avocats généraux et avocats-conseils qui dirigent un service juridique, de même que les directeurs de service administratif. Il siège deux fois par année afin de discuter des problèmes, politiques et pratiques de gestion ainsi que des questions juridiques intéressant l'ensemble de l'administration fédérale. Au cours de l'année visée par le présent rapport, le comité s'est notamment occupé de l'examen des ressources du ministère, des langues officielles, de la formation et du perfectionnement, du régime d'évaluation du rendement, de l'examen du rendement du personnel juridique, de la réforme administrative et de la création d'un système de gestion de carrière pour le personnel juridique. Il a également analysé les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, le recours aux avocats et notaires de l'extérieur, les communications avec le public et avec la presse et les systèmes d'information de gestion.

☐ **Le comité de la *Charte***

Ce comité s'occupe des litiges et des autres questions portant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. À partir de la politique du gouvernement et des décisions judiciaires déjà rendues, il détermine s'il y aurait lieu pour le procureur général du Canada d'intervenir dans un litige relatif à la *Charte*. Le comité de la *Charte* se compose du sous-ministre, qui en assure la présidence, des sous-ministres associés, du sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles, du sous-procureur général adjoint — droit pénal, du sous-ministre adjoint — droit public, de l'avocat général principal — droit public, de l'avocat général — droits de la personne, du coordonnateur des litiges relatifs à la *Charte* ainsi que d'un représentant du cabinet du ministre.

Pendant l'année, le comité a notamment eu à se pencher sur des affaires relatives aux droits politiques des fonctionnaires *(Cassidy et autres c. La Reine)*, aux peines minimales d'emprisonnement obligatoires *(Smith c. La Reine)*, aux droits linguistiques devant les tribunaux *(La Reine c. Paquette)* et à la possibilité pour les tribunaux d'admettre un élément de preuve obtenu en violation des droits garantis par la Charte *(Hamil c. La Reine)*.

☐ **Le comité du contentieux**

Le comité du contentieux suit tous les litiges dont sont chargés les avocats et représentants du ministère, notamment les affaires pénales, les litiges civils ainsi que les litiges fiscaux. Il conseille le ministre et le sous-ministre en ce qui concerne les affaires contentieuses. Le comité considéré se compose du sous-ministre associé — contentieux, qui en assure la présidence, du sous-ministre associé — droit civil, des sous-procureurs généraux adjoints responsables du droit pénal, du contentieux des affaires civiles ainsi que de l'amirauté et du droit maritime, de l'avocat général principal — droit public, du premier avocat général, de l'avocat général — droit constitutionnel et droit international ainsi que de l'adjoint exécutif du ministre.

☐ **Le comité consultatif des conseillers juridiques**

Ce comité donne aux juristes du ministère qui ne font pas partie des cadres la possibilité de discuter des conditions de travail des avocats et notaires, de leur traitement et de leurs avantages sociaux ainsi que des politiques et usages appliqués en matière de gestion du personnel. Au cours de l'année écoulée, le comité considéré a analysé des questions telles que la nomination du personnel juridique et son avancement, le système de classification des conseillers juridiques, l'étude sur la rémunération et les avantages sociaux, la politique du Conseil du Trésor sur la responsabilité professionnelle des avocats, et la possibilité de modifier l'organisation et le mandat du ministère. Le comité se compose de cinq représentants de la direction du ministère nommés par le sous-ministre, et de seize représentants du personnel juridique élus en son sein par ce dernier. Il est présidé par le sous-ministre associé — droit civil.

☐ **Les comités consultatifs sur l'action positive**

Trois comités consultatifs ont été créés dans le cadre du programme d'action positive. Il s'agit du comité consultatif d'égalité des chances pour les femmes, du comité consultatif des autochtones et du comité consultatif des personnes handicapées. Ces comités se composent de personnes qui, au sein du ministère, s'intéressent aux problèmes des groupes visés. Chacun de ces comités propose au sous-ministre les mesures dont la mise en place lui apparaît souhaitable et, le cas échéant, suit la mise en œuvre de ces mesures.

Au cours de l'année dont il est ici question, le comité consultatif d'égalité des chances pour les femmes a conçu une politique sur le congé de maternité pour le personnel juridique ainsi qu'une politique sur le travail à temps partiel. Le comité consultatif des personnes handicapées a pour sa part contribué à la mise en oeuvre de plusieurs recommandations du Plan d'action positive et a organisé à l'intention des gestionnaires une séance de sensibilisation à la nécessité de recruter des handicapés. Quant au comité consultatif des autochtones, il a lui aussi participé à l'application des recommandations du plan d'action et a recherché des moyens d'accroître le nombre d'autochtones travaillant pour le ministère. Il a en outre rencontré diverses organisations autochtones afin de mieux renseigner les autochtones sur les possibilités de carrière en droit et, plus spécialement, au ministère de la Justice.

En janvier 1986, un comité de gestion a été institué pour coordonner le Programme d'action positive du ministère et veiller à ce que le plan d'action soit appliqué aussi rapidement que possible. Ce comité se compose des présidents des trois comités consultatifs susmentionnés ainsi que de représentants des autres comités du ministère. Il est présidé par le premier conseiller législatif adjoint.

☐ **Le comité des langues officielles**

Ce comité contrôle la mise en œuvre du Programme des langues officielles au sein du ministère. Plus particulièrement, il s'occupe de la désignation des postes bilingues, de l'évaluation du degré de connaissance linguistique, de la formation linguistique, de la coordination de la traduction et de l'octroi de la prime au bilinguisme. Il est présidé par le premier avocat général. Outre ce dernier, le comité se compose du sous-ministre associé — droit civil, du sous-ministre associé — contentieux, du premier conseiller législatif, du directeur général du Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne et du directeur du Programme des langues officielles.

Au cours de l'année écoulée, le comité a approuvé la nomination de conseillers juridiques à des postes de gestion bilingues dans la région de la Capitale nationale, a publié une brochure intitulée *Les langues officielles : vos droits et responsabilités en tant qu'employés du ministère de la Justice* et a approuvé de nouvelles politiques en matière de langues officielles et de traduction.

☐ **Le comité sur les communications**

Ce comité s'efforce d'améliorer l'action du ministère en matière de communications internes et externes, et contrôle les politiques, normes et règles appliquées en matière d'information. Il s'occupe notamment des plans de communication qui accompagnent les documents soumis au Cabinet, de même que des publications, des présentations audio-visuelles, des expositions, des communications internes, des relations avec les médias et de la diffusion de l'information. La présidence de ce comité est assurée par la directrice des communications et des affaires publiques, alors que son secrétariat l'est par le chef des programmes de communications. Les autres membres de ce comité sont le sous-ministre adjoint — politique, programmes et recherche, le sous-ministre adjoint — contentieux des ministères, le sous-ministre adjoint — droit public, le sous-ministre adjoint — administration, le premier avocat général, le directeur — planification intégrée, le chef de cabinet du sous-ministre ainsi qu'un représentant du cabinet du ministre.

Au cours de l'année dont il est ici question, le comité a élaboré une nouvelle politique sur les communications avec la presse et avec la population, et a contribué à la réalisation d'un grand nombre de publications, dont le rapport annuel du ministère et divers bulletins internes.

☐ **Le comité sur l'adjudication des travaux juridiques**

Ce comité conseille le comité exécutif et le sous-ministre sur l'attribution des marchés de services juridiques. Il a pour tâche d'examiner les règles régissant le recours aux avocats et notaires du secteur privé, de concevoir les lettres de nomination et de déterminer les modalités de calcul des frais et honoraires. Le comité considéré est présidé par le sous-ministre associé — contentieux. Il se compose en outre du premier sous-ministre adjoint — contentieux des ministères, du sous-procureur général adjoint — droit pénal, du sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles, de l'avocat général chargé du bureau régional de Toronto, et du directeur de la Section de la planification intégrée.

☐ **Les autres comités**

Le ministère compte de nombreux autres comités qui ont pour rôle de s'occuper de sujets bien particuliers. Au nombre de ces comités, mentionnons :

- ☐ Le groupe de jurilinguistique française, qui s'attache à normaliser les dispositions qui se retrouvent fréquemment dans les lois fédérales et à améliorer la version française de ces dernières, en plus de publier un guide sur la rédaction législative française. Ce groupe se compose d'avocats et de linguistes francophones.
- ☐ Le comité des stagiaires, qui voit à l'embauchage et à la formation d'étudiants en droit ainsi qu'à leur affectation ou, le cas échéant, à leur renvoi.
- ☐ Le comité des services de la bibliothèque, dont la tâche est de déterminer les politiques et priorités de cette dernière.
- ☐ Le comité des marchés de services, qui contrôle l'exécution des contrats de services non juridiques passés par le ministère. Le comité a ainsi analysé au cours de l'année 116 contrats et 40 modifications de contrats.
- ☐ Le comité sur les modifications à la *Loi sur la Cour fédérale*, qui, après consultation des divers ministères et organismes concernés, de l'Association du Barreau canadien et de la magistrature, donne son avis sur les changements qu'il est proposé d'apporter à la loi en cause ou aux textes législatifs connexes.
- ☐ Le comité sur les politiques d'information et les systèmes informatiques, qui se charge de coordonner la mise en place des systèmes d'information du ministère et d'en examiner l'efficacité.

☐ Le comité d'évaluation du rendement, qui contrôle l'application du système d'évaluation du personnel juridique.

☐ Le comité d'évaluation des projets, qui administre les fonds affectés au Fonds d'accès à l'information juridique, au Fonds de la réforme du droit pénal, au Fonds de la consultation et du développement et aux Projets spéciaux en matière d'aide juridique.

☐ Le comité de consultation patronal-syndical, qui facilite les échanges d'information entre la direction et les représentants syndicaux.

☐ Le comité de la formation et du perfectionnement, qui recommande au sous-ministre et au comité exécutif les mesures à prendre pour la formation du personnel.

# Les affaires autochtones

Les affaires autochtones soulèvent de nombreuses questions juridiques qui occupent une place importante dans l'activité quotidienne du ministère. Le personnel du ministère participe aux discussions constitutionnelles, aux négociations et aux litiges relatifs aux revendications territoriales, à la réforme de la *Loi sur les Indiens*, à l'élaboration du projet d'octroi de l'autonomie gouvernementale aux Indiens et aux Métis, et à l'administration des programmes destinés à adapter le système de justice aux particularités des cultures autochtones.

Le premier ministre a confié au ministre de la Justice un rôle particulier à l'égard des questions constitutionnelles intéressant les autochtones. À ce titre, le ministre a présidé deux réunions multilatérales au cours de l'année dernière, en vue de préparer la conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones qui se tiendra en 1987.

L'autonomie gouvernementale, qui constitue un objectif très important pour de nombreux peuples autochtones, soulève de difficiles questions juridiques. Les avocats du ministère conseillent de nombreux ministères, et plus précisément le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Bureau des relations fédérales-provinciales, sur ces questions. Les fonctionnaires du ministère tiennent compte des incidences sur le processus constitutionnel et des aspects juridiques et politiques des propositions visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux Indiens et aux Métis.

Le ministère de la Justice conseille le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui a trait aux délicates discussions relatives aux revendications territoriales à caractère général ou particulier des autochtones. Les avocats du ministère effectuent les recherches qui s'imposent et aident à déterminer les obligations juridiques qui découlent de ces revendications territoriales ainsi que la valeur des arguments historiques invoqués. Le règlement de certaines revendications exige l'adoption d'un texte législatif dont le ministère doit assurer la rédaction.

Les discussions portant sur les revendications territoriales sont souvent influencées par l'issue des litiges concernant les droits de chasse, de pêche et de récolte des autochtones. Tout au long de l'année, les directions du contentieux des affaires civiles et du droit pénal du ministère n'ont jamais eu moins d'une centaine d'affaires autochtones en marche. Il s'agit de réclamations civiles contre le gouvernement fédéral et de poursuites pénales intentées en application de lois fédérales comme la *Loi sur les pêcheries* et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Parmi les affaires autochtones en cours, les plus importantes sont *Bear Island* (Cour d'appel de l'Ontario), *Delgam Uukw et al. v. The Attorney General of B.C., Martin and George v. The Attorney General of B.C. and MacMillan Bloedel* et *Pasco v. Canadian National Railways* (Cour suprême de la Colombie-Britannique).

Les questions de droit et de politique autochtones sont avant tout prises en charge, à l'administration centrale, par la Section du droit des autochtones de la Direction du droit public. L'avocat-conseil affecté au Bureau des relations fédérales-provinciales fournit à ce dernier les services juridiques dont il a besoin en la matière et participe à la formulation de politiques dans ce domaine avec le Bureau des affaires constitutionnelles autochtones. Cet avocat-conseil relève de la Direction du droit public et travaille en étroite collaboration avec la Section du droit des autochtones. Le coordonnateur des litiges relatifs aux autochtones, qui relève directement du sous-ministre associé — contentieux, est chargé de suivre tous les litiges portant sur les questions autochtones. De plus, le contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournit à ce dernier les services juridiques nécessaires, notamment en ce qui concerne l'administration des programmes visant les Indiens et les discussions sur les revendications autochtones.

Le ministère offre des programmes et effectue des études sur les questions intéressant les autochtones par l'entremise de sa Direction de la politique, des programmes et de la recherche. Cette direction a continué d'assurer la mise en oeuvre du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et du Programme d'accès des autochtones aux études de droit. Une étude portant sur les relations entre les peuples autochtones et la justice pénale, réalisée en collaboration avec la police amérindienne du Québec, a été achevée et un rapport sur le sujet était en préparation à la fin de l'année 1985-1986. Mentionnons enfin qu'une étude portant sur les besoins des contrevenants, des témoins et des victimes autochtones a été entreprise au Nouveau-Brunswick.

## Aide financière versée par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones

(en milliers de dollars)

| | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986* |
|---|---|---|---|
| Colombie-Britannique | 634,5 | 591,6 | 698,8 |
| Alberta | 681,5 | 742,3 | 888,9 |
| Saskatchewan | 449,3 | 411,7 | 459,8 |
| Manitoba | 196,1 | 221,5 | 237,1 |
| Ontario | 378,9 | 420,0 | 493,7 |
| Québec | 219,7 | 273,2 | 454,9 |
| Nouveau-Brunswick | — | — | — |
| Nouvelle-Écosse | — | — | — |
| Terre-Neuve | 67,0 | 70,2 | 77,1 |
| Île-du-Prince-Édouard | — | — | — |
| Territoires du Nord-Ouest | 201,6 | 245,5 | 320,8 |
| Yukon | 45,5 | 52,8 | 69,3 |
| Projets autochtones spéciaux | 17,6 | 13,6 | 230,0 |
| **Total des contributions versées** | **2 891,7** | **3 042,4** | **3 930,4** |

*Montant estimatif

# Le sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*. Relèvent directement de lui :

☐ **Le cabinet du sous-ministre**

Le cabinet du sous-ministre fournit à celui-ci les services dont il a besoin pour l'accomplissement de sa mission. Il assure la liaison entre, d'une part, le sous-ministre et, d'autre part, le cabinet du ministre, le reste du ministère de la Justice et les autres ministères et organismes fédéraux. Il coordonne la participation du ministère aux travaux du Cabinet et du Parlement. Le cabinet du sous-ministre est également chargé d'élaborer les politiques et règles internes du ministère.

Au sein du cabinet du sous-ministre, l'Unité de la correspondance s'occupe, comme son nom l'indique, de toute la correspondance à laquelle le ministère doit répondre pour le compte du ministre. Le service en cause a continué de chercher à accroître l'efficacité de son travail de correspondance et d'analyser les tendances de l'opinion à partir du courrier reçu. Il a en outre vu à ce qu'il soit répondu à soixante et onze demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et à cinquante-cinq demandes soumises en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

☐ **La Section de la planification intégrée**

Cette section assure la conception et la mise en oeuvre de systèmes de gestion. Parmi ces systèmes, mentionnons la planification stratégique, l'élaboration des programmes, la planification des opérations et l'information de gestion. En matière de gestion, cette section veille à cerner et à régler les problèmes et à tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offrent.

Cette section a coordonné la préparation du plan de dépenses des programmes et collaboré à la réalisation du plan opérationnel pluriannuel. Elle a aussi travaillé en étroite collaboration avec la haute direction du ministère pour élaborer les mesures rendues nécessaires par le programme de compression du gouvernement; dans le cadre de cette opération, elle a notamment procédé à une révision de tous les programmes et de toutes les activités du ministère.

La section a aussi aidé le ministère à formuler une politique à l'égard des systèmes d'information, notamment des énoncés de politique, des procédures et des processus d'approbation.

☐ **Le Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne**

Ce bureau, qui a été créé en décembre 1982, a pour mandat de procéder à des contrôles au sujet de toutes les opérations du ministère, et notamment à l'égard des services juridiques fournis par celui-ci, de la conduite des litiges civils ou criminels, de la planification des programmes législatifs, de la formulation de politiques et de la gestion des programmes de subventions et de contributions. Le bureau analyse la pertinence et la portée des mesures prises par le ministère et les moyens d'améliorer les opérations et les contrôles.

Au cours de l'année visée par le présent rapport, le bureau a procédé à l'évaluation du Fonds des droits de la personne, du Conseil canadien d'information juridique, des Services du contentieux ainsi que du programme d'aide juridique du Manitoba. Il a aussi mené certaines études spéciales et vérifications internes au sujet, entre autres, de la Direction du droit public, du Bureau régional d'Edmonton, de l'Unité de recherche des opinions et de la jurisprudence et des services de gestion des marchés de services du ministère.

☐ **La Direction des communications et des affaires publiques**

La Direction des communications et des affaires publiques conçoit et met en oeuvre des politiques et des programmes de communication. Elle aide le ministre à définir les objectifs de communication, à établir les plans annuels de communication et les estimés de dépenses pour le secteur des programmes. Elle réalise les plans de communication qui accompagnent les mémoires soumis au Cabinet. En outre, la Direction coordonne, oriente et conduit toutes les actions d'information du public, assure les relations avec la population et les médias dans l'ensemble du pays, participe aux efforts déployés par le ministère en matière d'information et de vulgarisation juridiques, répond aux demandes de renseignements émanant du public, publie divers documents et en assure la distribution et fournit son assistance et ses conseils aux autres directions du ministère en matière de communications.

La direction est organisée en trois services : les communications ministérielles et extérieures, les programmes de communication et l'édition et les communications intégrées.

Le service des communications ministérielles et extérieures s'occupe des activités de communication du ministère avec le grand public et la presse. Il assure aussi la liaison avec le cabinet du ministre et avec les bureaux régionaux du ministère en matière de communications.

Le service des programmes de communication assure la planification du ministère en matière de communication et prépare les plans de communication joints aux mémoires présentés au Cabinet, le plan annuel de communication du ministère, les rapports administratifs et financiers et les analyses d'opinion. Ce service fournit également des conseils à la haute direction du ministère sur la formulation des plans, assure la liaison avec les organismes centraux et coordonne les initiatives interministérielles.

Le service de l'édition et des communications intégrées coordonne les activités de publication du ministère. Il gère en outre les programmes de communication interne du ministère et assure la liaison avec la Direction de l'administration et la Direction des contentieux des ministères pour établir les plans qui ont trait aux questions de communications internes et interministérielles.

L'année 1985-1986 a été marquée par l'élaboration de plans, de politiques et de programmes de communication relativement à diverses mesures législatives ou autres. Parmi ces mesures, mentionnons les modifications au *Code criminel* au sujet du racolage public, la question de la peine capitale et la réponse du gouvernement aux rapports des comités spéciaux sur la pornographie et la prostitution et sur les agressions sexuelles contre les mineurs. La direction a aussi travaillé à une campagne de sensibilisation du public à l'égard des modifications apportées au *Code criminel* relativement à la conduite avec facultés affaiblies. Elle a également participé à la publication de *Cap sur l'égalité*, la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité.

Le Théâtre de la Justice, au pavillon du Canada, à l'Exposition nationale du Pacifique de 1985, qui avait lieu à Vancouver, présentait deux procès simulés par de jeunes acteurs et des étudiants en droit. Les procès portaient sur des accusations de conduite avec facultés affaiblies et de vol à l'étalage. Ces représentations ont attiré plus de 20 000 visiteurs de l'exposition, dont un millier ont joué le rôle de jurés.

Parmi les publications de l'an dernier, on notera spécialement : le *Rapport annuel 1984-1985; La pornographie et la prostitution au Canada* — un rapport en deux volumes du Comité spécial sur la pornographie et la prostitution; un document de travail du Comité sur les infractions à l'égard des enfants et des jeunes; *Les lignes directrices régissant la protection de la vie privée et des flux transfrontières de données de caractère personnel de l'OCDE : Incidence pour le Canada; La défense de l'intérêt public au Canada; Évaluation de la division de la défense de l'intérêt public — Aide juridique Manitoba; Compte rendu du deuxième séminaire de droit commercial international; Les droits à l'égalité et la législation fédérale; Le problème de la consommation d'alcool associé à la conduite automobile au Canada; Rapport annuel sur l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels; Un aperçu des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce au Canada; La prostitution au Canada : une synthèse des résultats de recherche; Langues officielles — droits et responsabilités; Les jeunes autochtones et la loi pénale; Cap sur l'égalité.*

La direction a distribué plus de 225 000 exemplaires de ces publications, elle a répondu à 3 675 demandes écrites d'information et à plus de 8 820 demandes de renseignements reçues par téléphone.

**☐ Haute direction**

Les deux sous-ministres associés forment avec le sous-ministre la haute direction du ministère. Le sous-ministre associé — droit civil suit toutes les questions de droit civil intéressant le ministère au Québec. Il est le principal conseiller du ministère en matière de droit civil québécois et a autorité, au niveau administratif, sur la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) et sur le bureau régional de Montréal. Au surplus, il a exercé, pendant l'année visée, un droit de regard sur l'ensemble des litiges fiscaux qui concernent le gouvernement fédéral.

Quant au sous-ministre associé — contentieux, il est le grand responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie dans les provinces de *common law*. Il préside le comité du contentieux et, pour les questions administratives, a autorité sur tous les bureaux régionaux à l'exception de celui de Montréal.

Outre plusieurs comités du ministère, le sous-ministre préside le Conseil de l'information juridique, un organisme fédéral-provincial se composant des sous-ministres de la Justice et supervisant les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre assure aussi la présidence du comité mixte chargé de la politique en matière de justice pénale. Ce comité réunit également le sous-solliciteur général du Canada, les sous-ministres adjoints du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général, le président de la Commission de réforme du droit du Canada ainsi que des représentants du Bureau du Conseil privé et du Bureau des relations fédérales-provinciales. Le comité tient plusieurs réunions chaque année afin d'examiner la politique pénale, de donner son avis sur les politiques, programmes et textes législatifs relatifs au domaine en cause, et de se préparer aux conférences fédérales-provinciales des ministres ou sous-ministres de la Justice.

Le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Ces conférences permettent aux intéressés de discuter des grandes questions relatives au système de justice et sont tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres. À l'occasion de ces réunions, des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont constitués pour étudier certaines questions précises. Cette année les groupes de travail ont examiné les rapports Badgley et Fraser, étudié les questions relatives aux victimes d'actes criminels, à la conduite avec facultés affaiblies, aux profits du crime, à l'indemnisation des personnes ayant subi une peine d'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire, aux enfants disparus, à l'application des lois relatives à la drogue et au septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

# La Direction du droit public

## Mandat

La Direction du droit public conseille le gouvernement sur les questions de droit et de politique dans le domaine du droit public. Elle fournit des conseils en matière de droit autochtone, constitutionnel, international et administratif, dans le domaine des droits de la personne de même que sur des questions ayant trait à la magistrature ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. La direction collabore étroitement avec de nombreux ministères et organismes fédéraux.

## Organisation

### ☐ La Section du droit constitutionnel et international

Cette section dispense des conseils au gouvernement sur diverses questions juridiques et politiques relevant du droit constitutionnel et international. Elle participe aux négociations fédérales-provinciales, à la rédaction de la législation de mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des instruments internationaux en droit international tant public que privé et à la conduite des litiges soulevant des questions de droit constitutionnel ou international. Elle conseille également le gouvernement sur les répercussions constitutionnelles des négociations commerciales et sur ses droits et ses obligations en droit international. La section est fréquemment appelée à s'occuper de litiges concernant la relation entre droit international et droit interne. Elle représente enfin le Canada au sein des organismes internationaux qui oeuvrent à l'élaboration du droit international, et à celle plus particulièrement du droit international privé.

### ☐ La Section de consultation et de droit administratif

Cette section s'occupe d'abord et avant tout des questions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. Par exemple, elle travaille activement à l'élaboration de propositions de réforme du droit administratif et aide d'autres directions du ministère sur des sujets tels que la modification de la *Loi sur la Cour fédérale*. Elle dispense aux ministères et organismes fédéraux des conseils sur des questions de politique et de droit quant aux mesures législatives ou autres projetées. Une autre responsabilité importante de cette section est la rédaction des consultations demandées par les commissions, ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux sur les questions administratives et juridiques les plus diverses.

### ☐ La Section des droits de la personne

Cette section donne des consultations aux autorités fédérales relativement à l'interprétation et à l'application des dispositions de la Constitution et de la législation fédérale relatives aux droits de la personne. Elle vérifie si les lois, règlements, politiques et pratiques administratives du gouvernement fédéral sont conformes aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle conseille en outre les autorités fédérales sur les obligations que les textes internationaux relatifs aux droits de la personne mettent à la charge du Canada, et est chargée de répondre aux plaintes déposées contre ce dernier en vertu du *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. La section fournit également des conseils sur les questions relatives à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et, d'une façon générale, veille à l'élaboration des politiques dans le domaine des droits de la personne. Enfin, elle dispense des conseils et des services juridiques en ce qui a trait à la protection des droits en matière de langues officielles.

### ☐ La Section du droit des autochtones

Cette section donne des conseils sur les questions de droit et de politique dans le domaine des affaires autochtones. Ses activités portent surtout sur les négociations constitutionnelles avec les peuples autochtones et sur l'élaboration des mesures visant à accorder à ces derniers ainsi qu'aux Métis l'autonomie gouvernementale. Elle s'occupe en outre de l'application et de la révision de la *Loi sur les Indiens* et dispense des conseils juridiques en ce qui concerne les dispositions constitutionnelles et litiges relatifs aux autochtones.

## ■ Activités

☐ **Négociations commerciales**

La Section du droit constitutionnel et international a collaboré étroitement avec le Bureau des négociations commerciales à la réalisation de diverses études sur les mesures commerciales, en vue des négociations sur la libéralisation des échanges qui doivent s'ouvrir entre le Canada et les États-Unis. Elle fournit également au gouvernement des avis sur les incidences constitutionnelles de ces négociations et des discussions projetées relativement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

☐ **Arbitrage de l'affaire de La Bretagne**

Le 23 octobre 1985, le Canada et la France ont signé un accord en vue de soumettre à un arbitrage irrévocable un litige concernant des bateaux français pêchant dans le golfe du Saint-Laurent. L'affaire a commencé après qu'un permis de pêche a été délivré à un bateau français du nom de *La Bretagne*, enregistré à Saint-Pierre et Miquelon. La France a protesté contre le fait que ce permis interdisait de débiter en filets à bord le poisson pêché pendant que le bateau se trouvait dans le golfe du Saint-Laurent. Il convient de souligner que les permis délivrés aux bateaux canadiens interdisent également de procéder à cette même opération à leur bord quand ils se trouvent dans le golfe. Conformément à l' *Accord relatif aux relations réciproques entre le Canada et la France en matière de pêche* signé en 1972, les bateaux français enregistrés à Saint-Pierre et Miquelon ont le droit de pêcher aux mêmes conditions que les bateaux canadiens, et les règlements canadiens sur la pêche s'appliquent sans distinction. L'entente d'arbitrage prévoyait une procédure écrite en deux étapes, suivie d'une procédure orale qui s'est déroulée en juin 1986. Le tribunal doit rendre sa décision vers la mi-juillet 1986.

☐ **Délimitation des frontières maritimes**

Les négociations se sont poursuivies avec la France au sujet du partage du plateau continental et des zones de pêche au large des côtes de Terre-Neuve et des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon.

☐ **Mesures législatives relatives aux zones extracôtières**

Un projet de loi a été déposé dans le but d'étendre le champ d'application des lois fédérales et des lois provinciales aux installations se trouvant sur le plateau continental du Canada (projet de loi C-104). Des modifications corrélatives au *Code criminel* rendraient en outre le droit pénal canadien applicable aux navires canadiens où qu'ils se trouvent dans le monde, aux Canadiens se trouvant en dehors du territoire national de tout État ainsi qu'aux infractions commises dans une zone de pêche extracôtière et mettant en cause un Canadien.

☐ **Accord Atlantique**

La Section du droit constitutionnel et international a participé à la rédaction des mesures de mise en vigueur de l'Accord Atlantique entre le Canada et Terre-Neuve relativement à la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes de cette province et au partage des recettes provenant de leur exploitation. Ces mesures sont contenues dans le projet de loi C-92 (*Loi fédérale sur les hydrocarbures*), qui a été adopté en première lecture le 20 décembre 1985.

☐ **Affaires criminelles internationales**

La Section du droit constitutionnel et international a participé aux travaux et aux discussions qui ont conduit à la signature d'un traité d'entraide juridique en matière pénale avec les États-Unis en 1984. En 1985, des discussions ont eu lieu avec les provinces en vue d'arriver à l'adoption des mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce traité, tant au niveau fédéral que provincial.

☐ **Extraterritorialité**

La Section de droit constitutionnel et international a préparé des mémoires qui ont été soumis par le Canada, à titre d'intervenant bénévole, devant des tribunaux étrangers, afin de faire connaître les préoccupations que lui inspiraient certaines questions de droit international et de droit externe touchant à de intérêts canadiens. Elle a participé, au sein d'instances internationales dont le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE, à l'étude des problèmes causés par des exigences juridiques contradictoires dans les pays où des entreprises canadiennes exercent leurs activités. La section collabore étroitement avec les entreprises et avec la profession juridique pour veiller à ce que les lois nationales soient appliquées conformément aux principes reconnus du droit international.

☐ **Effets de commerces internationaux**

La Section de droit constitutionnel et international a participé aux travaux du groupe de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les effets de commerces internationaux, qui achève de rédiger un projet de convention sur les lettres de change et les billets à ordre internationaux, ainsi qu'à ceux du groupe d'étude de cette même commission sur les paiements internationaux, qui est en train de réaliser un guide juridique sur les virements par voie électronique.

☐ **Contrats de construction internationaux**

La Section de droit constitutionnel et international a pris part aux travaux du groupe de travail de la CNUDCI qui prépare un guide juridique des contrats de construction internationaux. Il s'agit d'un projet d'une grande importance pour le Canada et pour les pays en voie de développement, du fait qu'un grand nombre d'entreprises canadiennes exécutent des travaux de construction à l'étranger.

☐ **Modifications constitutionnelles : frontières Manitoba-Saskatchewan et Alberta-Colombie-Britannique**

Les commissions fédérales-provinciales chargées de déterminer le tracé de la partie sud de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan, qui ne suit pas un méridien, et de certaines parties de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique dans les régions de Crowsnest Pass, du Sunshine Village et de Deadman Pass ont terminé leurs travaux. L'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit qu'il faut, en pareil cas, obtenir des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province concernée. Des résolutions constitutionnelles rédigées d'après les conseils de la Section du droit constitutionnel et international ont été soumises aux provinces en cause, pour qu'elles les approuvent avant leur adoption.

☐ **Arbitrage commercial international**

La Section de droit constitutionnel et international a procédé à des consultations avec les provinces et les territoires afin de les encourager à adopter deux textes internationaux relatifs à l'arbitrage commercial international. Toutes les provinces et tous les territoires se sont engagés à adopter des mesures législatives de mise en vigueur de la *Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères* (convention qui a été adoptée à New York, en 1958). Ces mesures, jointes aux dispositions fédérales, permettront au Canada d'être partie à cette convention internationale.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté en juin 1985 une loi type sur l'arbitrage commercial international. Une délégation canadienne a participé à la préparation de ce texte. Ici encore, toutes les provinces et les deux territoires ont accepté d'adopter ce texte, ce qui mettra à la disposition des Canadiens des règles d'arbitrage adoptées aux réalités contemporaines.

La Section du droit constitutionnel et international a en outre pris une part active aux travaux de la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, qui a adopté en mars 1985, sous forme de loi, un projet de texte destiné à faciliter la mise en oeuvre des deux instruments internationaux mentionnés ci-dessus.

☐ **Participation à la rédaction de la Convention sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels**

Une délégation canadienne a participé aux discussions sur cette convention, qui se sont terminées à la Conférence de droit international privé, à La Haye, en octobre 1985. Cette convention définit des règles uniformisées sur les conflits de lois relativement à la vente de biens, et complète la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises adoptée à Vienne en 1980.

☐ **Entraide judiciaire avec la France en matière civile et commerciale**

La Section du droit constitutionnel et international a organisé des réunions entre des fonctionnaires canadiens et français en vue de discuter de l'entraide judiciaire entre les deux pays en matière civile et commerciale. La délégation canadienne comportait des représentants du gouvernement fédéral et des provinces. Des renseignements fort utiles ont été échangés et on a défini les domaines qui feront l'objet de discussions ultérieures.

☐ **Mesures relatives à l'autonomie gouvernementale des autochtones**

La Direction du droit public a participé activement à l'élaboration de plusieurs mesures relativement à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. À cet égard, elle a notamment pris part à des négociations entre le gouvernement fédéral et la bande indienne sechelte de la Colombie-Britannique, qui ont abouti au dépôt au Parlement du projet de loi C-93, intitulé *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte*. En outre, la direction a participé à des négociations concernant l'autonomie gouvernementale avec l'*Association of*

*Métis and Non-Status Indians of Saskatchewan (AMNSIS)*, la *Manitoba Métis Federation*, les *Chiefs of Ontario*, la nation Nishnawbe Aski de l'Ontario et la bande indienne de Saddle Lake, en Alberta.

☐ **Questions constitutionnelles intéressant les autochtones**

Une conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones a eu lieu à Ottawa les 2 et 3 avril 1985. Le ministre de la Justice a par la suite présidé deux réunions multilatérales, la première à Toronto les 5 et 6 juin 1985, et la seconde à Ottawa les 20 et 21 mars 1986. La Direction du droit public a participé à ces réunions, de même qu'à d'autres réunions de fonctionnaires. Ce processus de consultation a pour objet de préparer la conférence des premiers ministres qui aura lieu au début de 1987.

☐ **Réponse du gouvernement au rapport *Égalité pour tous***

La Section des droits de la personne a coordonné la mise au point de la réponse du gouvernement au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, *Égalité pour tous*. La réponse du gouvernement, qui s'intitule *Cap sur l'égalité*, a été déposée le 4 mars 1986. Elle constitue une étape importante dans l'action entreprise par le gouvernement en matière d'égalité et de justice sociale. La section continuera de coordonner la mise en oeuvre de la réponse du gouvernement.

☐ **Révision de la *Loi sur les langues officielles***

En concertation avec un comité spécial de sous-ministres chargé de réviser tous les aspects des politiques en matière de langues officielles, la Section des droits de la personne a examiné la *Loi sur les langues officielles* et les textes législatifs connexes, par rapport à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à de nombreuses réformes qui ont été envisagées depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1969. Le gouvernement projette d'étudier sous peu de nouvelles et importantes mesures législatives concernant les langues officielles.

☐ **Retraite obligatoire**

La Section des droits de la personne a procédé à des consultations approfondies avec les autres ministères fédéraux à propos de la retraite obligatoire. Ces consultations ont abouti à la décision du gouvernement d'approuver, ainsi qu'il est dit dans *Cap sur l'égalité*, le principe de l'abolition de la retraite obligatoire dans les domaines relevant de l'administration fédérale. La section continuera de coordonner les consultations qu'exigera la mise en application de cette décision.

☐ **Droits internationaux de la personne**

La Section des droits de la personne a participé activement à la réunion des experts des droits de la personne, qui s'est tenue à Ottawa pendant six semaines, en 1985, sous l'égide de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Conférence d'Helsinki). La délégation canadienne comprenait un haut fonctionnaire du ministère de la Justice.

Le ministère a joué un rôle important dans l'élaboration de textes internationaux concernant les droits de la personne, dont le projet de convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que dans l'application de ces textes au niveau fédéral. Une autre réalisation importante de 1985 a été l'élaboration des mesures de mise en oeuvre de la convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Canada est tenu de rendre compte aux Nations Unies et à d'autres organismes des mesures prises pour respecter ses obligations internationales en matière de droits de la personne. La Section des droits de la personne a prêté une aide importante dans la préparation et la présentation du septième rapport soumis par le Canada sous le régime de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* et à la présentation du premier rapport du Canada en vertu de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

La Section des droits de la personne est enfin chargée des communications ou des plaintes déposées contre le Canada au Comité des droits de l'homme des Nations Unies. La section s'est occupée en 1985 de deux communications présentées en vertu du *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

☐ **Modification de la *Loi sur la Cour fédérale***

Toujours pendant l'année sur laquelle porte le présent rapport, le ministère a mis au point des mesures visant à modifier la compétence de la Cour fédérale du Canada et à améliorer les dispositions qui régissent cette même cour. Les principaux sujets visés par la réforme envisagée sont la compétence de la cour en matière civile, notamment pour les demandes formées par les autorités fédérales ou contre celles-ci, la compétence et les règles de la cour en ce qui concerne l'exercice de son pouvoir de contrôle et le jugement des appels dont elle est saisie en matière administrative. On entend par la même occasion unifier les dispositions de procédure qui s'appliquent à la Couronne en vertu de la *Loi sur la Cour fédérale* et de la *Loi sur la responsabilité de la Couronne*.

☐ **Projet de réforme du droit administratif**

L'étude effectuée par le ministère sur les textes réglementaires et leurs mécanismes d'adoption a constitué le fondement des présentations au Groupe d'étude sur les programmes de réglementation et a aidé le gouvernement à préparer sa réponse au rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. L'étude sur les textes réglementaires avait porté sur les textes auxquels s'applique la *Loi sur les textes réglementaires*, sur les règles suivies pour assurer la publicité des textes considérés et permettre aux intéressés de présenter des observations sur ceux-ci, et sur la valeur des notes explicatives accompagnant ces textes lors de leur publication. La première phase d'une analyse en profondeur des privilèges dont bénéficient les autorités fédérales était en voie d'achèvement à la fin de l'année. Un projet de rapport concernant les lignes directrices sur la procédure administrative que devraient suivre les organismes fédéraux de réglementation a été présenté. Le rapport final de l'étude sur la rationalisation et l'unification des tribunaux d'appel en matière d'avantages sociaux a été établi.

☐ **Questions judiciaires**

La direction a coordonné la modification de la *Loi sur les juges* intervenue au moyen de deux textes de loi. Le premier a modifié le nombre des juges nommés par le gouvernement fédéral, et le second a augmenté le traitement et les avantages de tous les juges de cette catégorie.

Sous l'autorité du ministre, la direction a analysé le processus de sélection des juges en vue d'en améliorer l'efficacité.

La direction a également entrepris, à l'intention du ministre, un examen des principes qui sous-tendent l'indépendance du pouvoir judiciaire, afin de voir s'il y a lieu de consacrer ces principes par voie législative ou constitutionnelle.

☐ **Principales affaires dont la direction a eu à s'occuper en 1985-1986**

Le 13 juin 1985, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans le *Renvoi relatif aux droits linguistiques au Manitoba*. La Cour suprême a confirmé que selon l'article 23 de la *Loi sur le Manitoba*, toutes les lois manitobaines doivent être obligatoirement promulguées simultanément dans les deux langues officielles. En conséquence, il est nécessaire d'adopter de nouveau dans les deux langues les lois manitobaines qui sont pour l'instant unilingues. La Cour suprême a déterminé en novembre 1985 le temps accordé au gouvernement du Manitoba pour se conformer à cette obligation.

Le procureur général du Canada est également intervenu dans deux autres affaires importantes — l'affaire *Paquette* et le *Renvoi relatif aux droits linguistiques en Saskatchewan* — qui soulèvent la question de l'usage du français dans la procédure criminelle en Alberta et en Saskatchewan. Ces deux affaires se trouvent pour l'instant devant la cour d'appel de ces deux provinces.

☐ **Autres activités**

Au cours de l'année écoulée, la Direction du droit public a également :

- ☐ organisé le troisième séminaire de droit commercial international, qui s'est tenu à Ottawa le 17 octobre 1985 et auquel ont participé des universitaires et des avocats du Canada, des États-Unis et d'Europe;
- ☐ nommé un conseiller juridique dans la procédure américaine de compensation concernant la pêche de poissons de fond dans l'Atlantique, à partir du Canada;
- ☐ préparé et dirigé des séminaires sur l'interprétation et l'application des droits à l'égalité garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'intention des conseillers juridiques du ministère, en plus de participer à de nombreuses reprises à des conférences et séminaires à l'extérieur du ministère afin de sensibiliser davantage le grand public et le monde juridique aux droits de la personne et à la *Charte*.

Rappelons enfin que l'on a institué en 1982 un Fonds des droits de la personne destiné à soutenir les actions tendant à la défense et au développement des droits de la personne dans les domaines relevant de la compétence fédérale. Au cours de l'année visée par le présent rapport, ce fonds a reçu 36 demandes d'aide financière. De ce nombre, 15 ont été acceptées. Le chiffre total de l'assistance financière accordée par le fonds au cours de l'année est de 390 824 $ (voir annexe III pour plus de détails).

L'année prochaine, le fonds accordera la priorité aux droits à l'égalité, à la protection constitutionnelle des droits de la personne, à la législation sur les droits de la personne au Canada ainsi qu'à la protection accordée aux droits de la personne sur le plan international. Il sera également possible d'obtenir une aide relativement à certains articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour l'année qui vient, le fonds disposera de 380 000 $.

# La Direction de la politique, des programmes et de la recherche

## Mandat

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche planifie, élabore et met en oeuvre, au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques et des programmes. Les frais d'application de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces. Les obligations essentielles de la direction sont les suivantes :

- déceler les nouvelles tendances du droit, à l'échelon national;
- étudier les rapports et recommandations de la Commission de réforme du droit du Canada dans les domaines du droit pénal, du droit de la famille et de la protection de la vie;
- analyser les grands problèmes juridiques qui se posent en matière d'administration de la justice et élaborer des politiques propres à les régler;
- procéder à une analyse critique des lois fédérales dont l'application relève du ministre de la Justice;
- consulter les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes professionnels, les associations du secteur privé et les citoyens relativement à l'administration de la justice;
- voir à la modification du *Code criminel* et de certaines lois fédérales qui n'entrent pas précisément dans les attributions d'autres directions ou d'autres ministères fédéraux;
- concevoir la plupart des programmes d'aide financière du ministère, y compris les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, et en assurer la mise en oeuvre;
- concevoir et effectuer ou superviser, pour le compte du ministère, toutes les recherches sociojuridiques destinées à appuyer l'analyse et l'élaboration des politiques;
- répondre aux besoins d'information du ministère en matière juridique;
- se tenir en rapport étroit avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux.

## Organisation

- **La Section de la politique et de la modification du droit en matière pénale**

Cette section cerne et analyse les nouvelles questions de droit pénal d'importance nationale et élabore des politiques destinées à les régler. Elle surveille l'évolution du droit, participe aux travaux de nombreux comités dans le domaine du droit pénal, et étudie les recommandations émanant de la Commission de réforme du droit du Canada ou de divers autres organismes. La section élabore ou analyse également les mesures visant à modifier le *Code criminel* ou d'autres lois fédérales concernant le domaine pénal.

- **Service de la politique et de la modification du droit en matière familiale**

Ce service élabore et met en oeuvre les politiques relatives à la *Loi de 1985 sur le divorce*, à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, à la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, à la *Loi sur le mariage* de même qu'aux conjoints de fait, à l'aide juridique en matière civile et à la situation des femmes. Il fournit des avis sur les politiques à d'autres sections du ministère et à d'autres ministères en matière de droit de la famille.

- **La Section de l'élaboration de la politique, des programmes et des mesures d'information juridique**

Cette section surveille l'incidence des lois et politiques fédérales destinées à améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les personnes défavorisées. Elle est responsable de l'élaboration des politiques en ce qui concerne les programmes à frais partagés dans les domaines de l'aide juridique en matière pénale, de l'indemnisation des victimes d'infractions pénales et de l'assistance parajudiciaire aux autochtones. Elle assure également l'application du Programme de vulgarisation et d'information juridiques et voit à la mise en oeuvre des mesures visant à informer directement les citoyens des réformes juridiques entreprises par le ministère.

☐ **La Section de l'administration des programmes et des projets**

Cette section a pour tâche de réaliser les programmes et projets du ministère. Elle administre les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés d'aide juridique en matière pénale, d'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'assistance parajudiciaire aux autochtones. Un Service de gestion des projets examine les demandes présentées au ministère en vue d'obtenir une aide financière des fonds créés par celui-ci.

☐ **La Section de la recherche et de la statistique**

Cette section supervise, pour le compte du ministère, toutes les études socio-juridiques relatives aux politiques. Elle suit et évalue les programmes, effectue des recherches pour d'autres directions du ministère et entretient des rapports étroits avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux.

☐ **Le groupe de révision du droit pénal**

Le groupe de révision du droit pénal a été créé en 1981 afin de procéder à une révision de l'ensemble du droit pénal. Il examine toutes les propositions que formule en matière de droit pénal la Commission de réforme du droit du Canada et suggère des façons de les mettre en œuvre.

Ce programme relève de deux comités interministériels. Le premier de ceux-ci est le comité exécutif de la révision du droit pénal, que préside le sous-ministre de la Justice. Le sous-solliciteur général du Canada fait partie de ce comité, alors que le président de la Commission de réforme du droit y siège en qualité d'observateur. C'est à ce comité qu'il appartient de définir les priorités de la révision et de suivre l'évolution des travaux de celle-ci. Le second de ces comités, le groupe de gestion des programmes, dirige les différents projets que comporte la révision et approuve les propositions de réforme formulées dans le cadre de cette dernière. Il est présidé par le sous-ministre adjoint — politique, programmes et recherche.

## ■ Activités

Le groupe de révision du droit pénal a quelque cinquante projets en marche. En 1985-1986, le groupe a concentré ses activités sur le désordre mental, les pouvoirs de la police, la propagande haineuse, le libelle diffamatoire, le crime d'incendie, le vandalisme, le vol et la fraude, le jury et l'outrage au tribunal. À l'occasion de ces travaux, on a procédé à des consultations auprès d'autres ministères fédéraux, des autorités provinciales, de la magistrature, du barreau, des facultés de droit, des services de police, de nombreux groupes d'intérêts ainsi qu'auprès de simples citoyens.

Les travaux du groupe ont avancé dans les domaines suivants : la procédure préalable au procès, l'homicide, les voies de fait, la bigamie, l'intrusion criminelle, les atteintes à la paix, à l'ordre public et à la sécurité de l'État. Le groupe de révision a aussi fourni de l'aide et des conseils à la Commission de réforme du droit quant à l'élaboration de son projet de Code criminel.

☐ **Projet sur l'observance des lois fédérales**

La première phase du projet a été réalisée en 1985-1986. On a étudié les pouvoirs d'enquête des inspecteurs, ainsi que la possibilité d'instituer un système de contravention pour les infractions fédérales, et on a évalué les programmes utilisés par les ministères et organismes pour assurer le respect des textes qu'ils ont pour rôle d'appliquer de même que les aspects psychologiques du respect des lois. Les résultats ont été comparés aux programmes en vigueur dans les ministères qui ont volontairement participé aux études.

Des entreprises réglementées par le gouvernement fédéral ont participé à une étude pratique des aspects psychologiques de l'observation des lois. Les responsables du projet ont dispensé des conseils aux ministères relativement à l'application des lois fédérales.

À la fin du présent exercice, il restait seulement aux responsables de ce projet à rédiger un Code des infractions fédérales.

**Loi de 1985 modifiant le droit pénal**

L'adoption du projet de loi C-18 (*Loi de 1985 modifiant le droit pénal*, S.C. 1985, c. 19), le 20 juin 1985, a marqué l'aboutissement de longs efforts de la part de la direction. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 4 novembre 1985. Elle apporte d'importantes modifications au *Code criminel*, modifie la *Loi sur les poids et mesures* afin d'interdire le remplacement frauduleux de l'odomètre d'un véhicule à moteur, précise les dispositions de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* interdisant la vente de biens à un prix plus élevé que celui annoncé, et effectue certains changements à la *Loi sur les stupéfiants* et à la *Loi des aliments et drogues* en ce qui concerne la prescription de drogues à des fins non médicales.

La loi augmente les peines minimum et maximum pour la conduite avec facultés affaiblies et permet de prononcer une interdiction de conduire. Quatre nouvelles infractions ont été créées : conduite avec facultés affaiblies causant la mort, conduite dangereuse causant la mort, conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles et conduite dangereuse causant des lésions corporelles. La loi autorise une personne qualifiée à procéder à un prélèvement de sang sur le conducteur soupçonné d'avoir les facultés affaiblies, dans les cas où il n'est pas possible d'effectuer une analyse d'haleine et où le prélèvement ne risque pas de mettre en danger la santé de l'intéressé. De plus, les dispositions relatives à l'acte de piloter un bateau avec facultés affaiblies ont été modifiées de façon à correspondre à celles établies pour la conduite d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies, et le pilotage d'un aéronef avec facultés affaiblies constitue désormais une infraction.

Après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives relatives à la conduite avec facultés affaiblies, une campagne nationale d'information sur le sujet a été lancée par le ministre de la Justice.

Agissant avec le concours des autorités provinciales et territoriales, des associations communautaires et des groupes de travail institués par les provinces, le ministre s'est rendu dans onze provinces et territoires pour rencontrer les citoyens et discuter de la nouvelle loi avec la presse. Des brochures d'information à l'intention des adultes et des jeunes ainsi qu'un guide destiné à aider les associations communautaires dans leur lutte contre la conduite avec facultés affaiblies ont été distribués dans tout le pays. Le ministère a en outre réalisé et distribué des documents destinés à renseigner les spécialistes de la santé sur les nouvelles dispositions législatives qui régissent le prélèvement de sang.

La nouvelle loi remplace en outre le système controversé du mandat de main-forte par celui du télémandat, qui permet d'obtenir des mandats de perquisition par téléphone ou à l'aide de tout autre moyen de télécommunication. Elle prévoit également le recours à des conférences préparatoires au procès et autorise les juges et les avocats, dans le cas d'un procès devant jury, à régler certaines questions préliminaires avant que les jurés ne soient choisis. La somme jusqu'à concurrence de laquelle un tribunal provincial a compétence pour juger les infractions contre les biens a par ailleurs été portée à 1 000 $. La loi permet à un juge de la Cour supérieure de déterminer en une seule fois le montant du cautionnement pour toutes les infractions dont le prévenu est accusé et autorise, à l'audience sur le cautionnement, la présentation de preuves obtenues par écoute électronique. En matière de déclaration sommaire de culpabilité, la procédure d'appel par exposé de cause a été abolie et remplacée par un système fondé sur la transcription des témoignages ou par un exposé conjoint des faits.

La loi établit une procédure de contrôle judiciaire qui protège le privilège des communications entre client et avocat en cas de saisie de documents. Elle interdit en outre à la presse de publier l'identité d'une personne dont le domicile a fait l'objet d'un uee perquisition et l'emplacement de son domicile, à moins que cette personne ne soit par la suite inculpée ou qu'elle ne consente à une telle publication. Des dispositions prévoient par ailleurs que les biens saisis par la police à titre d'éléments de preuve devront être restitués à leur propriétaire aussi rapidement que possible. De nouvelles infractions ont été créées pour sanctionner l'utilisation non autorisée d'un ordinateur. La loi contient enfin des dispositions relatives aux prises d'otages et aux matières nucléaires, afin que le Canada puisse respecter les obligations que lui imposent certains traités internationaux.

☐ **Entraide juridique en matière pénale**

Les fonctionnaires de la direction ont, au cours de 1985-1986, procédé à des consultations auprès de leurs homologues des provinces à propos du projet de *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*. Ce texte permettra de mettre en application le traité signé le 18 mars 1985 entre le Canada et les États-Unis, de même que de tout autre traité d'entraide juridique en matière pénale dont le Canada pourra devenir signataire. Des consultations ont également eu lieu concernant une entente fédérale-provinciale pour l'application du projet de loi en question. Un projet de loi sur le sujet a été rédigé et doit être déposé au Parlement en 1986-1987.

☐ **Rapports Badgley et Fraser**

C'est le 23 avril 1985 que le ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes le rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser). Ce rapport recoupe sur de nombreux points celui du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley) publié en août 1984, en particulier dans le domaine des agressions sexuelles contre les enfants, de la pornographie et de la prostitution. En conséquence, les recommandations de ces deux comités ont été étudiées simultanément.

Du fait que le comité Badgley n'a tenu aucune audience publique et que certaines de ses recommandations ont suscité des inquiétudes dans la population, des fonctionnaires du ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux concernés ont rencontré plus de 300 personnes représentant plus de 200 organisations non gouvernementales et organismes du secteur privé.

☐ **Prostitution**

La *Loi modifiant le Code criminel (prostitution)* (projet de loi C-49) est entrée en vigueur le 20 décembre 1985. Elle remplace l'article 195.1 du *Code criminel*. Aux termes des nouvelles dispositions, est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services d'une personne qui s'y livre, arrête un véhicule à moteur, gêne la circulation des piétons ou des véhicules ou arrête une personne ou bien communique avec elle. "Endroit public" s'entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit public. Ce texte a été conçu pour répondre rapidement aux graves problèmes que soulevaient dans les centres urbains l'extension du racolage public.

La nouvelle loi prévoit que ses dispositions devront faire l'objet d'un examen par un comité de la Chambre des communes trois ans après leur entrée en vigueur. La Section de la recherche et de la statistique élabore un plan d'évaluation des répercussions de cette loi.

☐ **Révision du système fédéral en matière d'application de la loi**

Ce projet, auquel participent le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada et le ministère du Solliciteur général, se propose de préciser les attributions respectives de la Gendarmerie royale du Canada et des ministères ou organismes gouvernementaux chargés d'appliquer les lois fédérales.

☐ **Criminalité intervenant sous le couvert d'activités licites et profits retirés d'un acte délictueux**

Des propositions de modifications législatives, basées sur les recommandations formulées en 1983 dans le rapport sur "la criminalité érigée en entreprise" ont été préparées au cours de l'exercice en question. Selon les mesures envisagées, les autorités policières disposeraient de moyens d'enquête plus efficaces, l'accusé ne pourrait plus se défaire avant le procès de biens acquis illégalement et les tribunaux auraient la possibilité de priver les délinquants de tous profits illicites.

☐ **Personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire**

La direction a coordonné les travaux d'un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier la question de l'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement en conséquence d'une erreur judiciaire. À la suite du rapport que ce groupe a présenté au sous-ministre au cours de l'été 1985, des directives non législatives ont été élaborées en vue de mettre en place un système d'indemnisation de ces personnes. Ces directives feront l'objet de discussions entre les autorités fédérales et provinciales.

☐ **Tarif des douanes**

La Cour d'appel fédérale a annulé le 14 mars 1985, dans l'affaire *Lusher c. Sous-ministre du Revenu pour les douanes et l'accise*, la disposition du Tarif des douanes qui autorisait les autorités douanières à interdire l'entrée au Canada de matériel considéré comme "immoral ou obscène". Le tribunal a jugé que ces dispositions étaient contraires à l'article 2

de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui protège la liberté d'expression. La *Loi modifiant le Tarif des douanes* (projet de loi C-38) est entrée en vigueur le 3 avril 1985. Il s'agit d'une mesure ponctuelle visant à rétablir le pouvoir des agents des douanes d'interdire l'entrée au Canada de documents obscènes et de littérature haineuse. La nouvelle loi se conforme aux exigences de la Cour en renvoyant aux dispositions du *Code criminel* relatives à l'obscénité et à la propagande haineuse.

☐ **Extradition**

Les fonctionnaires de la direction ont élaboré un traité concernant l'extradition des témoins, qui servira de base aux négociations que le Canada projette d'engager avec plusieurs États. Ce traité constitue surtout un prolongement d'une révision des lois canadiennes relatives à l'extradition, qui pourrait aboutir à la modification de la *Loi sur l'extradition* et de la *Loi sur les criminels fugitifs*.

☐ **Septième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

Une des principales activités des Nations Unies en matière de justice pénale est d'organiser tous les cinq ans un congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La direction a élaboré la position du Canada et a conseillé la délégation canadienne, en vue du septième congrès de ce genre qui s'est tenu à Milan, en Italie, pendant l'été 1985. Le Canada y a joué un rôle essentiel dans plusieurs domaines, dont les suivants : les victimes, les principes de base pour la prévention du crime et la justice pénale en matière de développement, le Plan d'action de Milan, l'indépendance de la magistrature, la justice des mineurs, la criminalité organisée, la toxicomanie, le terrorisme et les peines de substitution.

☐ **Modifications législatives concernant la Cour suprême du Canada**

Un projet de loi contenant des modifications au *Code criminel* et à la *Loi sur la Cour suprême* afin de simplifier la procédure d'appel devant la Cour suprême du Canada a été rédigé au cours du présent exercice et devrait être soumis à l'examen du Parlement en 1986-1987.

☐ **Uniformisation des règles de procédure des conférences préparatoires au procès**

Dû à la *Loi de 1985 modifiant le droit pénal (S.C. 1985, c.19), l'article 553.1 du Code criminel*, relatif aux conférences préparatoires au procès, n'est pas encore en vigueur. Un comité du Conseil canadien de la magistrature a été constitué en vue d'élaborer des règles uniformes de procédure sous le régime de cet article. Des fonctionnaires de la Section de la politique et de la modification du droit en matière pénale ont participé à la rédaction d'un ensemble de règles de procédure afin de mettre en œuvre ce nouvel article.

☐ **Projet de loi sur la preuve au Canada**

La direction a poursuivi l'élaboration du projet de Loi de la preuve au Canada. Cette loi constituerait l'élément fédéral d'un ensemble de textes sur l'unification des règles de preuve que cherche à faire mettre en place la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada. De la sorte, les mêmes règles de preuve s'appliqueraient partout au Canada, qu'il s'agisse d'une affaire civile ou d'une affaire criminelle. Pendant l'année visée, un comité conjoint de représentants de l'Association du Barreau canadien et des procureurs généraux des provinces a été consulté relativement au projet de loi S-33 (1984) et les modifications suggérées par ce comité ont été soumises aux provinces et à des experts du droit de la preuve.

☐ **Loteries et jeux**

Le projet de loi C-81, *Loi modifiant le Code criminel* (loteries), a été adopté par le Parlement le 20 décembre 1985. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 31 décembre de la même année. Elle révoque les pouvoirs du gouvernement fédéral de créer une loterie ou d'autres jeux, et clarifie les pouvoirs administratifs des provinces et territoires en ce qui a trait aux loteries.

☐ **Pari-mutuel**

La direction a mis au point, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, la *Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel)* (S.C. 1985, c. 44), qui a pris effet le 1er novembre 1985. Ce texte autorise le pari mutuel à l'égard des courses de chevaux intervenant à l'étranger qu'autorise le ministère de l'Agriculture, il facilite les paris par téléphone et les paris d'hippodrome à hippodrome et il permet enfin de mieux contrôler la régularité des courses.

☐ **Aide juridique**

L'entente sur l'aide juridique aux jeunes contrevenants a pris effet le 1er avril 1984, en même temps que la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Elle a pour objet de permettre à tous les jeunes contrevenants, quelle que soit leur situation, de bénéficier effectivement de l'assistance d'un avocat. Le 1er avril 1985,

les dispositions uniformes concernant l'âge maximal sont entrées en vigueur : le "jeune contrevenant" est défini à l'échelon national comme la personne ayant moins de 18 ans, ce qui a eu pour effet de relever l'âge maximal dans huit provinces et dans les deux territoires. Il est encore trop tôt pour savoir avec précision quelles seront les répercussions de cette modification et quelles dépenses entraînera l'entente sur l'aide juridique aux jeunes contrevenants. La deuxième année d'application de l'entente a entraîné pour le gouvernement fédéral des dépenses d'environ 5,9 millions de dollars.

L'entente sur l'aide juridique aux adultes en matière pénale, qui a été conclue avec les provinces en 1983-1984, prévoyait un partage des frais pour une période de deux ans qui s'est terminée le 31 mars 1985. Le groupe de travail fédéral-provincial chargé d'examiner les questions administratives soulevées par cette entente a remis son rapport en automne 1985. À la fin de novembre de la même année, le ministère a distribué aux provinces un document portant sur les différentes questions qu'il convient de régler avant de pouvoir conclure des ententes à plus long terme. Parmi ces questions, mentionnons les mesures de contrôle, la rentabilité et les critères d'admissibilité. Vers la fin de l'année, il a été convenu de façon provisoire avec les provinces de signer une entente de deux ans pour 1985-1986 et 1986-1987.

## Dépenses totales au titre de l'aide juridique en matière pénale comprenant la contribution du gouvernement fédéral

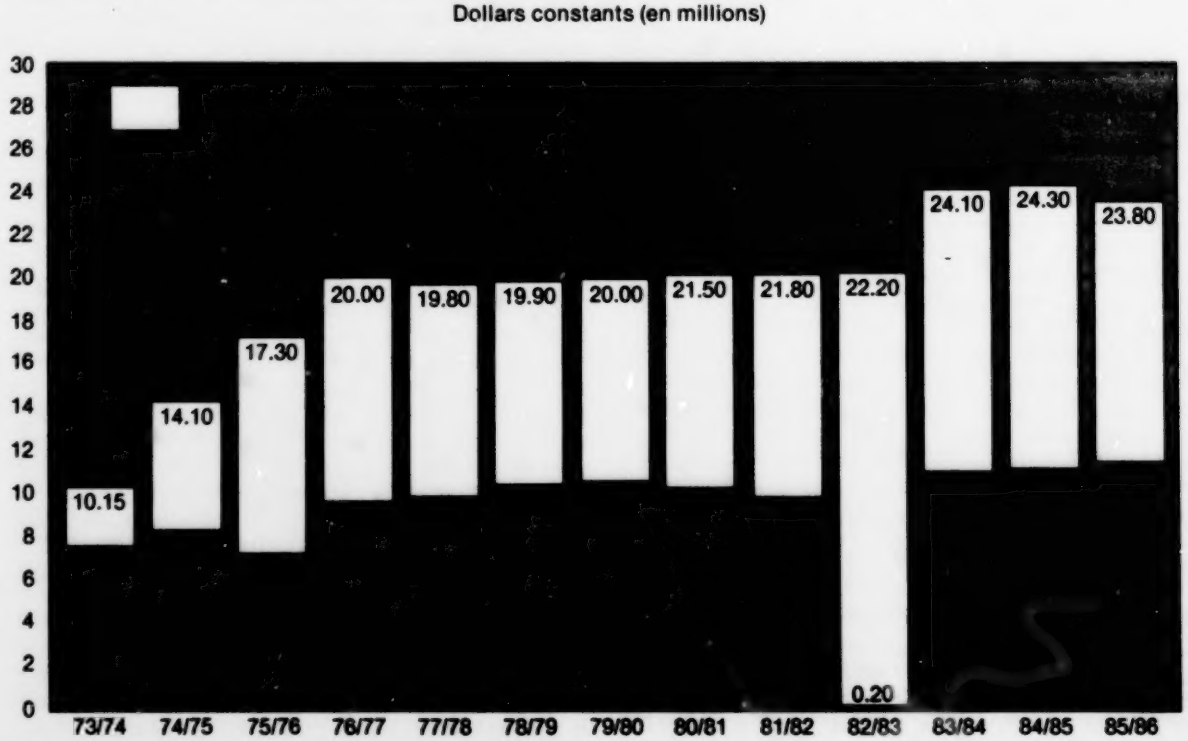


Aux termes de l'entente en matière d'aide juridique signée en 1984 avec les provinces, à l'exception du Québec, le versement par le gouvernement fédéral aux provinces au titre des dépenses d'aide juridique est désormais effectué pour l'année courante plutôt que pour l'année précédente, et ce, à partir de 1983-1984. Par suite de cette entente, le gouvernement fédéral n'a versé aucune somme relativement aux dépenses effectuées par les provinces au cours de l'exercice 1982-1983. En 1983-1984, elles ont reçu un paiement uniquement pour les dépenses portant sur cette même année. Malgré tout, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont reçu des versements du gouvernement fédéral en 1982-1983. Si l'entente sur le partage de coûts prenait fin avant 1994, les provinces recevraient le paiement de leurs dépenses de 1982-1983.

☐ **Vulgarisation et information juridiques**

En vue de faciliter l'accès des citoyens au droit, le ministère a accordé des fonds de départ à des associations de vulgarisation et d'information juridiques dans quatre provinces et dans les deux territoires, et a soutenu le réseau national des associations de vulgarisation et d'information juridiques par l'intermédiaire du Secrétariat de l'information juridique du Conseil canadien de la documentation juridique. Un soutien financier a été accordé, à même le Fonds d'accès à l'information juridique, à des associations communautaires qui fournissent des renseignements juridiques à des groupes de personnes défavorisées.

Le ministère a en outre entrepris des études sur la situation, les techniques et les répercussions de la vulgarisation et de l'information juridiques, de même que sur les moyens de faciliter la compréhension des lois. Des brochures d'information sur la conduite avec facultés affaiblies et sur l'agression sexuelle ont été préparées à l'intention du public et on a lancé un programme national d'information sur la réforme du divorce.

☐ **Année internationale de la jeunesse**

Le ministère a accordé des subventions à des groupes de jeunes dans cinq provinces en vue de leur permettre de réaliser des projets de vulgarisation juridique et de recherche dans leur collectivité. Des jeunes d'Edmonton ont produit un film de fiction documentaire sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. En Saskatchewan, d'autres jeunes ont produit des films vidéo d'information juridique qui seront distribués dans le nord de la province. En Ontario, des groupes de jeunes ont réalisé des messages destinés au grand public, des affiches, des articles à insérer dans les journaux et des films vidéo, en plus d'organiser des ateliers à l'intention des jeunes défavorisés. Des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke ont effectué des recherches sur les attitudes des jeunes face aux questions juridiques. Des jeunes de Terre-Neuve ont réalisé un guide d'information juridique à l'intention de la jeunesse.

La Direction des communications et des affaires publiques du ministère de la Justice, avec le concours de la *Public Legal Education Society* de Vancouver, a monté deux représentations théâtrales d'un procès, l'une sur le vol à l'étalage et l'autre sur la conduite avec facultés affaiblies, au Théâtre de la Justice de l'Exposition nationale du Pacifique. De jeunes acteurs et des étudiants en droit représentaient les personnages, et le public constituait le jury. Vingt mille personnes ont assisté à ce spectacle.

La campagne contre l'alcool au volant était en grande partie destinée aux jeunes. Un dépliant spécial à leur intention, expliquant en quoi consistaient l'infraction, la procédure et les peines encourues aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, a été distribué dans tout le pays.

L'événement de l'Année internationale de la jeunesse a été le Forum national sur la jeunesse et la loi qui s'est tenu à Ottawa en janvier 1986. Cent cinquante jeunes y ont assisté, reflétant ainsi la diversité culturelle et régionale du Canada. Au cours des cinq journées de réunion, les jeunes délégués, les directeurs d'atelier et les conférenciers ont échangé leurs vues sur des questions touchant la jeunesse et la loi. Au nombre des sujets abordés, signalons les jeunes et le crime, les jeunes et l'accès à la justice, les droits de la personne, le droit de la famille et les minorités culturelles. Les travaux du forum seront publiés.

☐ **Victimes d'actes criminels**

Des fonctionnaires du ministère ont participé au Groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels, qui a remis son rapport en décembre 1985. Au cours de l'année, des fonctionnaires du ministère ont pris part aux travaux du comité fédéral interministériel sur les victimes d'actes criminels, qui est présidé par le sous-ministre adjoint — politique, programmes et recherche. Des fonctionnaires du ministère ont en outre participé au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues.

Le ministère continue de soutenir des expériences concernant la déclaration de la victime sur les conséquences de l'acte commis, ainsi que les services judiciaires d'aide aux victimes et aux témoins et les renseignements à fournir aux victimes et aux témoins. Au cours de l'année considérée, le ministère a poursuivi l'examen des dispositions du *Code criminel* relatives à l'agression sexuelle. Les directives aux procureurs des Territoires du Nord-Ouest relativement aux femmes battues et des études sur l'effet des directives semblables, qui ont été appliquées dans certaines provinces, ont aussi été analysées.

☐ **Projet sur la protection de la vie**

Le projet sur la protection de la vie porte sur des questions relatives au droit médical et au droit de l'environnement. Il étudie les recommandations formulées par la Commission de réforme du droit et d'autres organismes sur des questions relevant de ces domaines, poursuit des recherches sur ces sujets et définit des réponses à ces recommandations.

Les questions médicales étudiées au cours de l'année avaient trait aux sujets suivants: l'expérimentation humaine, l'infanticide, l'abandon des traitements (y compris la fixation du moment du décès), la stérilisation et l'incapacité. L'intervention du procureur général devant la Cour suprême du Canada, dans une affaire où il s'agissait de faire valoir le droit à la protection de la loi d'une personne atteinte d'incapacité mentale dont on demandait la stérilisation, a exigé beaucoup de recherches.

Grâce à une bourse de l'Organisation mondiale de la santé, le chef du projet d'étude du droit médical a pu consulter des experts d'Israël, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et des États-Unis. À la demande du ministère de la Santé et du Bien-être social, le chef du projet d'étude du droit médical a aussi apporté son concours à des comités s'occupant de droit médical, notamment le Comité consultatif national sur le SIDA et les groupes de travail sur les centres de transplantation d'organes vitaux et les directives sur les dons d'organes et de tissus faits à l'hôpital.

Pendant l'année visée par le présent rapport, il y a eu des consultations avec les gouvernements, des organismes et des personnes sur les conséquences qu'aurait l'application des recommandations de la Commission de réforme du droit sur les questions d'environnement. Le chef du projet d'étude sur le droit de l'environnement a pu bénéficier d'une bourse de l'Organisation mondiale de la santé pour consulter des experts européens et américains du domaine, en 1986-1987.

☐ **Autres activités**

Entre autres choses, la direction a cette année :

☐ Aidé le Conseil canadien de la magistrature à rédiger les règles applicables aux demandes de révision judiciaire relatives au délai préalable à la libération conditionnelle prévues par l'article 672 du *Code criminel*. La première demande de ce genre devrait être présentée en octobre 1986.

☐ Participé, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général, à des consultations concernant des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* ainsi que des modifications corrélatives au *Code criminel*, de même qu'à la rédaction de ces modifications.

☐ Fourni des conseils juridiques lors de la liquidation de la loterie fédérale sur les sports.

☐ Élaboré des modifications visant à mettre en oeuvre la convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.

☐ Participé à des études en matière de criminalité informatique effectuées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et par le Conseil de l'Europe.

☐ Participé à l'étude fédérale-provinciale sur la protection, par voie législative, des secrets industriels et de l'information commerciale.

☐ Aidé à la mise au point des propositions législatives visant à préciser la compétence du Canada sur les zones extracôtières et sur le plateau continental.

☐ Élaboré des ententes avec les provinces et avec les territoires en vue de mettre en place des programmes de travaux en paiement des amendes.

☐ Participé à l'organisation de discussions et de conférences sur le projet de loi C-18 (*Loi de 1985 modifiant le droit pénal*).

☐ Participé aux programmes visant à sensibiliser le public et à modifier son attitude vis-à-vis de la conduite avec facultés affaiblies.

## ■ Recherche

Voici les domaines dans lesquels des études ont été effectuées en 1985-1986, ainsi que certains des rapports et des publications qui en ont découlé. D'autres rapports sont indiqués à l'annexe IV.

☐ **Agression sexuelle**

La nécessité de procéder à un examen des répercussions des nouveaux textes législatifs relatifs à l'agression sexuelle avait été reconnue lors d'une réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice en juin 1983. Un programme de recherches a donc été élaboré, qui comprenait notamment des études pratiques sur l'expérience, les attitudes, les pratiques et la procédure en matière de viol et d'agression sexuelle. Les travaux se sont poursuivis au cours de l'année considérée. Voici les titres des études terminées : *The Experience of the Rape Victim with the Criminal Justice System Prior to Bill C-127, The New Sexual Assault Offences : Emerging Legal Issues* et *The Availability and Delivery of Legal Services in the Northwest Territories*.

☐ **Victimes et témoins d'actes criminels**

Un programme de recherche sur les victimes a été établi en 1981. Dans le cadre de ce programme, des études ont été effectuées sur les besoins des victimes, les diverses possibilités de financement des services d'assistance aux victimes, des projets de modèle de déclaration par la victime quant aux conséquences de l'acte commis contre elle et sur

les programmes d'aide aux victimes. Les études suivantes ont été terminées en 1985-1986 : *Étude du programme d'assistance aux témoins institué à Ottawa; Étude des programmes judiciaires d'aide aux victimes et aux témoins; Evaluation Assessment of Treatment Groups for Men who Batter; The Legal Response to Wife Assault in the Northwest Territories : Criminal Prosecutions in 1984; Rapport sur la violence familiale dans la ville d'Halifax; Évaluation des programmes d'aide aux témoins d'acte criminel à Saint-John et à Campbellton, au Nouveau-Brunswick; Enquête sur les besoins d'information juridique des victimes d'actes criminels; Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, 1985.*

☐ **Vulgarisation et information juridiques**

La Section de la recherche et de la statistique a effectué en 1985-1986 des études à propos de la vulgarisation et de l'information juridiques et de la simplification de la langue juridique. Des chargés de recherche ont étudié la nature, la portée et les répercussions de la vulgarisation et de l'information juridiques dans d'autres pays et les façons d'évaluer les besoins des Canadiens dans ce domaine. Les études suivantes ont été terminées en 1985-1986 : *Plain Language and the Law, an Inquiry and a Bibliography; La vulgarisation de l'éducation et de l'information juridiques dans certains pays; L'Éducation et l'information juridiques : étude exploratoire; An Evaluation Resource Book for Public Legal Education and Information Organizations.*

☐ **Pornographie et prostitution**

Un programme de recherches a été réalisé en collaboration avec le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (comité Fraser). Dix-huit rapports ont été publiés en 1985-1986. La section a en outre préparé un plan de recherche en vue d'évaluer les conséquences des nouvelles dispositions du *Code criminel* dues au projet de loi C-49. Les travaux cette année comprenaient des études internationales comparées, des études pratiques sur la prostitution, des études sur la pornographie et sur les opinions et perceptions concernant la pornographie et la prostitution. (L'annexe IV contient une liste complète des études effectuées).

☐ **Autochtones**

Plusieurs études concernant les autochtones ont été effectuées au cours de l'année considérée, en particulier à propos des jeunes autochtones délinquants et de leurs besoins.

☐ **Détermination de la peine**

Une étude à l'échelle nationale sur les pratiques et les tendances en matière de détermination de la peine a été effectuée de façon à aider la Commission canadienne sur la détermination de la peine à préparer son rapport final. La recherche a également porté sur la pénurie de renseignements quant aux activités des juridictions criminelles. Une étude de faisabilité a été terminée sur la collecte de données à propos de l'issue des poursuites pour infraction aux dispositions du *Code criminel* intentées devant les tribunaux de la région de Toronto. On envisage de procéder à une étude à grande échelle sur le sujet dans plusieurs provinces et territoires. Les études suivantes ont été effectuées en 1985-1986 : *Initial Assessment of Potential Application of FPS/CPIC Data Base to Meet Statistical Requirements of the Department of Justice (Canada); Detailed Research Design and Workplan for Study on Dispositions of Criminal Code Cases; P.E.I. Sentencing Trends 1978-1983.*

☐ **Peines de substitution**

Le ministère a entrepris un programme triennal destiné à aider les provinces et les territoires à mettre en place des peines de substitution à l'emprisonnement axées sur la réinsertion dans la collectivité. Plus spécialement, le ministère a étudié des programmes de travaux en paiement des amendes, de travaux d'intérêt général et de restitution. Les études suivantes ont été effectuées : *Reparative Sanctions, Manitoba Fine Option Program — Evaluation Design*. Trois *Fact Books on Sentencing* ont en outre été réalisés.

☐ **Médiation en matière de divorce**

La Section de la recherche et de la statistique procède à des études des services judiciaires de médiation à St. John's, à Montréal, à Winnipeg et à Saskatoon, en vue de déterminer l'efficacité de ces services pour régler les conflits liés au divorce. Ces études doivent être terminées en mars 1987. Le ministère, la fondation Laidlaw et le ministère du procureur général de l'Ontario ont commandité une étude visant à déterminer l'intérêt financier et social que présenterait la prestation des services de médiation dans le cadre d'un programme d'aide juridique. En outre, la section prépare un répertoire des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce, à l'intention des avocats spécialisés dans le droit de la famille, des bureaux d'aide juridique, des organismes d'information juridique et des organisations de services familiaux. Un document provisoire basé sur une première liste des services de médiation et intitulé *Un aperçu des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce au Canada*, a été publié et distribué cette année.

☐ **Respect des lois et décriminalisation**

Un programme de recherche a été élaboré pour une étude sur le respect des lois et la décriminalisation projetée par le ministère. Les travaux commenceront en 1986-1987.

☐ **Protection de la vie : environnement**

Des recherches portant sur l'utilisation de la loi pénale pour assurer la protection de l'environnement ont été planifiées au cours de l'année. Les travaux se poursuivront en 1986-1987.

☐ **Exécution des ordonnances et des ententes familiales**

En novembre 1985, la Section de la recherche et de la statistique a entrepris la conception et la mise en oeuvre d'un système visant à appliquer la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Le système permettra de saisir certaines sommes dues par les autorités fédérales au débiteur d'une pension alimentaire, afin d'assurer le paiement de cette dernière. Il donnera également la possibilité d'obtenir divers renseignements personnels qui se trouvent dans des fichiers fédéraux, en vue de retrouver une personne qui est visée par une procédure judiciaire relative à la garde des enfants ou au droit de visite.

La Section de la recherche et de la statistique a en outre réalisé un livret de données statistiques concernant la rupture des liens familiaux. Ce document contient des renseignements sur le divorce, le mariage, la séparation, les services de réconciliation, l'exécution des décisions judiciaires relatives à la garde des enfants ou au versement d'une pension alimentaire et les répercussions de l'échec du mariage sur la famille, à la fois au Canada et aux États-Unis. La nouvelle loi sur le divorce a rendu nécessaire des modifications au formulaire d'enregistrement des divorces. Avec le concours des provinces et d'autres ministères, la section a procédé à une révision du formulaire et préparé un guide d'information à l'intention des greffiers.

La section a réalisé deux rapports de recherche sur l'exécution des décisions relatives à la garde des enfants ou au versement d'une pension alimentaire, de même qu'une bibliographie annotée des publications en la matière et qu'une étude de la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*.

En outre, un rapport de recherche sur les interventions multidisciplinaires dans les services juridiques communautaires à l'Université de Moncton a été achevé.

☐ **Conduite avec facultés affaiblies**

La section a effectué des recherches visant à soutenir l'application des nouvelles dispositions législatives. Les recherches ont porté sur les sujets suivants : les jeunes conducteurs et l'alcool; l'évaluation médico-légale des contenants d'échantillon d'haleine; comparaison internationale des lois en la matière; statistiques, opinion publique et recherches disponibles.

Les études suivantes ont été terminées en 1985-1986 : *The Societal Costs of Impaired Driving; Impaired Driving in Foreign Jurisdictions : Penalties and Statutes; Impaired Driving : A Summary of Public Opinion; Impaired Driving : Canadian Statistics and International Legislative Comparisons; Youth, Alcohol and Traffic Accidents : Past Research and Future Directions; An Analysis of the Collision Involvement of Young, Male Drivers at Low Blood Alcohol Concentrations.*

☐ **Désordre mental**

En vue de soutenir les travaux du groupe de révision du droit pénal, la section a effectué des recherches sur les ordonnances d'hospitalisation et les personnes détenues en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Une étude de faisabilité a été effectuée en vue d'établir une base de données au sujet des personnes détenues en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Les études suivantes ont été terminées en 1985-1986 : *Persons Held on Warrants of the Lieutenant Governor in Canada; Feasibility of Establishing a Canadian Data Base for Forensic Psychiatric Patients Held Under a Warrant of the Lieutenant Governor; Criminal Recidivism of a Cohort of Persons Found Unfit to Stand Trial and/or Not Guilty by Reason of Insanity in the Province of Quebec.*

## ■ Subventions et contributions

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche assure la mise en oeuvre de presque tous les programmes de subventions et de contributions du ministère.

☐ **Aide juridique aux adultes en matière pénale**

Le programme d'aide juridique aux adultes en matière pénale vise à assurer des services minimaux d'aide juridique en matière pénale dans l'ensemble du Canada. Les provinces et les territoires fournissent des services d'aide juridique à toutes les personnes admissibles relativement aux actes criminels, à certaines infractions punissables par procédure sommaire et à certaines lois fédérales. La contribution du gouvernement fédéral pour 1985-1986 a continué de représenter environ la moitié du total des dépenses admissibles relatives à l'aide juridique en matière pénale au Canada.

# Sommes consacrées aux programmes dont le coût est partagé avec les provinces 1983-1986

| | 1983-1984 $ | 1984-1985 $ | 1985-1986 $ |
|---|---|---|---|
| Aide juridique — adultes | 40 759 513 | 40 264 534 | 40 264 534** |
| Aide juridique — jeunes contrevenants | — | 2 713 668 | 5 872 966* |
| Assistance parajudiciaire aux autochtones | 2 891 151 | 3 020 560 | 3 226 363 |
| Indemnisation des victimes d'actes criminels | 2 440 981 | 2 445 800 | 2 667 500* |
| **Total** | **43 491 645** | **48 454 562** | **52 031 363** |

*Estimation basée sur le budget des provinces.

**La contribution du gouvernement fédéral pour 1985-1986 ne dépassera pas celle versée pour 1984-1985 tant que des ententes révisées en matière d'aide juridique aux adultes n'auront pas été signées.

☐ **Aide juridique aux jeunes contrevenants**

Selon la formule dont il a été convenu avec les provinces dans le cadre du Programme d'aide juridique aux jeunes contrevenants, le gouvernement fédéral verse une contribution égale à la moitié des dépenses de la province (90 % dans les Maritimes) ou à 0,40 $ par habitant, selon celui de ces deux chiffres qui est le moins élevé. Pour 1985-1986, cette contribution devrait être de 5,9 millions de dollars.

☐ **Aide aux victimes d'actes criminels**

Le programme de partage des frais en matière d'aide aux victimes d'actes criminels vise à indemniser les victimes innocentes, en particulier les victimes d'actes criminels violents. Des ententes sur le sujet ont été conclues entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. La contribution du gouvernement fédéral à ce programme a été d'environ 2,5 millions de dollars pour 1985-1986.

☐ **Assistance parajudiciaire aux autochtones**

Ce programme est financé moitié par les provinces et les territoires et moitié par le gouvernement fédéral. Il vise à aider les Indiens inscrits et non inscrits, les Inuit et les Métis à comprendre leurs droits et à obtenir de l'aide en matière juridique. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ne participent cependant pas à ce programme. Pour 1985-1986, ce programme a entraîné pour le gouvernement fédéral des dépenses de 3,2 millions de dollars.

☐ **Échange d'étudiants droit civil/common law**

Ce programme a pour but de favoriser une meilleure connaissance des systèmes de droit civil et de *common law* grâce à des échanges auxquels participent quarante-huit étudiants en droit provenant de diverses parties du pays. Il encourage le développement du bilinguisme, puisque le cours de droit civil est donné en français à l'Université de Sherbrooke, et le cours de *common law* en anglais à l'Université Dalhousie. Pour 1985-1986, 242 000 $ ont été consacrés au programme en question.

☐ **Bourses d'études Duff-Rinfret**

Ce programme offre sept bourses à des étudiants en droit et à des avocats canadiens en vue de leur permettre de poursuivre des études au niveau de la maîtrise dans une faculté de droit au Canada. Les boursiers doivent rédiger un mémoire portant sur un domaine du droit qui relève du gouvernement fédéral. Le montant total consacré à ce programme en 1985-1986 a été de 95 550 $.

☐ **Accès des autochtones aux études de droit**

Ce programme encourage les étudiants autochtones à s'engager dans la profession juridique en les défrayant du coût de l'obtention d'un diplôme ou de l'admission au barreau d'une province ou d'un territoire. Dix étudiants métis ou indiens non inscrits sont admis au programme chaque année. En 1985-1986, le programme disposait de 256 000 $.

☐ **Fonds de la réforme du droit pénal**

Ce fonds encourage le recours à des expériences pour évaluer les effets des propositions de réforme du droit pénal. Grâce à un budget de 1 009 700 $ en 1985-1986, le Fonds de la réforme du droit pénal a permis au ministère de consulter divers spécialistes ou associations sur des questions de réforme juridique. Le fonds permet également de soutenir financièrement des conférences et des séminaires, ainsi que de réaliser des documents d'information juridique sur des questions de justice pénale auxquelles le ministère porte un intérêt particulier. En 1985-1986, les projets sur l'aide aux victimes et sur les peines de substitution à l'emprisonnement ont été privilégiés par le fonds.

☐ **Fonds des droits de la personne**

Ce programme apporte une aide financière aux groupes et aux personnes qui fournissent à la population des informations sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, sur les textes régissant les droits de la personne et sur les obligations internationales du Canada en la matière. Des crédits de 500 000 $ étaient affectés à ce fonds pour 1985-1986.

☐ **Projets spéciaux en matière d'aide juridique**

Ce programme, qui encourage la recherche et les projets expérimentaux en matière d'aide juridique, disposait pour 1985-1986 de crédits de 125 000 $.

☐ **Fonds de la consultation et du développement**

Ce fonds permet de fournir une aide financière à des personnes et à des organismes pour des projets de recherche et de publication juridiques, pour des consultations en droit civil et en droit administratif, et pour des conférences non gouvernementales dont le sujet intéresse le ministère. Les crédits à la disposition de ce programme pour l'année 1985-1986 étaient de 165 000 $.

☐ **Fonds d'accès à l'information juridique**

En vue d'améliorer et de développer le réseau de vulgarisation et d'information juridiques dans tout le pays, ce fonds fournit un financement de départ aux organisations qui se consacrent exclusivement à la vulgarisation et à l'information juridiques dans les provinces et les territoires où de tels services n'existent pas encore. Les nouvelles organisations doivent répondre aux besoins d'information juridique du public, en particulier à ceux des groupes défavorisés. Le ministère a pour l'instant conclu des ententes de financement de départ avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le fonds accorde en outre un soutien financier à divers organismes en vue de fournir des renseignements juridiques à des groupes spéciaux (par exemple, les personnes handicapées, les autochtones, les jeunes, les minorités visibles, les personnes âgées, les immigrants ou les personnes économiquement faibles) et donner des informations au grand public à propos des lois fédérales. Pour 1985-1986, une somme de 485 000 $ était affectée à ce fonds.

## Sommes consacrées aux projets en 1985-1986*

| Fonds | Crédits disponibles | Somme dépensée |
|---|---|---|
| Fonds de la réforme du droit pénal | 417 500 $ | 140 190 $ |
| • Fonds des victimes | 352 200 $ | 313 930 $ |
| • Fonds de la détermination de la peine | 240 000 $ | 88 551 $ |
| Fonds des droits de la personne | 500 000 $ | 390 824 $ |
| Fonds de la consultation et du développement | 165 000 $ | 109 165 $ |
| Fonds d'accès à l'information juridique | 485 000 $ | 395 021 $ |
| Projets spéciaux — aide juridique | 125 000 $ | 41 000 $ |

*En 1985-1986, certains crédits des fonds d'aide financière n'ont été utilisés qu'en partie à cause du blocage temporaire des dépenses discrétionnaires. D'autres renseignements sur les subventions et contributions sont donnés à l'annexe III.

# La Direction du contentieux des affaires civiles

## Mandat

La Direction du contentieux des affaires civiles est chargée principalement de représenter le procureur général du Canada dans les recours judiciaires de nature civile mettant en cause les autorités fédérales. Elle regroupe les services chargés du contentieux civil à l'administration centrale et au sein des bureaux régionaux.

Les conseillers juridiques de la direction interviennent à toutes les étapes des litiges, du début des débats en première instance jusqu'à l'appel devant la Cour suprême du Canada. Les affaires dont ils ont à s'occuper vont de la simple question contractuelle ou délictuelle au litige relevant d'un domaine bien particulier, tel que le droit maritime, la propriété industrielle, la faillite, le droit international ou le droit commercial. En outre, les avocats détachés auprès des ministères participent souvent à des audiences concernant la constitutionnalité de lois fédérales ou provinciales, ou encore l'application de lois fédérales.

Les membres de la direction agissent devant les juridictions fédérales ou provinciales de tous les degrés, ainsi que devant les comités, commissions et tribunaux chargés d'appliquer des lois fédérales. Il leur arrive aussi de plaider devant la Cour internationale de justice de La Haye et d'autres juridictions internationales.

Les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont entraîné une augmentation en nombre et en complexité des dossiers confiés à la direction.

La direction fournit conseils et assistance aux autorités fédérales sur les questions susceptibles de donner lieu à une contestation judiciaire. Ses membres sont souvent appelés à donner leur avis sur les difficultés juridiques que leur paraissent susceptibles de soulever les mesures législatives ou autres dont l'adoption est envisagée. La direction contribue également à l'élaboration des politiques et des lois.

À l'administration centrale et dans la plupart des bureaux régionaux, la direction assure le fonctionnement du Bureau des saisies-arrêts du gouvernement établi en application de la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*.

## Organisation

Le sous-ministre associé — contentieux et le sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles coordonnent la conduite de tous les litiges survenant dans les provinces de *common law*. De son côté, le sous-ministre associé — droit civil coordonne tous les litiges intervenant au Québec. En plus de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) ainsi que de celle du contentieux des affaires civiles *(common law)* situées à l'administration centrale à Ottawa, il existe dans chacun des bureaux régionaux du ministère un groupe du contentieux qui se charge des litiges civils.

Règle générale, chaque bureau régional se charge des litiges prenant naissance sur son territoire. Cette règle peut toutefois subir des exceptions si les conseillers juridiques spécialisés dans le domaine concerné ont leur bureau ailleurs ou s'il apparaît souhaitable que le litige soit pris en charge par le personnel d'Ottawa du fait que l'affaire concerne l'administration centrale du ministère client. Le procureur général confie également des dossiers à des avocats du secteur privé qui s'acquittent de leur tâche sous le contrôle de la direction.

La direction regroupe environ 60 juristes dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Ils sont assistés dans leur tâche par des techniciens en droit, des commis et des secrétaires. Il importe enfin de souligner que le groupe des avocats généraux, dont les membres se répartissent entre l'administration centrale et les bureaux régionaux, se charge également de certains litiges civils.

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) se compose de six avocats, de trois notaires et d'une secrétaire juridique. La section dessert toutes les régions du Québec, sauf la région de Montréal, et s'occupe de toutes les questions de droit public ou privé, à l'exception des affaires pénales, des affaires fiscales et des questions d'immigration. Certains litiges exigent que les sections de droit civil et de *common law* travaillent de concert. Tel est le cas des contestations découlant de l'accident du vol 182 d'Air India. Il y a eu par ailleurs au Québec un accroissement sensible du nombre de litiges portant sur la *Charte*.

## ■ Activités

Voici quelques-unes des principales affaires dont la direction a eu à s'occuper pendant l'année :

☐ **Section du contentieux des affaires civiles (common law)**

*Winterhaven Stables c. La Reine* — Cette affaire a été instruite en décembre 1985 par la Cour du banc de la reine de l'Alberta. On y contestait le pouvoir du gouvernement fédéral de consacrer des sommes à des programmes de subventions conditionnelles et celui d'effectuer des paiements de transfert aux provinces. La décision, qui n'a pas encore été rendue, aura de l'importance quant à l'affaire de *l'Association médicale canadienne c. Le Procureur général du Canada*, laquelle porte sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé.

*Société pour l'expansion des exportations c. Credival S.A.* — Dans cette affaire, l'avocat du gouvernement fédéral a réussi à faire autoriser en justice la saisie et la vente de deux avions à réaction Challenger appartenant à des établissements financiers vénézuéliens. Ces appareils avaient été donnés en garantie d'un prêt qu'avait octroyé la Société pour l'expansion des exportations dans le but de promouvoir la vente et l'exportation de produits canadiens. La vente de ces avions a permis de récupérer plus de 8 millions de dollars.

Trois affaires portant sur l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont été instruites ensemble en mars 1986. Dans ces affaires, soit *Millar c. La Reine, Osborne c. La Reine* et *Cassidy et autres c. La Reine*, il s'agit de déterminer s'il est permis de restreindre les activités politiques partisanes des fonctionnaires et, dans l'affirmative, dans quelle mesure. La décision devrait être rendue sous peu.

*Gold c. Le Procureur général du Canada* — Le demandeur prétend que des préposés de la Couronne ont participé à une conspiration visant à l'empêcher d'obtenir un emploi au sein de l'administration. Ce litige a soulevé des questions portant sur la production de documents dont la divulgation porterait atteinte à la sécurité nationale et a entraîné pour la première fois le dépôt d'une attestation en vertu de l'article 36.2 de la *Loi sur la preuve au Canada*. Il soulève également des questions concernant le lien entre la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la preuve au Canada*.

*Alberta Government Telephones c. CNCP, CRTC et le Procureur général du Canada* — Cette affaire porte sur le point de savoir si les sociétés de téléphone provinciales sont assujetties à la compétence législative fédérale. La Cour d'appel fédérale en est venue à une conclusion favorable au gouvernement fédéral.

*Aerlinte Teoranta et autres c. La Reine* — Dans cette affaire portée devant la Cour d'appel fédérale, quatorze transporteurs aériens internationaux ont demandé un jugement déclarant que l'imposition de frais d'atterrissage relativement aux vols transocéaniques est discriminatoire et nulle. Ils ont en outre demandé le remboursement des frais déjà payés.

Les avocats de la direction ont également représenté le gouvernement devant la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Commission Deschênes).

Les successeurs des victimes et les assureurs d'Air India ont intenté des actions par suite de l'explosion d'un avion de cette société. Cette affaire soulevant de nombreuses questions complexes, son règlement devrait prendre un certain temps.

De nombreux litiges déjà en cours lors de la précédente année financière se sont poursuivis. Au nombre de ces affaires, signalons celle concernant l'interdiction d'utiliser la mousse d'urée formaldéhyde ainsi que le litige opposant la société Amway aux autorités fédérales quant au paiement des droits et pénalités en vertu de la législation douanière et fiscale.

☐ **Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)**

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a, par voie de subrogation, intenté des poursuites devant la Cour fédérale du Canada. Elle cherche à obtenir des dommages-intérêts de plus de 500 000 $ pour ce qu'elle a dû payer aux victimes des actes de violence commis dans les édifices de l'Assemblée nationale, à Québec, en mai 1984. Les victimes de cet incident ont été blessées par une arme obtenue par le caporal Denis Lortie à la base militaire de Carp. La demande repose sur la prétendue négligence des autorités militaires en ce qui concerne la possession, la réglementation et le contrôle des armes prises par le caporal Lortie.

Dans une affaire posant le problème des relations entre le droit canonique et le droit commun, la paroisse de l'Ange-Gardien a exigé des Musées nationaux du Canada qu'ils lui restituent des objets sacrés qui auraient été vendus à un marchand par le curé de la paroisse il y a de cela plusieurs années. La cause est rendue devant la Cour d'appel du Québec.

Le syndicat représentant les travailleurs de la raffinerie Gulf de Montréal ont contesté devant la Cour d'appel fédérale l'approbation par le ministère de l'Expansion industrielle régionale de la vente à la société Ultramar des biens de la société Gulf situés au Québec et dans les Maritimes. La cour, se rangeant à la thèse des autorités fédérales, a rejeté la demande au motif que la décision en était une de nature purement administrative et qu'elle ne pouvait donc pas faire l'objet d'un contrôle judiciaire.

La section s'est également occupée d'une poursuite en dommages-intérêts intentée par une personne qui a été congédiée des Forces armées pour sa seule orientation sexuelle. Le gouvernement fédéral a demandé le rejet de l'action au motif que, selon une jurisprudence bien établie, un soldat n'a pas de droit d'action contre la Couronne devant les tribunaux de droit commun lorsqu'il s'agit d'une affaire concernant le service militaire. Cette demande a été rejetée. La décision de la Cour d'appel fédérale sur le point de savoir si les articles 7 et 15 de la Charte s'appliquent dans cette affaire aura des répercussions non seulement pour les Forces armées mais aussi pour d'autres institutions.

Plus de 200 propriétaires de navires ont formé des demandes en réparation contre la Voie maritime du Saint-Laurent par suite des pertes qu'ils auraient subies pendant les vingt jours au cours desquels la navigation a été interrompue à cause du bris du mécanisme de levage du pont de Valleyfield, au Québec, le 21 novembre 1984. Les habitants de ce secteur cherchent également à intenter un recours collectif contre la Voie maritime. La Couronne a intenté contre ceux qui ont conçu et construit le pont des recours visant à les contraindre à verser des dommages-intérêts et à réparer le pont de Valleyfield et d'autres ouvrages du même genre.

Le 9 septembre 1985, l'appel formé contre une décision de la Cour des sessions de la paix de Gaspé a été instruit. Cette cour avait rejeté, pour motif d'incompétence, les accusations portées en vertu du *Code criminel* contre le navire Sheppard II. Les accusations ont été rejetées au motif que les actes reprochés avaient été commis dans le golfe du Saint-Laurent, près des Îles-de-la-Madeleine, dans des eaux situées, selon la cour, à l'extérieur de la mer territoriale ou des eaux intérieures prévues par l'article 433 du *Code criminel*. La Cour des sessions en est arrivée à la conclusion qu'il s'agissait d'eaux internationales non visées par le *Code criminel*. La Cour a rejeté l'attestation dans laquelle le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirmait que le Canada avait toujours considéré les eaux du golfe comme des eaux intérieures.

En 1983, environ 1 000 résidents du Québec dont les terres ont été expropriées en 1969 pour la construction de l'aéroport de Mirabel ont intenté devant la Cour fédérale du Canada des poursuites dirigées notamment contre la Couronne. Elles souhaitent faire déclarer nulle l'expropriation du fait que 80 000 des 97 000 acres de terres expropriées n'ont pas été utilisées et que cette expropriation est donc inconstitutionnelle. La section a conseillé le gouvernement sur les aspects juridiques de l'ensemble du dossier, et plus particulièrement de l'entente de vente d'une partie des terres expropriées.

Dans les affaires *Devine* et *Brown*, les parties demanderesses contestaient les dispositions de la loi 101, qui régit au Québec l'affichage et la publicité commerciale, en se fondant sur des arguments constitutionnels concernant la séparation des pouvoirs et sur l'incompatibilité de ces dispositions avec celles de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les deux appels ont été instruits par la Cour d'appel du Québec en mars 1986, mais celle-ci n'a pas encore rendu sa décision.

La ville de Saint-Denis-de-Brompton a tenté d'obtenir de la Cour supérieure du Québec une injonction visant à assurer le respect d'un règlement, fondé sur le paragraphe 413(12) du *Code municipal* du Québec, interdisant l'utilisation d'embarcations à moteur sur le Lac Montjoie. La cour a rejeté la requête au motif que le paragraphe 413(12) du *Code municipal* est incompatible avec le pouvoir du gouvernement fédéral en matière de navigation et de transport par eau. L'appel formé contre la décision a été instruit le 15 janvier 1986, mais la cour n'a pas encore statué.

Dans l'affaire de l'*Association des Pêcheurs de Pabos Mills et autres c. Le ministre des Pêches et Océans*, la Cour supérieure a statué que l'article 18 de la *Loi sur la Cour fédérale* ne faisait pas obstacle à ce qu'elle accorde une injonction contre la Couronne. La Cour d'appel a, le 20 février 1986, autorisé la Couronne à interjeter appel en la matière. L'injonction vise la pêche au hareng dans la Baie des Chaleurs. Ce litige porte en outre sur l'article 24 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

# La Direction du droit pénal

## ■ Mandat

La Direction du droit pénal assure l'exécution des obligations mises à la charge du procureur général du Canada et du ministre de la Justice par les textes législatifs ou par la *common law*.

Elle doit plus particulièrement s'occuper des poursuites judiciaires relatives aux infractions prévues par la plupart des textes fédéraux ou aux complots visant à les commettre. La majeure partie de ces poursuites sont intentées sur le fondement de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi des aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les procédures engagées en vertu du *Code criminel* font cependant exception à cette règle, puisque le pouvoir de poursuite est exercé en la matière par le procureur général de la province. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le procureur général du Canada veille néanmoins à la poursuite de toutes les infractions aux lois fédérales, y compris au *Code criminel*.

La direction examine également les demandes de clémence présentées au ministre de la Justice par des personnes reconnues coupables d'une infraction pénale ou condamnées à une peine d'emprisonnement. Relèvent également de la compétence de la direction, toutes les questions d'extradition relatives à la *Loi sur l'extradition* ainsi que les demandes de renvoi formées en vertu de la *Loi sur les criminels fugitifs*, et plus particulièrement la négociation des traités d'extradition.

Le *Code criminel* oblige dans certains cas à obtenir le consentement du procureur général du Canada avant d'engager des procédures. La direction examine ces demandes de consentement de même que celles ayant trait au transfert de dossiers ou d'ordonnances de probation d'une province à une autre.

Enfin, les avocats de la direction sont appelés à donner leur avis sur les modifications au *Code criminel* de même que sur l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes en matière de droit pénal.

## ■ Organisation

Cette direction est placée sous l'autorité du sous-procureur général adjoint — droit pénal. Elle se compose d'une centaine d'avocats qui travaillent à l'administration centrale à Ottawa et dans les sections des poursuites pénales des neuf bureaux régionaux du ministère. Ces sections prennent en charge toutes les affaires criminelles intervenant sur leur territoire. Dans les endroits où il n'y a pas de bureau régional, les poursuites pénales sont exercées par quelque 500 avocats du secteur privé à qui est conférée la qualité de représentant permanent du procureur général. Là où il n'y a pas de représentants permanents, des représentants spéciaux sont nommés au gré des besoins. Tous les représentants sont supervisés et aidés par des avocats d'un bureau régional.

## ■ Activités

### ☐ Demandes de clémence

Au cours de l'année, la direction a instruit environ 34 demandes de clémence présentées en vertu du *Code criminel*. Dans aucun de ces cas, il n'a été jugé y avoir lieu pour le ministre ou le Cabinet d'intervenir.

### ☐ Extradition et renvois

En 1985-1986, le Canada a déposé 43 demandes d'extradition aux États-Unis et 13 dans d'autres pays. Pour sa part, il en a reçu 69 des États-Unis et 14 d'autres pays. Le Canada a en outre présenté cinq demandes de renvoi de fugitifs à des pays membres du Commonwealth, tandis qu'il en a reçu trois. Au cours de l'année, 22 fugitifs ont été renvoyés au Canada et celui-ci en a pour sa part renvoyé 23 dans d'autres pays. Les demandes présentées au Canada en vue d'obtenir le renvoi de fugitifs ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente.

### ☐ Entraide juridique

Le 17 mars 1985, le premier ministre Brian Mulroney et le président Ronald Reagan ont signé un traité d'entraide juridique entre le Canada et les États-Unis en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. Au cours de l'année, la Section des poursuites pénales a contribué à l'élaboration des mesures législatives visant à mettre en oeuvre ce traité et les traités de même nature qui seront conclus avec d'autres pays. Ces mesures devraient être soumises à l'examen de la Chambre des communes cet automne.

Des discussions ont en outre eu lieu avec les représentants des procureurs généraux des provinces en vue de définir les modalités de la collaboration entre les deux ordres de gouvernement pour ce qui concerne la mise en oeuvre du traité d'entraide juridique. Une fois que les dispositions législatives requises seront en place, le traité en cause pourra être ratifié, permettant au Canada de réunir des éléments de preuve pour faciliter les enquêtes criminelles américaines, et de recevoir en retour une aide semblable.

Au cours de l'année, la direction a aidé différents pays étrangers à obtenir l'exécution au Canada de lettres rogatoires destinées à recueillir des éléments de preuve dans le cadre d'enquêtes ou de poursuites criminelles. Le Canada a reçu à cet égard une aide semblable de pays étrangers.

☐ **Équipe volante du Nord**

Les membres de l'Équipe volante du Nord ont fourni une aide considérable aux procureurs de la Couronne des bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. L'augmentation sensible du nombre de poursuites a rendu cette aide nécessaire. L'équipe se compose de 20 avocats d'expérience des bureaux régionaux et de l'administration centrale du ministère. Elle a oeuvré dans plus de 45 "circuits" des Territoires du Nord-Ouest et dans au moins 25 circuits du Territoire du Yukon, tant à la Cour territoriale qu'à la Cour suprême. Des membres de l'équipe venant du bureau régional de Montréal ont pris en charge plusieurs procès devant jury qui se sont tenus en français à Frobisher Bay et à Yellowknife. Le bureau régional d'Edmonton a fourni son aide, à Edmonton et à Calgary, dans des affaires soumises à la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest.

☐ **Partie IV.1 du Code criminel**

Certains membres de l'administration centrale et des bureaux régionaux, de même que certains représentants permanents du procureur général, sont habilités à demander l'autorisation d'intercepter des communications privées pour les fins de certaines enquêtes.

☐ **Affaires spéciales**

En 1985-1986, la direction a engagé 148 poursuites pour évasion fiscale, dont 141 ont abouti à des condamnations.

La Direction du droit pénal a également plaidé au cours de l'année les causes suivantes devant la Cour suprême du Canada :

*Edwin Dewey Smith c. La Reine*, affaire dans laquelle il s'agit de décider si la peine minimum de sept années d'emprisonnement applicable aux personnes reconnues coupables d'importation de stupéfiants viole le droit prévu par la *Charte* de ne pas être emprisonné de façon arbitraire et de ne pas être assujetti à une peine cruelle et inusitée. La cour n'a pas encore rendu sa décision.

*Jack Edward Mannion c. La Reine*, qui porte sur la question de savoir si le contre-interrogatoire de l'accusé, lors d'un nouveau procès, sur des dépositions qu'il a faites lors d'un procès antérieur au sujet du même acte d'accusation, viole son droit à la protection contre l'auto-incrimination prévu par la *Charte*. La cour n'a pas encore rendu sa décision.

*La République d'Argentine c. Hector Mellino*, une affaire où la cour doit décider si la *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique aux mesures prises par un gouvernement étranger dans des procédures d'extradition. Le fugitif soutient qu'il ne devrait pas être extradé parce que l'État requis a violé le droit que lui reconnaît la *Charte* d'être jugé dans un délai raisonnable. La décision n'est pas encore intervenue.

*Wayne Peter Morozuk c. La Reine*, affaire dans laquelle l'intéressé avait été accusé de possession de marihuana de cannabis dans le but d'en faire le trafic, alors qu'au procès, on a établi que la substance en cause était de la résine de cannabis. La Cour suprême du Canada a décidé que le fondement de l'infraction était la possession de cannabis dans le but d'en faire le trafic. Elle a modifié l'accusation pour en éliminer l'erreur de description et elle a maintenu la condamnation de Morozuk.

*Martin Chambers c. La Reine* et *Kurt Grabowski c. La Reine*, deux litiges portant sur la recevabilité d'une preuve obtenue par mise sur écoute. Chambers a entre autres allégué qu'une autorisation d'écoute électronique était viciée parce que la Couronne avait omis de révéler qu'une enquête fiscale le concernant était en cours lorsqu'elle a demandé l'autorisation de procéder à des écoutes électroniques dans le cadre d'une enquête sur une affaire de drogue. La cour n'a pas encore statué sur le cas de Chambers. Quant à l'affaire *Grabowski*, la Cour suprême du Canada a décidé, entre autres, que la partie erronée de l'ordonnance d'écoute électronique pouvait en être dissociée, de telle sorte que les interceptions effectuées en vertu du reste de l'ordonnance étaient admissibles en preuve.

***Eric Fleming, administrateur aux fins de l'instance de la succession de feu Ernest Roland Maria Gombosh c. La Reine***, affaire portant sur une demande visant la restitution de sommes saisies dans le cadre d'une enquête en matière de stupéfiants. La Cour suprême du Canada a décidé que dans le cas où la poursuite allègue qu'un bien est le fruit d'un acte criminel et qu'il ne devrait pas être remis, en se basant sur le principe selon lequel on ne devrait pas bénéficier de ses méfaits, elle doit prouver son affirmation hors de tout doute raisonnable soit lors de procédures criminelles antérieures, soit lors de l'audience portant sur la remise lorsque l'on ne peut donner suite aux accusations à cause du décès de l'accusé.

## Aperçu des activités de la Direction du droit pénal de 1983-1986

| | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986 |
|---|---|---|---|
| Demandes de clémence | 35 | 35 | 34 |
| Demandes d'extradition et de renvoi | | | |
| • présentées par le Canada à un pays étranger | 50 | 57 | 56 |
| • présentées au Canada par un pays étranger | 59 | 56 | 83 |
| Poursuites spéciales (évasion fiscale) | 177 | 163 | 148 |

# La Direction du contentieux des affaires fiscales

## ■ Mandat

La Direction du contentieux des affaires fiscales représente le procureur général du Canada dans tous les recours civils formés contre les décisions des autorités fiscales fixant le montant de l'impôt qu'un contribuable doit payer sur ses revenus, et conseille ceux qui sont chargés d'appliquer la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La direction représente également les autorités fédérales dans tous les appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* devant la Cour canadienne de l'impôt, la division de première instance et la division d'appel de la Cour fédérale ou la Cour suprême du Canada. La direction agit en outre pour le compte des autorités fédérales dans les appels formés en vertu de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* ou du *Régime de pensions du Canada*.

## ■ Organisation

Le travail de la direction est partagé entre la section du contentieux des affaires fiscales située à l'administration centrale et les sections des affaires fiscales rattachées aux bureaux régionaux d'Halifax, de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Vancouver. Les appels interjetés devant la Cour canadienne de l'impôt sont répartis selon les régions, tandis que les affaires portées devant la Cour fédérale ou la Cour suprême du Canada sont réparties en fonction, tout d'abord, de la nature et de la complexité du dossier, ensuite, de la quantité de travail des différents bureaux au moment en cause et, enfin, du lieu où se trouve le ministère client.

La nécessité de faire face à l'augmentation du nombre des affaires avait entraîné un accroissement du personnel juridique de la direction. En effet, alors que celle-ci comptait 42 avocats dans l'ensemble du pays en 1984, elle en comptait 65 en 1985. En 1986, le nombre d'avocats a toutefois diminué à 59.

## ■ Activités

Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux en matière fiscale est demeuré élevé au cours de l'année 1985-1986. Les questions à régler étaient en outre complexes et les décisions sont importantes. Voici les affaires majeures dont la direction s'est occupée au cours de l'année écoulée :

*Irving Oil c. La Reine* — Ce litige porte sur l'article 245 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Dans cette affaire, le ministre du Revenu national soutient que le contribuable a réduit son revenu de façon artificielle en gonflant ses dépenses d'acquisition de pétrole brut de sa filiale en propriété exclusive située aux Bermudes, pays où il n'y a pas d'impôt. Cette affaire met en jeu une somme d'environ 120 millions de dollars. Le procès doit avoir lieu à l'automne de 1986.

*La Reine c. Paul Graham* — La Cour d'appel fédérale a en l'espèce examiné l'interprétation de l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur la déduction des pertes agricoles. Plus particulièrement, la Cour a examiné si les pertes agricoles pouvaient être déduites intégralement ou si elles devaient être limitées à 5 000 $. La Cour a décidé

## Affaires d'évasion fiscale soumises au ministère de la Justice par le ministère du Revenu national — Impôt

| Année financière | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 | 1985-1986* |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'affaires soumises à la Justice | 176 | 198 | 172 | 97 |
| Nombre d'affaires réglées par voie judiciaire | 159 | 177 | 178 | 109 |
| Nombre de dossiers incomplets dans le recensement de la Justice | 195 | 199 | 212 | 182 |

*Du 1er avril 1985 au 9 janvier 1986.

que le contribuable entrait dans la première catégorie d'agriculteurs définie dans l'arrêt qu'a rendu la Cour suprême du Canada en 1978 dans l'affaire *Moldowan c. La Reine*, et qu'il avait le droit de déduire la totalité de ses pertes agricoles. La permission d'en appeler devant la Cour suprême du Canada a été refusée.

*La Reine c. McBurney* — Dans cette affaire, la Cour d'appel fédérale est arrivée à la conclusion que les sommes versées par des contribuables aux écoles de leurs enfants, ces écoles étant des organismes de charité enregistrés et les enfants y recevant un enseignement tant laïque que religieux, ne sont pas des "dons" au sens du sous-alinéa 110(1)a)(i) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Cour suprême du Canada a refusé qu'on la saisisse d'un appel contre cette décision.

*Jean-Paul Gagnon c. La Reine* — Ce litige portait sur la déduction de montants remis à l'ex-épouse du contribuable au titre d'un remboursement en capital et intérêts de deux hypothèques et de taxes foncières. La Cour suprême du Canada a statué que les sommes versées par le contribuable étaient des "allocations" au sens de l'alinéa 60 b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et qu'elles étaient par conséquent déductibles de son revenu.

*La Reine c. Imperial General Properties* — La Cour suprême du Canada a en l'occurrence interprété le sens du mot "contrôle" lorsqu'il s'agit de déterminer la situation fiscale d'une société dans le cadre des dispositions de l'article 256 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Un certain nombre de cas d'évitement fiscal ont porté sur la question de savoir si un contribuable, par une activité ou une transaction, visait à réduire indûment ou artificiellement son revenu. Plusieurs décisions ont été rendues sur le sujet au cours de l'année, dont *Consolidated Bathurst c. La Reine*. Au surplus, diverses actions intentées devant les tribunaux risquent de toucher plus de 1 000 contribuables.

## Recensement des appels en matière d'impôt sur le revenu — 1980-1985

| | 1980-1981 | 1981-1982 | 1982-1983 | 1983-1984 | 1984-1985 |
|---|---|---|---|---|---|
| Cour canadienne de l'impôt | 2821 | 3084 | 3979 | 5375 | 5570 |
| Cour fédérale — Division de première instance | 792 | 875 | 1024 | 1136 | 1212 |

# Le groupe des avocats généraux

## ■ Mandat

Le groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans certains litiges qui doivent être confiés à des avocats possédant une expérience et des connaissances particulières.

## ■ Organisation

Ce groupe se compose d'avocats de haut niveau ayant une vaste expérience des litiges civils, criminels ou fiscaux. Il réunit, sous la direction du premier avocat général, dix avocats généraux. Quatre d'entre eux travaillent à l'administration centrale, trois au bureau régional de Toronto, deux autres au bureau régional de Montréal et un au bureau régional d'Edmonton.

## ■ Activités

Au cours de l'année faisant l'objet du présent rapport, le groupe des avocats généraux s'est occupé de plusieurs affaires importantes en matière de droit constitutionnel. Ces litiges portaient sur l'interprétation de la *Charte canadienne des droits et libertés* relativement aux fouilles, perquisitions et saisies, aux droits à l'égalité, au droit de vote des détenus, ainsi qu'au point de savoir si la liberté d'association prévue par la Charte crée un droit à la négociation collective. Les autres grandes affaires de l'année avaient trait au droit administratif, à l'accès à l'information, au droit pénal, au droit fiscal, au droit des communications ainsi qu'à la responsabilité délictuelle ou contractuelle du gouvernement fédéral.

Les membres du groupe apportent souvent leur concours à des activités de formation juridique, telles que les discussions et séminaires organisés par le ministère ou par l'association des avocats d'une province ou d'une ville donnée. Ils donnent en outre, aussi bien en anglais qu'en français, des cours dans le cadre des programmes de formation des candidats au barreau.

Au nombre des dossiers qui ont été confiés au groupe pendant l'année, signalons celui des poursuites en dommages et intérêts intentées contre la Société canadienne d'hypothèques et de logement devant la Cour supérieure du Québec par les propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde, celui des audiences de la commission chargée par les autorités de l'Inde de rechercher les causes de l'explosion d'un appareil d'Air India, celui des poursuites intentées contre le gouvernement du Canada par suite de cette même tragédie, ainsi que les audiences de la Commission Deschênes, qui enquête sur les criminels de guerre qui se seraient réfugiés au Canada.

Voici quelques-unes des principales affaires dont s'est chargé le groupe des avocats généraux pendant l'année :

☐ **Administration centrale**

*Alliance de la Fonction publique du Canada c. La Reine* — La Cour suprême doit, dans cette affaire où les parties ont été entendues en octobre 1985, déterminer si la *Loi sur les restrictions salariales du secteur public* viole la liberté d'association prévue par l'article 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou le droit à l'égalité devant la loi reconnu par l'article 1b) de la *Déclaration canadienne des droits*. À cet égard, la Cour d'appel fédérale a déjà statué que la liberté d'association inscrite à l'article 2d) de la *Charte des droits* ne comporte aucune garantie constitutionnelle du droit à la négociation collective. La Cour suprême n'a pas encore rendu sa décision.

*Pêcheries MPQ Ltée et autres c. Le Procureur général du Canada* — Il s'agit d'une affaire où des recours ont été formés, devant la Cour du banc de la reine et la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, par des pêcheurs qui contestent les restrictions imposées par le ministère des Pêches et Océans sur les permis de pêcher le crabe des neiges. Les permis empêchent les pêcheurs de crabe du Nouveau-Brunswick d'exercer leurs activités dans une zone d'exploration, située au large de l'Île-du-Prince-Édouard, que le gouvernement fédéral a réservée aux pêcheurs de crabe de l'Île-du-Prince-Édouard. Les restrictions ont été contestées parce qu'elles seraient inconstitutionnelles et hors du pouvoir de réglementation du Parlement ou contraires aux droits à l'égalité et à la liberté de circulation et d'établissement garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, la Cour du banc de la reine a fait droit à la contestation, par le gouvernement fédéral, du droit pour la Cour supérieure de la province de juger cette affaire, ce qui fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel.

## Nombre total d'affaires portées devant la Cour suprême et nombre d'affaires auxquelles le gouvernement fédéral était partie

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985* |
|---|---|---|---|---|
| Affaires auxquelles le fédéral était partie | 36 | 39 | 49 | 16 |
| **Nombre total d'affaires** | **129** | **89** | **96** | **62** |

* Chiffres pour la période de janvier à la fin de juin 1985

## Nombre total d'affaires soumises à la Cour d'appel fédéral et nombre d'affaires auxquelles le gouvernement fédéral était partie

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985** |
|---|---|---|---|---|
| Affaires auxquelles le fédéral était partie*** | 650 | 1138 | 983 | 326 |
| **Nombre total d'affaires** | **722** | **1264** | **1092** | **362** |

** Chiffres pour la période de janvier à la fin de septembre 1985
*** Chiffres approximatifs

*Dominion of Canada General Insurance c. La Reine* — Il s'agit d'une cause type portant sur une somme de 10 millions de dollars où la Cour d'appel fédérale a confirmé la cotisation présentée par le ministre du Revenu national en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relativement au calcul des réserves des sociétés d'assurances.

*Hertz c. La Reine* — La décision rendue en l'espèce par la division de première instance de la Cour fédérale, et qui a été portée en appel, a rejeté une réclamation de 5 millions de dollars pour pertes de profits futurs relativement à l'exploitation d'une entreprise de location de voitures dans les aéroports canadiens. L'affaire met en cause le processus d'appel d'offres.

*Miller Bros. Ltd. c. La Reine* — La Cour fédérale était saisie d'une réclamation d'un pépiniériste de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui a importé des arbres et des arbustes du Massachusetts et du Rhode Island. Les inspections du ministère de l'Agriculture ont révélé la présence de larves de zigzag sur ces plantes dont la destruction a alors été ordonnée en vertu de la *Loi sur la quarantaine des plantes* et de ses règlements d'application. La Cour a statué que la saisie et la destruction des arbustes étaient contraires à la *Charte canadienne des droits et libertés* et a accordé des dommages et intérêts. La cause soulève d'importantes questions à l'égard des dispositions réglementaires et administratives sur les inspections et les saisies au regard de la *Charte*. La Cour d'appel fédérale a entendu en janvier 1986 l'appel interjeté par la Couronne et a pris l'affaire en délibéré.

*Turmel c. CRTC* — La Division de première instance de la Cour fédérale a rejeté l'action de M. Turmel, qui soutenait que les droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'avaient pas été respectés parce que la Société Radio-Canada et d'autres chaînes de radio et de télévision ne lui avaient pas accordé de périodes gratuites de radiodiffusion comme aux autres candidats des partis politiques importants pendant les campagnes électorales.

☐ **Bureau régional de Toronto**

*International Fund for Animal Welfare c. La Reine* — L'affaire constitue une contestation, fondée sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, du *Règlement sur la protection des phoques*. Celui-ci régit la chasse annuelle du phoque au Canada, au large des Îles-de-La-Madeleine et des côtes de Terre-Neuve. La Division de première instance de la Cour fédérale a pris l'affaire en délibéré.

*La Reine c. Burnett et Ruthbern Holdings Ltd.* — Il s'agit d'un procès pénal pour évasion fiscale qui a trait à l'omission de déclarer des revenus dépassant 4,5 millions de dollars. Le procès a commencé en octobre 1984 devant la Cour suprême de l'Ontario et s'est poursuivi en 1985 et 1986 par la présentation par la poursuite d'une preuve documentaire volumineuse au sujet de plus de 30 transactions complexes à l'occasion desquelles il y aurait eu évasion fiscale.

☐ **Bureau régional d'Edmonton**

*Organizational Society of Spouses of Military Members c. La Reine* — Les épouses de militaires ont intenté contre le procureur général du Canada et le ministre de la Défense une action tendant à faire déclarer que les règlements et ordonnances royaux violent la liberté d'expression que l'article 2b) de la *Charte* garantit aux membres de ladite société. Les règlements en cause édictent qu'aucun officier en charge d'une base militaire ne peut permettre la tenue d'une réunion politique ou laisser prononcer un discours politique sur sa base. Les activités de l'association en cause consistaient en la distribution de journaux et la tenue d'une campagne pour inciter les épouses de militaires à signer une pétition destinée au premier ministre pour lui demander l'instauration d'un programme dentaire pour les familles des militaires.

*La Reine c. Read* — En l'espèce, l'accusé a été acquitté en mars 1986 par un juge de la Cour provinciale de l'Alberta d'accusations, portées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, d'avoir omis de produire un rapport d'impôt sur le revenu après avoir été sommé de le faire. Le juge a conclu que l'obligation faite au contribuable en vertu de la formule de déclaration d'impôt d'évaluer le montant d'impôt qu'il doit viole le droit à la liberté d'expression garanti aux citoyens par la Charte. L'affaire a été portée en appel.

# Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime

## Mandat

Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime s'occupe de l'action du ministère en matière de contentieux de l'amirauté, de législation maritime, de droit commercial maritime, d'enquêtes sur les sinistres en mer et de droit international de la mer.

☐ **Contentieux de l'amirauté**
Il n'est pas rare que la Couronne soit partie à des affaires relatives à l'amirauté soumises à la Cour fédérale du Canada. Il s'agit souvent de causes qui portent sur des sommes considérables et sont d'une grande complexité.

☐ **Législation maritime**
La *Loi sur la marine marchande du Canada* est un texte de loi important dont l'application exige le recours à des conseillers juridiques spécialisés.

☐ **Droit commercial maritime**
Il entre dans les fonctions du sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime de rédiger les chartes-parties et autres documents de nature commerciale relatifs aux affaires maritimes.

☐ **Enquêtes sur les sinistres en mer**
Ces enquêtes sont menées en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, qui autorise le ministre des Transports à confier à des juges le soin de procéder à des enquêtes sur les sinistres maritimes graves. Le ministère de la Justice, après consultation du juge en chef de la cour, donne son avis sur les juges qu'il convient de nommer. En outre, il choisit les conseillers juridiques de la commission ainsi constituée et supervise leur travail.

☐ **Droit international de la mer**
Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime conseille le ministère des Transports en matière de droit maritime et participe aux conférences diplomatiques visant à mettre au point des projets de convention dans ce domaine.

## Organisation

Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime assure la coordination de tout le travail qui, au ministère, touche au droit maritime. Il est aidé dans cette tâche par les avocats de l'administration centrale, des contentieux des ministères et des bureaux régionaux, ainsi que par les avocats du secteur privé dont les services sont retenus par le ministère.

## Activités

Au cours de 1985, le sous-procureur général — amirauté et droit maritime a notamment eu à :

☐ fournir des avis juridiques au gouvernement relativement aux recommandations formulées dans la partie II du rapport de la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*.

☐ présider le groupe chargé d'étudier les questions juridiques soulevées par le projet de loi C-75 (*Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada*).

☐ coordonner la défense dans le cas des actions intentés contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les autorités fédérales, en Cour fédérale du Canada et en Cour supérieure du Québec, par suite de la défectuosité du pont de Valleyfield en novembre 1984.

☐ mener une enquête sur la fermeture du canal Welland en octobre 1985 et dispenser les avis juridiques nécessaires à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

☐ suivre les procécures intentées par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les autorités fédérales en raison de l'incident survenu en novembre 1985 : le navire *Jaladovari*, battant pavillon indien, a heurté le pont Saint-Louis.

# La Direction des contentieux des ministères

## ■ Mandat

La Direction des contentieux des ministères fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux ainsi que des conseils juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. La direction participe également à la planification, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques juridiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

## ■ Organisation

En 1985-1986, la direction regroupait 264 personnes, ce chiffre comprenant à la fois les avocats et le personnel de soutien. La direction est structurée en quatre secteurs dirigés respectivement par le premier sous-ministre adjoint — contentieux des ministères, le sous-ministre adjoint — droit commercial et immobilier, le sous-ministre adjoint — finances et l'avocat général — contentieux des ministères. À eux quatre, ceux-ci forment au sein de la direction un comité des cadres supérieurs chargé de suivre les activités de celle-ci et de voir à ce que les ressources dont elle dispose soient utilisées efficacement.

Le premier sous-ministre adjoint — contentieux des ministères, en plus d'exercer son autorité sur l'ensemble de la direction, voit directement à la gestion de la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels et est chargé des contentieux des ministères ou organismes suivants : ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère du Revenu national (impôt), Secrétariat du conseil du Trésor, ministère du Solliciteur général (ce qui comprend le Service correctionnel), Gendarmerie royale du Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles et Service canadien du renseignement de sécurité.

Le sous-ministre adjoint — droit commercial et immobilier dirige toutes les activités relevant du domaine en cause. Il doit en outre gérer directement la Section du droit commercial, celle du droit immobilier ainsi que les contentieux des ministères ou organismes qui suivent : ministère de la Consommation et des Corporations, ministère de l'Énergie, des Mines, et des Ressources, ministère des Travaux publics, ministère de l'Expansion industrielle régionale, ministère des Approvisionnements et Services, ministère des Transports, Commission de la Capitale nationale, Corporation commerciale canadienne, Commission canadienne du lait, Agence canadienne de développement international, Investissement Canada, Conseil national de recherches et Monnaie royale canadienne.

Le sous-ministre adjoint — finances est le principal conseiller juridique du ministère des Finances ainsi que du Bureau de l'Inspecteur général des banques et du Département des assurances. Il doit en outre diriger les deux services juridiques que compte le ministère des Finances.

L'avocat général — contentieux des ministères gère les contentieux des ministères et organismes énumérés ci-après : ministère de l'Agriculture, ministère des Communications, ministère de l'Environnement, ministère des Affaires extérieures, ministère des Pêches et des Océans, ministère du Travail, ministère de la Défense nationale, ministère du Revenu national (douanes et accise), Secrétariat d'État, ministère des Affaires des anciens combattants, Commission de contrôle de l'énergie atomique, Commission canadienne des pensions, Commission de la Fonction publique et Commission des allocations aux anciens combattants.

## Activités

La direction fournit des conseils juridiques dans presque tous les secteurs d'activité de l'administration fédérale.

Parmi les principales réalisations de la direction au cours de 1985-1986, soulignons que celle-ci :

- a participé à la préparation des budgets de mai 1985 et février 1986 ainsi que des mesures législatives reliées à ceux-ci en matière notamment d'impôt et de pensions;
- a fourni des services juridiques en vue de préparer les négociations avec les États-Unis sur le libre échange;
- a participé à tous les grands événements qui ont touché les institutions financières, dont les travaux de la Commission Estey, les poursuites et les mesures législatives au sujet de la faillite de la Banque commerciale canadienne et de la Banque Northland et la préparation, par la suite, des mesures législatives sur le contrôle réglementaire des établissements financiers;
- a participé à la privatisation de la DeHavilland, de la Société des arsenaux canadiens limitée et de la Corporation canadienne de développement;
- a fourni des conseils juridiques aux autorités fédérales relativement à l'accident d'Air India;
- a aidé à la révision des lois fédérales rendue nécessaire par les dispositions de la *Charte* sur l'égalité et à l'étude des problèmes complexes d'interprétation soulevés par l'article 15;
- a contribué à la mise au point des modifications à apporter à la *Loi sur les Indiens* pour en éliminer la discrimination fondée sur le sexe;
- a participé à l'étude détaillée des lois et règlements sur l'environnement, à la rédaction d'une nouvelle *Loi sur les douanes* et des règlements d'application de celle-ci, ainsi qu'à la révision et à la codification des règlements sur le contrôle de l'énergie atomique;
- a organisé le Forum national sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui s'est tenu à Ottawa les 6 et 7 mars 1986 et auquel ont participé environ 250 personnes venues de tous les secteurs de la société.

# La Direction de la planification des programmes législatifs

## ■ Mandat

La Direction de la planification des programmes législatifs rédige tous les projets de loi que le gouvernement se propose de présenter au Parlement et les motions de modification de ces projets de loi. Elle examine en outre tous les projets de règlement afin de vérifier s'ils satisfont aux exigences de la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette direction est aussi chargée de la révision périodique et de la codification des lois et des règlements. C'est aussi elle qui prépare le tableau des lois d'intérêt public, veille à la publication des recueils annuels des lois et de la partie III de la *Gazette du Canada*.

## ■ Organisation

La direction considérée est placée sous l'autorité du sous-ministre adjoint — planification des programmes législatifs. Elle comprend trois sections :

☐ **La Section de législation**

Cette section relève du premier conseiller législatif du gouvernement, qui a rang de sous-ministre adjoint. Pour la préparation des programmes législatifs du gouvernement, il est assisté d'un premier conseiller législatif adjoint, d'un avocat général — législation, de deux avocats-conseils et de douze conseillers législatifs. Quatre conseillers législatifs sont en outre rattachés au service du droit fiscal du contentieux du ministère des Finances et y sont chargés de rédiger et réviser les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux règlements pris pour son application.

Le sous-ministre de la Justice a par ailleurs délégué au premier conseiller législatif le soin d'examiner, ainsi que le prévoient la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice*, tous les projets de loi du gouvernement présentés à la Chambre des communes.

☐ **La Section du Bureau du Conseil privé**

Cette section veille à l'exécution des obligations mises à la charge du sous-ministre de la Justice par la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette loi exige que tous les projets de règlement soient étudiés afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences précises qu'elle édicte. La section fournit en outre des conseils pour la correction des difficultés juridiques, des ambiguïtés, des contradictions et des erreurs techniques que comportent les règlements projetés. Elle veille par ailleurs à ce que les règlements ne contreviennent pas aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à celles des conventions internationales sur les droits de la personne. Elle s'occupe aussi d'examiner tous les textes réglementaires qui doivent être publiés dans la partie II de *La Gazette du Canada*. L'avocat général veille pour sa part à ce que tous les règlements qui n'ont pas été étudiés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* respectent la *Déclaration canadienne des droits*.

Cette section compte 31 employés, dont 16 avocats. Elle est dirigée par un avocat général et trois avocats-conseils.

Les avocats de cette section agissent comme conseillers juridiques des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé, et plus particulièrement du greffier adjoint du Conseil privé chargé des décrets. La section s'occupe par ailleurs de la préparation de certaines proclamations ainsi que des commissions et autres documents donnés sous le grand sceau, notamment ceux ayant pour objet de nommer les juges.

**La Commission de revision des lois**

La Commission de revision des lois procède à la revision et au rassemblement des lois fédérales en vue d'en publier une version à jour en 1987. Elle s'occupe également des bases de données relatives à tous les textes législatifs et réglementaires fédéraux présentant un intérêt pour le grand public. La commission est présidée par le sous-ministre adjoint — planification des programmes législatifs. En font également partie le premier conseiller législatif et le premier conseiller législatif adjoint. Au cours de l'année écoulée, le personnel de la commission comptait quinze personnes, dont quatre avocats.

## Activités

Le nombre de projets de loi rédigés par la Section de la législation est passé à 75 en 1985-1986. Rappelons que ce nombre était de 64 en 1984-1985 et de 52 en 1983-1984. Parmi les projets de loi les plus importants dont la direction a assuré la rédaction au cours de l'année, on note la *Loi sur le divorce de 1985*, la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, la *Loi sur l'équité professionnelle*, des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*, la *Loi nationale sur le transport ferroviaire des voyageurs*, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, des modifications à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte* et la *Loi de modification législative (Charte canadienne des droits et libertés)*.

En 1985-1986, 2 017 textes réglementaires ont été soumis à l'examen de la direction, alors que ce nombre était de 1 840 en 1984-1985.

Le ministère a aussi, comme chaque année, versé une aide financière à l'Université d'Ottawa relativement au programme de rédaction législative donné par les sections de la *common law* et du droit civil de la faculté de droit.

Mentionnons enfin que huit bourses d'étude en rédaction législative sont accordées annuellement à des diplômés en droit canadiens pour leur permettre de suivre ce programme d'étude. Ce programme forme la plupart des rédacteurs législatifs que le gouvernement fédéral embauche et fournit même des candidats aux gouvernements provinciaux. Le total des sommes consacrée en 1985-1986 à l'aide financière à l'Université d'Ottawa et aux bourses d'étude s'établit à 183 600 $.

# La Direction de l'administration

## ■ Mandat

La Direction de l'administration remplit au sein du ministère de la Justice les fonctions de soutien administratif se rapportant aux finances, au personnel, à la bibliothèque, à la recherche documentaire en matière juridique, aux locaux, à la sécurité des personnes et des lieux, aux systèmes informatiques, aux télécommunications et à toutes les questions de logistique auxquelles un ministère doit faire face. C'est ainsi que la Section de l'administration du personnel s'occupe de la dotation, des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux, de la formation et du perfectionnement, ainsi que de la planification des besoins en ressources humaines. Cette section se charge également de recruter et de classer les avocats et de les affecter dans les différents ministères fédéraux. La direction s'occupe en outre de la gestion du Programme de stage d'étudiants en droit, de la formulation des politiques en matière d'action positive et de langues officielles, des activités relatives à la traduction et de la formation linguistique.

La gestion des documents constitue une autre des tâches importantes de la direction. Les conseillers juridiques ont en effet recours aux dossiers des archives, dont certains remontent à 1868, année de la création du ministère, pour préparer les contestations en justice et fournir des consultations juridiques.

La direction a établi en 1984 un Service de gestion des marchés de services juridiques qui se charge des aspects administratifs du recours par le ministère à des avocats ou notaires du secteur privé.

Le Bureau central des divorces tient quant à lui un registre informatisé de toutes les demandes en divorce, de façon à éviter que deux tribunaux de parties différentes du pays ne soient saisis de la même affaire. Le Bureau central des divorces fournit également à Statistique Canada l'ensemble des données relatives au divorce que publie cet organisme.

La direction est également en charge d'un réseau complet de bibliothèques pour répondre aux besoins spécialisés du ministère. Les bibliothèques des bureaux régionaux et les collections spéciales disséminées dans le ministère s'ajoutent aux ouvrages de la bibliothèque principale. En plus des méthodes de recherche juridique classiques, la bibliothèque offre à ses utilisateurs la possibilité de consulter différents systèmes documentaires informatisés.

## ■ Activités

La direction a poursuivi ses efforts afin de restreindre l'augmentation des coûts et de réduire les frais généraux du ministère. À cette fin, elle a examiné soigneusement toutes les demandes de fonds ou de personnel.

La Section de l'administration du personnel a reçu au cours de l'année plus de 800 demandes d'emploi pour des postes de conseillers juridiques, et le ministère a embauché 63 juristes. Environ 49 % des personnes dont la candidature a été retenue étaient des femmes, et 28 % étaient des francophones. Par ailleurs, 34 avocats stagiaires ont travaillé pour le ministère en 1985-1986.

Le plan d'action positive du ministère, comportant 38 recommandations, a été approuvé par le Conseil du Trésor le 3 juillet 1985. Certaines recommandations visant à assurer un traitement équitable aux femmes, aux autochtones et aux handicapés ont été mises en oeuvre depuis. Un comité ministériel sur l'action positive surveille l'application de ce plan, identifie les problèmes et suggère au sous-ministre les solutions qui pourraient être apportées à ceux-ci. Chacun des sous-ministres adjoint ou sous-procureur général adjoint a soumis, pour les services placés sous son autorité, des plans qui comportent des objectifs précis.

### Dépenses brutes de 1985–1986 par activité

(Répartition en pourcentage)

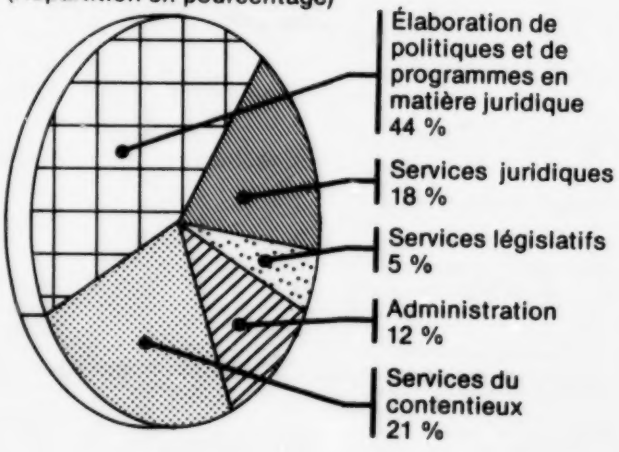

Au cours de l'année écoulée, le pourcentage du personnel francophone au sein du ministère s'est accru par rapport à 1984-1985, passant de 33 % à 34,2 %. Le pourcentage d'avocats et de notaires francophones était de 27,3 %. De tous les postes juridiques du ministère, 52,6 % exigeaient une connaissance des deux langues officielles; 91,2 % des personnes occupant un poste entrant dans cette catégorie satisfaisaient aux exigences linguistiques prévues, tandis que les autres recevaient ou attendaient de recevoir une formation linguistique. Vingt-deux employés ont reçu une formation linguistique à plein temps au cours de l'année.

L'informatisation a été cette année l'une des grandes préoccupations de la Direction de l'administration. En juillet 1985, le Service de gestion des documents a commencé à informatiser les quelque 200 000 dossiers dont il est responsable. Ce programme, qui devrait être achevé en 1986-1987, permettra non seulement d'économiser de l'espace, mais dotera aussi le ministère d'un système efficace de gestion des documents.

Au cours de l'année 1985, le Bureau central des divorces a reçu avis du dépôt de 74 895 demandes en divorce.

## Dépenses* du ministère de la Justice Année financière 1985-1986

| | Frais de personnel $ | Frais de fonctionnement $ | Subventions et contributions $ | Total** $ |
|---|---|---|---|---|
| Cabinet du ministre | 950 818 | 599 443 | — | 1 550 261 |
| Sous-ministre | 2 350 607 | 1 034 769 | — | 3 385 376 |
| Sous-ministre associé — droit civil | 4 796 929 | 852 507 | 1 500 | 5 650 936 |
| Sous-ministre associé — contentieux | 16 929 010 | 5 075 764 | — | 22 004 774 |
| Sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires fiscales | 1 096 758 | 166 048 | — | 1 262 806 |
| Sous-procureur général adjoint — droit pénal | 1 014 821 | 145 789 | — | 1 160 610 |
| Sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime | 302 895 | 27 628 | — | 330 523 |
| Sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles | 1 837 091 | 312 093 | — | 2 149 184 |
| Premier sous-ministre adjoint — contentieux des ministères | 14 463 979 | 402 205 | — | 14 866 184 |
| Sous-ministre adjoint — planification des programmes législatifs | 4 490 363 | 2 154 932 | 175 986 | 6 821 281 |
| Sous-ministre adjoint — politique, programmes et recherche | 4 219 753 | 2 581 973 | 49 285 052 | 56 086 778 |
| Sous-ministre adjoint — droit public | 3 268 959 | 1 010 577 | 342 000 | 4 621 536 |
| Sous-ministre adjoint — administration | 6 742 762 | 4 280 993 | — | 11 023 755 |
| **Total** | **62 464 745** | **18 644 721** | **49 804 538** | **130 914 004** |
| Commission canadienne sur la détermination de la peine | | | | 787 104 |
| | | | | **131 701 108** |

*Chiffres tirés des Comptes publics, août 1986.
**Les sommes sont arrondies.

# Les bureaux régionaux

Neuf bureaux régionaux situés dans autant de grandes villes du pays jouent un rôle crucial dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice.

Ces bureaux se chargent de toutes sortes d'affaires contentieuses au nom du procureur général du Canada et fournissent des avis juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux de leur région. De plus, ils guident dans leur travail les avocats ou notaires du secteur privé à qui le ministère confie des dossiers dans les endroits dont les bureaux régionaux ne s'occupent pas directement.

En 1985-1986, les bureaux régionaux du ministère comptaient 244 avocats ou notaires, qu'assistaient dans leur tâche 243 non-juristes. Ils sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart regroupent quatre sections, soit celles du contentieux civil, des poursuites pénales, du contentieux fiscal ainsi que du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats alors que d'autres, en l'occurrence les bureaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

On trouvera ci-dessous la description des responsabilités de chaque bureau régional et de certaines des principales affaires qui ont marqué l'année de chacun d'eux. Soulignons que les bureaux régionaux s'occupent d'une bonne partie des affaires contentieuses et des poursuites du ministère et que, par conséquent, ils ont eu à prendre en charge plusieurs des affaires dont il a été question dans les chapitres consacrés aux directions du contentieux des affaires civiles, du droit pénal et du contentieux des affaires fiscales.

## ■ Bureau régional d'Halifax

En 1985-1986, les 11 avocats du bureau régional d'Halifax ainsi que les cabinets du secteur privé auxquels il est fait appel pour les aider dans leur travail se sont occupés des litiges civils, des litiges en droit immobilier et des poursuites pénales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Labrador. Ils s'occupent également des litiges fiscaux dans toutes ces provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick, et fournissent des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région des Maritimes.

Au cours de l'année financière, la Section du contentieux des affaires civiles du bureau s'est occupée des affaires *MacKinnon c. La Reine* et *Munroe c. La Reine*. Dans ces affaires, on contestait, en se fondant notamment sur les articles 4 et 6 de la *Charte*, la gestion par secteur et la gestion des pêcheries à des fins socio-économiques du ministère des Pêches et Océans.

La Section des poursuites pénales a eu gain de cause dans *La Reine c. Sunila, Salayman*. Cette affaire mettait en cause, outre ces deux dernières personnes, six autres membres d'une organisation ayant participé à l'importation de 13,2 tonnes de résine de cannabis, la plus grande saisie de drogue jamais réalisée au Canada. Tous les accusés, sauf un, ont été déclarés coupables. Cette affaire a également permis de préciser davantage la situation juridique du Canada quant au droit d'intenter des poursuites contre les navires et d'arrêter des particuliers en haute mer.

## Bureau régional de Montréal

Les activités du bureau régional de Montréal s'étendent à l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal, ce qui inclut la ville même de Montréal et les zones périphériques. À l'intérieur de ce territoire, le bureau s'occupe de la conduite des poursuites pénales intentées au nom du procureur général du Canada, agit en demande ou en défense dans les affaires civiles auxquelles la Couronne est partie et représente le ministre du Revenu national dans les litiges fiscaux mettant en cause des contribuables québécois. Il fournit également des conseils juridiques aux services fédéraux situés au Québec.

Le bureau régional de Montréal compte 95 employés, dont 48 conseillers juridiques, soit 21 dans la Section du contentieux des affaires civiles, 13 dans celle des poursuites criminelles et 11 dans la Section du contentieux des affaires fiscales. On y trouve également trois avocats généraux.

En 1985-1986, la Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de 5 770 dossiers concernant, pour la plupart, le droit administratif; elle a aussi assuré la défense du gouvernement fédéral dans des poursuites civiles excédant 57 millions de dollars et a engagé pour le compte du gouvernement fédéral des poursuites civiles totalisant plus de 52 millions de dollars.

Comme au cours des dernières années, la *Charte canadienne des droits et libertés* a donné lieu à un accroissement du nombre des causes en droit administratif dont ont eu à s'occuper les avocats du bureau. Cette tendance a été davantage marquée cette année par suite de l'entrée en vigueur de l'article 15.

Voici quelques-unes des affaires dont la Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée au cours de l'année :

*Lévesque c. Le Procureur général du Canada et autres* — Dans cette affaire, un détenu d'un pénitencier fédéral cherchait à obtenir de la Cour fédérale l'autorisation de voter lors de l'élection provinciale. À la lumière de la *Loi électorale* du Québec et de l'article 3 de la Charte, la Cour fédérale a statué que le détenu avait droit de vote.

*Gérard Blais c. Le ministre du Revenu national* — Cette affaire portait sur la vente de l'inventaire de St-Louis Textiles Ltée par un syndic de faillite. Puisque le failli avait acheté les marchandises exemptes de taxe en vertu d'un agrément délivré en application de la *Loi sur la taxe d'accise*, le syndic soutenait que la taxe de vente sur les marchandises qu'il avait vendues constituait une réclamation prouvable en vertu de la *Loi sur la faillite*. Toutefois, la Cour suprême du Canada a décidé que la taxe de vente ne constituait pas une réclamation prouvable et que le syndic devait la payer.

*Piperno c. Le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration et autres*. Le requérant revendiquait le statut de réfugié en vertu de la *Loi sur l'immigration de 1976*. La cour devait déterminer, d'une part, si le ministre était tenu de communiquer au requérant les motifs de son refus afin de lui permettre de réfuter la preuve présentée avant la décision finale et, d'autre part, si le requérant avait le droit de connaître la preuve du ministre avant l'audience de la Commission d'appel de l'immigration. Dans sa décision du 19 septembre 1985, la Cour d'appel fédérale a jugé que le requérant n'avait ni le droit de recevoir d'explications ni de connaître la preuve avant l'audience. La Cour suprême du Canada a refusé de permettre qu'on la saisisse d'un appel contre cette décision.

*Vachon c. Commission de l'emploi et de l'immigration* — Dans cette affaire, le demandeur devait à cette Commission environ 900 $ en prestations d'assurance-chômage qui lui avaient été versées en trop à cause d'une erreur administrative. Il a alors fait une cession de biens en vertu de la *Loi sur la faillite* et, avant de recevoir sa libération, il est devenu de nouveau admissible aux prestations d'assurance-chômage. La commission a décidé d'établir

une compensation entre les prestations qui lui étaient payables et la dette de 900 $. Après avoir reçu sa libération, le demandeur a intenté devant la Cour fédérale une action où il contestait le droit pour la commission d'effectuer une telle compensation. Saisie ultérieurement de l'affaire, la Cour suprême du Canada a décidé que le paragraphe 49(1) de la *Loi sur la faillite* interdit tout type de recours judiciaire ou administratif contre les biens d'un failli, que les biens aient profité au syndic ou soient demeurés la propriété du failli, comme dans le cas de prestations d'assurance-chômage.

En 1985-1986, les avocats de la Section des poursuites criminelles se sont occupés de 2 232 affaires dont des appels, des demandes d'extradition, des demandes d'interception de communications privées et des poursuites pour trafic de drogue. Ils se sont également occupés des poursuites concernant les crimes économiques et le droit carcéral, lesquelles ont connu une expansion phénoménale depuis l'entrée en vigueur de la *Charte*.

Dans une des affaires dont s'est occupée la section, le gouvernement américain demandait l'extradition d'un individu qui avait été condamné à mort en Pennsylvanie pour meurtre au premier degré. Sur la base de l'article 6 du traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, on a fait valoir que l'extradition peut être refusée dans le cas où l'infraction est passible de la peine de mort, sauf si l'État requérant garantit que la personne ne sera pas exécutée. Par ailleurs, comme la vie de l'accusé serait en danger s'il retournait aux États-Unis, on a aussi soutenu qu'il était protégé par les articles 7 et 12 de la *Charte*. Le juge d'extradition a refusé l'extradition.

Deux affaires ont également porté sur la validité des autorisations d'interception de communications privées. Dans *La Reine c. Bujold, Goyette et autres*, l'accusé contestait l'autorisation donnée parce qu'elle avait été accordée par un représentant du procureur général du Québec alors qu'il s'agissait d'une infraction prévue par la *Loi sur les stupéfiants*. Selon l'interprétation donnée par la Cour des sessions de la paix aux alinéas 178.12(1)a) et b) du *Code criminel*, l'autorisation était valide même si la poursuite avait été intentée par le procureur général du Canada.

Dans *Kurt Grabowski c. La Reine*, l'appelant alléguait devant la Cour suprême qu'une autorisation d'interception de communications privées n'était pas conforme au *Code criminel* et équivalait à une autorisation en blanc. La cour a décidé que la clause générale autorisant l'interception de communications sans mention du nom des personnes visées et du lieu de l'interception signifie que toute communication peut être interceptée en quelque lieu que ce soit; il s'agit donc là d'une clause illégale. Toutefois, si la clause peut être retirée de l'autorisation sans modifier le fond de celle-ci et s'il n'y a pas eu d'interception en vertu de ladite clause, l'autorisation demeure juridiquement valide.

En 1985-1986, 11 conseillers juridiques de la Section du contentieux des affaires fiscales ont représenté le gouvernement devant les tribunaux fédéraux et la Cour suprême du Canada dans 2 724 litiges portant sur l'impôt ou sur l'assurance-chômage. Il y a eu encore cette année un nombre élevé de dossiers de pertes agricoles; il y a également eu un accroissement du nombre de causes concernant les immeubles résidentiels à logements multiples. Six cent soixante-douze affaires d'assurance-chômage ont abouti devant la Cour canadienne de l'impôt ou la Cour d'appel fédérale. Parmi celles-ci, signalons les suivantes :

*Dominion Metal Inc. c. La Reine* — La Couronne contestait en l'espèce l'évaluation d'un actif. Selon l'évaluateur du contribuable, il fallait tenir compte du critère de "l'acheteur spécial" dans la détermination de la valeur marchande d'un actif, même si une telle personne n'existe pas au moment de l'évaluation. La Cour canadienne de l'impôt a statué en faveur des autorités fédérales. L'affaire a été portée en appel devant la Cour fédérale, qui l'a instruite en février 1986 mais n'a pas encore rendu sa décision.

*La Reine c. Bronfman Trust* — Il s'agissait de déterminer si une fiducie peut, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, déduire l'intérêt sur les prêts qu'elle a versé à un établissement de crédit lorsque l'emprunt a servi à payer l'un des bénéficiaires. Cette affaire fera l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Canada en 1986.

*Canadien Pacifique Ltée c. Le procureur général du Canada* — Le jugement de la Cour suprême du Canada n'a pas encore été rendu dans cette affaire. La Cour doit déterminer si un hôtel doit déduire les primes d'assurance-chômage du montant des pourboires qu'il a perçus pour les employés. L'hôtel a en effet organisé des banquets pour plusieurs groupes et a ajouté à la note les frais de service pour les répartir ensuite entre les employés. La Cour d'appel fédérale a donné raison à la Couronne.

## ■ Bureau régional de Toronto

Le bureau régional de Toronto s'occupe des questions juridiques intéressant le gouvernement fédéral dans le sud-ouest de l'Ontario. Il se charge notamment des poursuites pénales intentées en vertu des lois fédérales autres que le *Code criminel*, des litiges d'ordre fiscal ou civil ainsi que des affaires portant sur des questions de faillite, d'insolvabilité, de droit commercial et de droit immobilier. Il donne également des consultations et des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux ayant leurs bureaux dans cette partie de l'Ontario.

Le bureau comptait 69 conseillers juridiques en 1985-1986, soit 14 au contentieux des affaires civiles, 25 aux poursuites criminelles et 15 au contentieux des affaires fiscales. À quoi il faut ajouter quatre avocats généraux et huit avocats chargés des consultations en matière de droit commercial et immobilier. En outre, plus de 300 avocats dont les services ont été retenus pour représenter le procureur général relevaient de son autorité.

La Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier a eu à se pencher sur un grand nombre d'affaires de portée internationale en matière de faillite et d'insolvabilité. Cette section s'est également chargée d'un certain nombre de conflits qui auraient pu entraîner l'interruption des activités aéroportuaires à Ottawa et à Toronto. Elle s'est par ailleurs occupée d'un grand nombre de procédures intentées par suite de l'adoption des dispositions législatives permettant la saisie-arrêt et la distraction de pensions. Au nombre des services juridiques fournis aux ministères et organismes fédéraux, signalons que la section s'est chargée de la négociation et de la rédaction de contrats et de baux commerciaux. Elle a aussi participé aux procédures judiciaires entourant la liquidation des sociétés Northumberland Insurance et Continental Trust.

La Section des poursuites criminelles se charge des poursuites pour le compte du procureur général dans le sud de l'Ontario. Elle s'est notamment occupée des appels, des demandes d'interception de communications privées, des demandes de mandat de perquisition, des demandes d'extradition ainsi que des consultations données aux organismes chargés des enquêtes. Les affaires concernant la *Charte des droits et libertés* représentent une part sans cesse croissante du travail de la section.

Cette année, c'est la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui a donné lieu à deux des affaires les plus importantes et les plus complexes. Le procès de *Joseph Burnett et Ruthbern Holdings Ltd.*, qui a débuté en octobre 1984, se poursuit toujours devant la Cour suprême de l'Ontario. Cette affaire concerne une prétendue évasion fiscale de plus de 2 millions de dollars. D'autre part, l'enquête préliminaire s'est poursuivie dans l'affaire *Frank Mauro et autres*, où les accusés auraient comploté en vue de commettre une évasion fiscale de plus de 1,5 million de dollars. Dans cette affaire, des témoins ont été entendus aux États-Unis, en Italie, en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Au cours de l'année financière visée par le rapport, il y a eu de nombreuses affaires de stupéfiants. Dans l'affaire *Paul Vidotto et autres*, les défendeurs étaient accusés d'avoir comploté en vue de faire le trafic de cocaïne et de fabriquer de la méthamphétamine d'une valeur de plus de 16 millions de dollars. Les accusés ont été déclarés coupables et se sont vus infliger des peines allant jusqu'à quatorze années d'emprisonnement. Dans *La Reine c. Marsh et autres*, 39 membres et associés du club de motards les *Outlaws* sont accusés d'avoir comploté en vue de faire le trafic d'un certain nombre de drogues. Douze des accusés subiront leur procès devant la Cour suprême de l'Ontario en mai 1986.

Il y a eu de nombreux appels au cours de l'année. Dans *La Reine c. Finlay et Grellette*, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que les dispositions sur l'interception des communications privées ne contrevenaient pas à la *Charte*. Des décisions ont également été rendues dans un certain nombre d'affaires portées en appel devant la Cour suprême du Canada.

Il y a également eu de nombreux dossiers d'extradition cette année. Mentionnons notamment l'affaire *États-Unis c. Golitschek*. Dans ce dossier, on a fait extrader aux États-Unis un trafiquant d'armes autrichien qui, avec d'autres individus se trouvant en Autriche et en Allemagne de l'Ouest, aurait comploté en vue d'amener le gouvernement américain à délivrer des permis d'exportation de matériel militaire à destination de l'Iran en soumettant de faux documents indiquant l'Espagne comme destination. Par suite d'un mandat d'extradition, Golitschek a été arrêté peu après son arrivée à Toronto, où il venait conclure un contrat d'achat avec des agents secrets américains se faisant passer pour des trafiquants d'armes internationaux. Le fugitif a été incarcéré pour être extradé; il a maintenant subi son procès et a été déclaré coupable. L'affaire Golitschek est la première de ce genre qui a réussi.

La Section du contentieux des affaires fiscales conseille le ministre du Revenu national en matière fiscale et représente ce dernier devant les tribunaux dans les litiges de cette nature. La section donne par ailleurs des consultations juridiques aux bureaux locaux de Revenu Canada et représente les autorités fédérales dans les affaires de pensions et d'assurance-chômage portées devant la Commission d'appel des pensions et la Cour canadienne de l'impôt.

Au cours de l'année, les avocats de la section ont plaidé la cause *La Reine c. Imperial General Properties*. Cette affaire a donné lieu à une décision marquante de la Cour suprême du Canada. La cour devait interpréter la notion de "contrôle" prévue au paragraphe 256(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, notion dont on se sert pour déterminer le revenu assujetti au faible taux d'imposition applicable aux petites entreprises.

Il y a eu cette année plusieurs dossiers de perquisition et de saisie. Dans l'affaire *Procureur général du Canada c. Pica*, la Cour d'appel de l'Ontario a statué d'une part, qu'il n'existait aucun fondement permettant d'annuler la saisie des documents du contribuable effectuée sous le régime de l'alinéa 231(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, d'autre part, que le contribuable n'aurait pas dû avoir la possibilité de contester la saisie après le début du procès.

L'affaire *Gerol* a donné lieu à une sérieuse contestation, fondée sur la *Charte*, de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Dans cette affaire, on alléguait que les dispositions créant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite établissaient une distinction fondée sur l'âge et portaient atteinte aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne garantis par les articles 15, 7 et 2 de la *Charte*. La Cour suprême de l'Ontario a confirmé la constitutionnalité des dispositions législatives considérées.

La Section du contentieux des affaires civiles a sensiblement modifié la nature et les modalités d'exécution de son travail en intégrant mieux les services offerts par les bureaux régionaux et les contentieux des ministères et en augmentant les champs de spécialisation, les consultations et les échanges de renseignements avec les ministères clients. La section s'occupe principalement maintenant de questions de droit public, des litiges soulevés par la *Charte* et des revendications des autochtones.

Deux affaires permettent de bien illustrer les formes nouvelles que peut prendre la contestation des lois fédérales. Dans l'affaire *Parkdale Tavern c. Sa Majesté La Reine*, le demandeur n'a pas réussi à établir que les dispositions de la *Loi électorale du Canada* interdisant la vente de boissons alcooliques le jour d'une élection portaient atteinte à son droit d'exploiter un commerce. Dans l'affaire *Pinkus Bregman c. Le procureur général du Canada*, sur laquelle la Cour suprême du Canada n'a pas encore statué, un ancien soldat russe ayant fait la seconde guerre mondiale conteste, en ce qu'il s'agit selon lui d'une distinction injustifiée, le fait qu'on exige dix ans de résidence au Canada pour être admissible aux allocations d'anciens combattants.

Par ailleurs, la section a également eu gain de cause dans la défense de deux ministres accusés d'outrage au tribunal parce que leurs fonctionnaires avaient omis de se conformer à une ordonnance judiciaire. Elle a également réussi à faire rejeter une demande d'injonction dans l'affaire *Weizfield c. Sa Majesté la Reine*, où les pacifistes qui depuis plus d'une année campaient sur la Colline parlementaire tentaient d'empêcher les autorités de les en expulser.

## ■ Bureau régional de Winnipeg

Le bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des avocats du secteur privé dans certaines circonstances. Il supervise en outre le travail de certains représentants du nord-ouest de l'Ontario. Le bureau de Winnipeg comptait onze avocats en 1985-1986, dont quatre aux poursuites criminelles, quatre aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier, un auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux.

Le nombre d'affaires où la *Charte* a été invoquée a continué d'augmenter au cours de l'année. Ces affaires portaient sur des questions de droit civil, de droit pénal et de droit commercial.

Dans l'une des affaires les plus importantes, *Stepp c. La Reine*, il s'agissait de déterminer si la Couronne fédérale devait être tenue responsable de la négligence d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada travaillant dans un poste éloigné du Nord. L'agent avait frappé un arbre alors qu'il circulait à haute vitesse avec la motoneige sur laquelle prenait place une infirmière qu'il reconduisait chez elle après une réception. L'infirmière a soutenu qu'un agent de la Gendarmerie travaillant seul dans

un poste isolé devait être considéré comme en fonctions vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la mesure où il agissait à l'intérieur de ses attributions. La Division de première instance de la Cour fédérale a rejeté l'action intentée contre la Couronne fédérale au motif que l'agent n'avait pas agi dans le cadre de ses fonctions.

Dans *Collins c. Stocks*, un syndic de faillite a présenté une requête à la Cour du banc de la reine du Manitoba lui demandant de déclarer que le droit dans un immeuble conféré à un ancien combattant en vertu d'un contrat de vente faisait partie de l'actif du failli ou que le contrat de vente en question permettait tout au moins au syndic de régler le solde impayé et de demander le titre de propriété. La requête a été rejetée.

Dans l'affaire *La Reine c. Guberman*, la Cour d'appel du Manitoba a confirmé la décision de la Cour du banc de la reine de la province. Cette décision a confirmé l'admissibilité d'éléments de preuve obtenus par suite de la fouille d'un passager d'un véhicule automobile. Le véhicule en question avait été arrêté dans le cadre d'une vérification systématique. À cause d'une odeur de marihuana et de la découverte d'un petit sac de cette drogue caché dans le véhicule, le passager et le conducteur furent tous deux amenés au poste de police où le passager fut subséquemment fouillé. On a soutenu qu'il y avait eu fouille abusive et que le droit d'obtenir sans délai l'assistance d'un avocat n'avait pas été respecté. La Cour d'appel a confirmé la validité de la fouille, s'écartant ainsi de la décision rendue par la Cour suprême dans *La Reine C. Therens*.

Dans *ICG Utilities (Manitoba) Ltd.*, les avocats de la Justice sont intervenus pour le compte du ministère de la Défense nationale dans une affaire de taux de rendement. On a réussi à établir que le capital et le rendement de la part nette du requérant étaient injustes et excessifs. La décision de la cour a permis à l'ensemble des clients d'économiser environ un million de dollars par année.

Dans *La Reine c. Genser* il était fait appel devant la Cour d'appel du Manitoba d'une ordonnance de non-lieu rendue à l'endroit d'une personne soupçonnée d'avoir comploté en vue de faire le trafic de cocaïne. En accueillant l'appel et en ordonnant la tenue d'un nouveau procès, la cour a clarifié les règles de droit relatives aux opérations d'achat et de vente de cette nature. Cette affaire a été soumise à la Cour suprême du Canada.

## ■ Bureau régional de Saskatoon

Le bureau régional de Saskatoon fournit aux ministères fédéraux tous les services juridiques dont ils ont besoin en ce qui concerne leurs activités en Saskatchewan et a la charge des litiges civils et criminels qui intéressent cette province. Le personnel de ce bureau se compose de neuf avocats, de trois étudiants en droit et de sept employés de soutien. Des membres du groupe de droit commercial et immobilier s'occupent d'un bureau secondaire à Regina deux jours par semaine. D'autres avocats s'occupent des litiges civils et des poursuites criminelles. Le bureau fournit aussi des services au bureau régional de Regina du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vingt-cinq représentants du procureur général du Canada en Saskatchewan relèvent du bureau de Saskatoon.

Parmi les principaux litiges qui ont marqué l'année du bureau régional de Saskatoon, il faut mentionner les suivants :

*La Reine c. Nelson* — La Cour provinciale a rendu en l'occurrence une ordonnance de non-lieu dans une affaire d'évasion fiscale, estimant que la saisie de documents appartenant à l'accusé était dans les circonstances contraire aux dispositions de la *Charte*. La Cour du banc de la Reine a confirmé cette décision. La Couronne fédérale a soutenu devant la Cour d'appel que la preuve répondait aux critères d'admissibilité de la *Charte* même si elle avait été obtenue de façon inconstitutionnelle, puisqu'elle pouvait être utilisée aux fins d'un procès sans déconsidérer l'administration de la justice. La cour a pris l'affaire en délibéré.

*Borowski c. Le procureur général du Canada* — Le demandeur soutenait que les dispositions du *Code criminel* sur l'avortement allaient à l'encontre de la *Charte*. La Cour du banc de la reine ayant rejeté la demande, un recours a ensuite été formé devant la Cour d'appel de la Saskatchewan. Cette dernière n'a pas encore rendu sa décision.

*La Reine c. Bouclin, Jackson et Nienhuis* — Dans cette affaire, les intéressés étaient accusés d'avoir comploté en vue de faire le trafic d'un stupéfiant en 1982. On a, avec l'accord de l'avocat de la défense, retardé le procès de 26 mois en attendant qu'une décision soit rendue dans une affaire semblable qui avait été portée en appel. L'affaire a subi un autre retard de 22 mois parce que le tribunal n'était pas en mesure de l'inscrire au rôle. Elle a donc subi un retard total de quatre ans. La Cour du banc de la reine a statué que le droit reconnu aux accusés par la *Charte* d'être jugés dans un délai raisonnable n'avait pas été respecté et a en conséquence rejeté les accusations. Il a été interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de la Saskatchewan.

*La Reine c. Avet Electronics Ltd. et autres* — Les intéressés étaient accusés d'avoir exploité un système de télédiffusion sans avoir obtenu de permis à cette fin. La partie défenderesse a présenté une requête préliminaire visant à faire annuler les mandats de perquisition demandés pour saisir l'équipement de télédiffusion. Cette requête a été rejetée au motif que l'équipement avait été saisi en vertu de mandats de perquisition valides. Il reste maintenant à procéder à l'instruction de l'affaire.

Le bureau de Saskatoon s'est en outre occupé de plusieurs affaires non contentieuses importantes, comme le règlement de certaines revendications territoriales des autochtones qui étaient en suspens depuis une centaine d'années. Le groupe du droit commercial et immobilier a quant à lui participé aux subdivisions et aux échanges de terrains nécessaires à la création du parc historique de Batoche.

## ■ Bureau régional d'Edmonton

Le bureau régional d'Edmonton représente tous les ministères et la plupart des organismes fédéraux en Alberta aux fins des poursuites intentées en vertu de lois fédérales autres que le *Code criminel*. Il s'occupe, entre autres, des affaires civiles et fiscales et de droit commercial et immobilier. Il fournit des services en matière de fiscalité à la Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest. Le bureau est en outre responsable du travail des avocats du secteur privé qui s'occupent des poursuites criminelles et des litiges civils.

Le nombre d'avocats du bureau est passé de 32 à 29 au cours de l'exercice 1985-1986. Un de ces avocats s'occupait strictement de recouvrement d'impôt, alors que neuf autres s'occupaient de poursuites criminelles, cinq de litiges civils, cinq autres de droit commercial et immobilier et de consultations juridiques et neuf d'affaires fiscales.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre du plan d'action du ministère en matière d'action positive, puisque quatre femmes ont accédé à des postes supérieurs.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de plusieurs dossiers majeurs dans le domaine des contrats, de la responsabilité délictuelle et du droit administratif. L'affaire la plus importante, *Winterhaven Stables Limited c. Le procureur général du Canada*, a amené cette section à travailler de concert avec l'administration centrale. La partie demanderesse voulait en l'occurrence que la cour déclare la *Loi de l'impôt sur le revenu* inconstitutionnelle du fait, entre autres, qu'elle crée un impôt direct pour recueillir des fonds dans les provinces. La demanderesse contestait en outre la validité de la *Loi canadienne sur la santé*, du *Régime d'assistance publique du Canada* et de la *Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*.

La Section du droit commercial et immobilier a présenté la demande visant à obtenir la mise en liquidation de la Banque commerciale canadienne pour le compte de la Société d'assurance-dépôts du Canada et a représenté cette société dans d'autres affaires contentieuses découlant de la mise en liquidation de cette banque. Les avocats de la section ont également obtenu une ordonnance interdisant à la CCB Mortgage Investment Corporation de verser des sommes aux déposants en attendant l'issue des discussions entre la société et le ministre des Finances relativement à une restructuration de la société en cause.

Voici quelques-unes des affaires dont la Section des poursuites criminelles s'est occupée :

*La République fédérale d'Allemagne c. Gruener* — Il s'agissait d'une affaire d'extradition en vertu du traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne. Un criminel condamné qui s'était enfui de l'Allemagne de l'Ouest a été accusé de méfait, à Calgary, et a ensuite été extradé.

*La Reine c. 264544 Alberta Ltd. et Charles Fix* — Les intéressés éaient accusés d'avoir exploité un service aérien d'affrètement sans détenir le permis requis par la *Loi sur l'aéronautique*. Ils soutenaient quant à eux que leur service était exploité conformément à la loi, puisqu'ils effectuaient leurs opérations en vertu d'une entente avec un tiers qui, lui, était titulaire d'un permis. La déclaration de culpabilité a été annulée par suite d'un appel par procédure sommaire, mais confirmée par la Cour d'appel de l'Alberta lors d'un appel subséquent.

*La Reine c. Reed* — L'intéressé était accusé d'avoir omis de remplir des déclarations d'impôt sur le revenu, et d'avoir refusé de répondre aux demandes de renseignements concernant son revenu qui lui avaient été faites. L'accusé a réussi à convaincre la cour que du fait de leur caractère obligatoire, les demandes de renseignements allaient à l'encontre de la liberté d'expression garantie à l'alinéa 2b) de la *Charte*. Cette décision a été portée en appel.

*McGill c. Le ministre du Revenu national* — Le contribuable demandait au tribunal de rendre une ordonnance prorogeant le délai prévu pour signifier un avis d'opposition à une cotisation établie en vertu de l'article 167 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le contribuable soutenait qu'il ne savait pas qu'un tel avis devait être présenté dans un délai donné. La Cour canadienne de l'impôt a rejeté sa demande. La Cour d'appel fédérale a été saisie de l'affaire sur le fondement de l'article 28 de la *Loi sur la Cour fédérale*, mais a rejeté le recours au motif que le fait de ne pas connaître la loi n'avait aucun rapport avec la question de savoir si une telle ordonnance devait être rendue et qu'il y avait lieu d'appliquer les critères énoncés à l'article 167. La Cour suprême du Canada a refusé d'accorder l'autorisation d'en appeler de cette décision.

## Bureau régional de Vancouver

Le bureau régional de Vancouver fournit aux ministères et organismes fédéraux tous les avis et services juridiques dont ils ont besoin en ce qui concerne leurs activités en Colombie-Britannique.

En 1985-1986, 21 des 57 avocats que compte ce bureau étaient chargés de poursuivre les auteurs d'infractions à des lois fédérales. La plupart de ces poursuites avaient trait au commerce illicite de la drogue. Il y a eu au cours de l'année près de 3 000 affaires d'infraction à la législation sur la drogue. Des avocats du bureau se sont en outre occupés des poursuites intentées en vertu des lois fédérales et territoriales ainsi que du *Code criminel* au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Onze avocats spécialisés en droit fiscal ont eu à défendre la position du gouvernement fédéral dans plus de 400 cas de contestation de cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon. Pour leur part, les 14 avocats de la Section du contentieux des affaires civiles ont eu à s'occuper de réclamations contre les autorités fédérales s'élevant à plus de 300 millions de dollars.

Quant aux 11 avocats travaillant dans le domaine du droit commercial et immobilier, ils ont vu à toutes les opérations immobilières et commerciales du gouvernement fédéral en Colombie-Britannique, y compris à la vente de biens immeubles de la Couronne valant quelque 15 millions de dollars. Ceux-ci comprennent l'ancien pénitencier de la Colombie-Britannique et l'édifice Alvin qui valaient 5,2 millions de dollars chacun. Les avocats de ce groupe ont également préparé les baux nécessaires pour la restauration et la mise en valeur de quatre édifices fédéraux historiques, maintenant appelés le *Sinclair Centre*, situés sur un terrain de grande valeur au centre-ville de Vancouver. Il s'agit là d'une opération de 37 millions de dollars. Ils se sont également occupés de la cession de terrains fédéraux à la province pour la réalisation d'un projet résidentiel et commercial sur la péninsule Songhees, au centre de Victoria.

Les affaires *Derrickson* et *Paul* ont été instruites par la Cour suprême du Canada, qui a statué que les dispositions du *Family Relations Act* de la Colombie-Britannique, qui permettent à la Cour suprême de cette province d'ordonner que la maison familiale soit vendue ou que l'un des conjoints soit mis en possession de la maison en question, ne s'appliquent pas lorsque cette maison est située sur une réserve indienne. Il résulte de cette décision que d'autres mesures doivent être prises pour protéger les conjoints autochtones qui, lorsqu'il y a échec du mariage, revendiquent un immeuble situé sur une réserve.

La Section du contentieux des affaires fiscales du bureau de Vancouver s'est occupée, au cours de l'année, des affaires *Western Technologies Corporation* et *Bechthold Resources Limited*. Le pouvoir du ministère du Revenu national de percevoir des impôts découlant du régime de crédit d'impôt pour la recherche scientifique était en cause. Au cours de 1985-1986, le problème de la perception est devenu critique lorsqu'on s'est aperçu que des montants d'impôt considérables étaient placés dans des comptes étrangers, hors d'atteinte des autorités canadiennes. Ces affaires sont maintenant devant la Cour d'appel fédérale.

Le bureau a eu gain de cause devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire *Transpacific Tours c. Le directeur des enquêtes et recherches*. Dans cette affaire, la cour a confirmé la constitutionnalité des dispositions de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* qui permettent à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'interroger des personnes et d'examiner des documents dans le but de prouver qu'il y a eu entente illégale en vue de restreindre indûment la concurrence. Le pouvoir de cette commission de recueillir des éléments de preuve susceptibles d'établir les infractions aurait été sérieusement affaibli si la Couronne avait perdu.

## ■ Bureau régional de Whitehorse

L'article 2 du *Code criminel* disposant que les fonctions de procureur général du Yukon sont exercées par le procureur général du Canada, le bureau régional de Whitehorse est chargé de responsabilités uniques au sein du ministère. Le bureau s'occupe plus particulièrement de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et des autres lois fédérales. Il exerce également un contrôle relativement aux poursuites intentées en vertu des lois du Yukon. Enfin, le bureau de Whitehorse est plus spécialement responsable des poursuites intentées sur le fondement de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et du *Children's Act* du Yukon.

Depuis que la responsabilité des litiges civils a été transférée du bureau régional de Vancouver à l'ancien bureau du procureur de la Couronne de Whitehorse en 1984, ce dernier joue le rôle de bureau régional. Le bureau régional de Whitehorse bénéficie maintenant des services d'un avocat qui s'occupe à plein temps des litiges civils et de la prestation de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux au Yukon.

En 1985-1986, le contentieux des affaires civiles du bureau de Whitehorse a surtout fourni des avis juridiques au commissaire du Yukon et au ministère des Affaires indiennes et du Nord en matière de réclamations minières, sous le régime de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*. Le bureau a également continué à agir comme conseiller de Santé et Bien-être social Canada relativement aux demandes présentées en vertu du *Mental Health Act*.

L'un des avocats du bureau est membre du conseil d'administration du programme de vulgarisation et d'information juridiques du Yukon. Le directeur régional participe aux travaux du comité spécial sur les infractions sexuelles contre les enfants, du comité des utilisateurs du nouveau palais de justice, du comité de gestion de la justice et du comité de liaison avec les tribunaux, en plus d'avoir été conseiller spécial du groupe de travail sur la violence familiale établi en 1985. Le personnel du bureau régional de Whitehorse participe également aux programmes de formation des juges de paix. Enfin, les avocats s'intéressent aux programmes de réinsertion dans la collectivité destinés aux jeunes contrevenants.

Parmi les causes importantes dont le bureau s'est occupé cette année, mentionnons les suivantes :

*La Reine c. Kenneth James Bailey* — Dans cette affaire, l'accusé contestait les dispositions du *Code criminel* qui autorisent la constitution d'un jury composé de six personnes dans le Territoire du Yukon. Le juge Maddison, de la Cour suprême du Yukon, a statué que les dispositions en question sont contraires à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

*La Reine c. Darlene McGinty* — Des accusations de voies de fait graves ayant été portées, la défense a soutenu que le conjoint de l'accusée pouvait témoigner, mais qu'il n'était pas un témoin à charge contraignable lorsqu'il choisissait de ne pas témoigner. La Cour territoriale du Yukon a statué que le conjoint était un témoin habile à témoigner et un témoin contraignable. Cette affaire a fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel du Yukon.

*La Reine c. Mazur et Taylor* — La défense avait présenté une requête en Cour territoriale pour que deux prévenus faisant l'objet d'accusations distinctes soient jugés en vertu d'une seule dénonciation. Bien que la requête ait d'abord été accueillie, la Couronne a obtenu un bref de *mandamus* contraignant la Cour territoriale à procéder à l'instruction sur la base des accusations portées par la Couronne. Le recours intenté devant la Cour d'appel par la défense a été rejeté et une demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada a été présentée.

## ■ Bureau régional de Yellowknife

Les huit avocats de ce bureau agissent comme conseillers juridiques des ministères, organismes et commissions fédéraux des Territoires du Nord-Ouest, assurent la poursuite de toutes les infractions au *Code criminel*, aux lois fédérales et aux ordonnances territoriales, et procèdent aux enquêtes intervenant sous le régime de l' *Ordonnance sur les coroners*. Six avocats ainsi que l'avocat-conseil suivent les tribunaux partout où ils siègent dans les territoires, qui s'étendent sur cinq fuseaux horaires et ont une superficie de 3,2 millions de kilomètres carrés. Un avocat reste à Yellowknife et s'occupe des litiges civils et des opérations immobilières en plus de fournir des services de consultation.

La décision la plus importante rendue cette année en ce qui concerne l'administration de la justice dans les territoires concerne le procès avec jury.

Dans *La Reine c. Punch*, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a en effet déclaré de nul effet l'article 561 du *Code criminel*, qui prévoit la constitution dans les territoires d'un jury composé de six personnes. La Cour s'est appuyée sur une décision semblable rendue par la Cour suprême du Yukon, qui s'était fondée sur les dispositions sur l'égalité de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Depuis que cette décision a été rendue, en octobre 1985, des procès se sont déroulés devant un jury de douze personnes dans les localités de Fort Rae, Yellowknife, Inuvik, Hay River, Cape Dorset, Coppermine, Fort Smith et Rankin Inlet. La population de ces localités varie de 13 000 personnes dans le cas de Yellowknife à 800 à Cape Dorset. Ceci confirme que les tribunaux des territoires sont toujours en mesure d'assurer à tous l'accès à la Justice.

À Yellowknife, deux procès avec un jury composé de douze personnes ont été tenus en français, conformément aux dispositions de la Partie XIV.1 du *Code criminel*, qui sont relatives à la langue du procès. Bien que des procès avec jury aient déjà eu lieu en français dans les territoires, il n'y avait encore jamais eu de tels procès devant douze jurés. Les décisions rendues dans ces affaires ont été portées en appel, et on s'attend à ce que la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest ait pour la première fois à instruire des affaires en français.

# Annexe I

## ■ Lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministre de la Justice

*Code criminel*, S.R.C. 1970, c. C-34

*Déclaration canadienne des droits*, S.C. 1960, c. 44

*Loi anti-inflation*, S.C. 1974-75-76, c. 75

*Loi canadienne sur les droits de la personne*, S.C. 1976-77, c. 33

*Loi canadienne sur les prises*, S.R.C. 1970, c. P-24

*Loi de 1984 sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale*, S.C. 1984, c.32

*Loi des aliments et drogues*, S.R.C. 1970, c. F-27

*Loi d'interprétation*, S.R.C. 1970, c. I-23

*Loi sur l'accès à l'information*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe I)

*Loi sur la Commission de réforme du droit*, S.R.C. 1970, c. 23 (1er supp.)

*Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, S.C. 1980-81-82-83, c. 158 (Partie I)

*Loi sur la Cour fédérale*, S.R.C. 1970, c. 10 (2e supp.)

*Loi sur la Cour permanente de justice internationale*, S.C. 1921, c. 46

*Loi sur la Cour suprême*, S.R.C. 1970, c. S-19

*Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)*, S.R.C. 1970, c. A-14

*Loi sur la preuve au Canada*, S.R.C. 1970, c. E-10

*Loi sur la protection des renseignements personnels*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe II)

*Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, S.R.C. 1970, c. T-9*

*Loi sur la responsabilité de la Couronne*, S.R.C. 1970, c. C-38

*Loi sur la revision des lois*, S.C. 1974-75-76, c. 20

*Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, S.C. 1980-81-82-83, c. 100

*Loi sur le dimanche*, S.R.C. 1970, c. L-13

*Loi sur le divorce*, S.R.C. 1970, c. D-8

*Loi sur le maintien des services postaux*, S.R.C. 1970, c. P-15

*Loi sur le mariage*, S.R.C. 1970, c. M-5

*Loi sur le ministère de la Justice*, S.R.C. 1970, c. 2

*Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, S.R.C. 1970, c. F-29

*Loi sur l'extradition*, S.R.C. 1970, c. E-21

*Loi sur les biens en déshérence*, S.R.C. 1970, c. E-7

*Loi sur les connaissements*, S.R.C. 1970, c. B-6

*Loi sur les criminels fugitifs*, S.R.C. 1970, c. F-32

*Loi sur les juges*, S.R.C. 1970, c. J-I

*Loi sur les mesures de guerre*, S.R.C. 1970, c. W-2

*Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*, S.C. 1984, c. 49

*Loi sur les secrets officiels*, S.R.C. 1970, c. O-3

*Loi sur les stupéfiants*, S.R.C. 1970, c. N-1

*Loi sur les textes réglementaires*, S.C. 1970-71-72, c. 38

*Loi sur l'identification des criminels*, S.R.C. 1970, c. I-1

*Loi sur l'immunité des États*, S.C. 1980-81-82-83, c. 95

# Annexe II

## ■ Ministères et organismes desservis par la Direction des contentieux des ministères

Administration du pipe-line du Nord
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Affaires des anciens combattants
Affaires extérieures
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives publiques
Bibliothèque nationale
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des pensions
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des allocations aux anciens combattants
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission du textile et du vêtement
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommation et Corporations
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Département des assurances
Énergie, Mines et Ressources
Environnement
Expansion industrielle régionale
Finances
Gendarmerie royale du Canada
Inspecteur général des banques
Investissement Canada
Ministre d'État à la Jeunesse
Ministre d'État à la Science et à la Technologie
Ministre d'État au Multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office de stabilisation des prix agricoles
Office des prix des produits de la pêche
Office des produits agricoles
Office national du film
Pêches et Océans
Régime d'assurance-bâtiments de pêche
Revenu Canada (douanes et accise)
Revenu Canada (impôt)
Santé et Bien-être social
Secrétariat d'État
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel Canada
Solliciteur général
Statistique Canada
Transports
Travail
Travaux publics

# Annexe III

## ■ Subventions et contributions octroyées en 1985-1986

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| ☐ **Fonds des droits de la personne** | | |
| Association nationale de la femme et le droit (Ottawa) | Publication d'un numéro du *Canadian Journal of Women and the Law* sur les droits de la personne | 20 000 $ |
| Association nationale de la femme et le droit (Ottawa) | Mémoire sur les questions concernant les femmes au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 10 000 $ |
| Association nationale de la femme et le droit (Ottawa) | Étude de faisabilité sur la création d'un magazine canadien de la femme et du droit | 10 000 $ |
| Business and Professional Women's Association of Yellowknife (Yellowknife) | Conférence des Territoires du Nord-Ouest sur les droits à l'égalité accordés par la *Charte* et le *Human Rights Code* des Territoires du Nord-Ouest | 20 000 $ |
| Canadian Association of Children and Adults with Learning Disabilities (Ottawa) | Formulation d'une prise de position à l'égard du document de travail du gouvernement fédéral sur les droits à l'égalité et présentation d'un mémoire au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 5 405 $ |
| Coalition of Provincial Organisations of the Handicapped (Winnipeg) | Préparation et présentation d'un mémoire au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 30 000 $ |
| Comité Logement Rosemont (Montréal) | Étude sur la situation des femmes et du logement relativement aux droits et libertés dans le domaine du logement | 5 115 $ |
| Comittee for Racial Justice (Vancouver) | Mémoire sur les droits des minorités au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 4 500 $ |
| Conseil ethnoculturel canadien (Ottawa) | Mémoire sur les aspects multiculturels de l'article 15 au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 33 000 $ |
| Delos Davis Law Guild (Toronto) | Conférence internationale des avocats et juristes noirs | 7 500 $ |
| Faculté d'éducation, Université Simon Fraser (Burnaby) | Étude du concept d'égalité devant la loi et des conséquences constitutionnelles qui en découlent à l'égard de la formation des enfants handicapés | 13 000 $ |

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| Faculté de droit, Université Laval (Québec) | Quatrième conférence de droit constitutionnel international sur la souveraineté de l'État et les droits fondamentaux et sur la sécurité, l'ordre et les droits, juin 1986 | 55 000 $ |
| Faculté de droit, Université de Toronto (Toronto) | Production d'un vidéo sur les contestations constitutionnelles fondées sur la *Charte* | 5 000 $ |
| Fondation canadienne des droits de l'homme (Montréal) | Projet de recherche sur les droits de la personne et l'autonomie gouvernementale des autochtones en vue d'examiner l'exercice des droits de la personne par les individus et par les collectivités autochtones | 9 600 $ |
| Fondation canadienne des droits de la personne (Montréal) | Septième cour d'été sur les droits de la personne | 40 000 $ |
| Law Related Education Group, Université de Colombie-Britannique (Vancouver) | Projet de sensibilisation à la *Charte* en vue d'établir une liste préliminaire de décisions fondées sur la *Charte* et un manuel et un guide à l'intention des animateurs dans le domaine des droits de la personne | 10 000 $ |
| Peter Maloney | Présentation sur l'orientation sexuelle au Comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité | 5 700 $ |
| Phoenix Rising Magazine (Toronto) | Numéro spécial du magazine *Phoenix Rising* au sujet de la *Charte* et du système de psychiatrie | 18 660 $ |
| Public Legal Education Society of B.C. (Vancouver) | Production d'un vidéo de trente minutes sur la *Charte* et les droits et libertés qu'elle garantit | 15 000 $ |
| ☐ **Fonds de la consultation et du développement** | | |
| Association des professeurs de droit du Québec (Montréal) | Réunion annuelle de l'Association sur le thème "Recherche juridique et enseignement du droit : nouvelles perspectives" | 1 000 $ |
| Association nationale de la femme et le droit (Ottawa) | Publication d'un feuillet d'information sur les lois fédérales et provinciales à l'égard des femmes à l'Île-du-Prince-Édouard | 2 000 $ |
| Canadian Arbitration, Conciliation and Amicable Composition Centre (Ottawa) | Publication des actes d'un séminaire sur l'arbitrage | 1 451 $ |
| Canadian Council on International Law (Ottawa) | Quatrième conférence annuelle de droit international intitulée "Réglementation et déréglementation : tendances et problèmes" | 4 000 $ |

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| Canadian Environmental Law Research Foundation (Toronto) | Projet de recherches sur l'intervention à l'étranger de la part de citoyens et préparation d'un manuel, à l'intention du public, sur les méthodes juridiques d'intervention en dehors du pays. | 9 443 $ |
| Canadian Institute for the Administration of Justice (Edmonton) | Séminaire judiciaire sur le droit de la famille, Halifax | 10 000 $ |
| Faculté de droit, Université d'Ottawa (Ottawa) | Conférence nationale sur la Cour suprême du Canada, sur le partage des pouvoirs, le droit civil, la *common law*, le droit pénal son rôle et sa structure, la *Charte* et les autres pays | 18 000 $ |
| Faculté de droit, Université Laval (Québec) | Colloque international sur l'arbitrage commercial | 15 000 $ |
| Faculté des sciences sociales, Université Carleton (Ottawa) | Production par M. Kevin Boyle d'un livret intitulé *The Crime of Movement: The Pass Laws in South Africa* et enregistrement de son cours sur vidéo | 1 108 $ |
| International Youth Year Conference on Law, Inc. | Recherche et préparation de documents et du rapport final de la conférence sur le droit organisée dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse | 15 000 $ |
| Médiation familiale Canada (Toronto) | Session de formation en médiation familiale, Halifax | 3 114 $ |
| Professeur David J. Mullan, faculté de droit, Université Queen's (Kingston) | Rapport sur le colloque de Birmingham sur le droit comparé, qui portait sur la responsabilité du gouvernement, l'indemnisation et la responsabilité civile | 679 $ |
| Union internationale du notariat latin (Montréal) | Dix-huitième conférence de l'Union internationale du notariat latin, qui aura lieu du 21 au 27 septembre 1986 | 10 000 $ |
| ☐ **Fonds de la réforme du droit pénal** | | |
| Association canadienne de justice pénale (Ottawa) | Congrès de 1985 sur la justice pénale | 5 000 $ |
| Association canadienne de justice pénale (Ottawa) | Séminaire sur les droits des victimes dans le processus judiciaire afin de discuter des questions étudiées par le groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels | 10 000 $ |

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| Associations nationales intéressées à la justice pénale (Ottawa) | Séminaire sur la justice pénale, la réconciliation sociale des contrevenants et des victimes pour discuter de l'ensemble du processus et des programmes de réconciliation, des obstacles à la réconciliation dans la société, du rôle des institutions et des changements de structure | 1 300 $ |
| Child Protection Centre (Winnipeg) | Projet expérimental de défense des enfants destiné à fournir de l'information juridique aux groupes autochtones et de la formation aux procureurs de la Couronne et, en collaboration avec les organisations autochtones, à améliorer les services aux victimes sur les réserves | 68 750 $ |
| Comité spécial du président de la communauté urbaine de Toronto (Toronto) | Étude pour trouver des moyens d'améliorer la réaction de la société aux agressions sexuelles contre les enfants | 9 500 $ |
| Community Justice Initiatives (Waterloo) | Publicité des nouvelles activités du *Community Justice Resource Centre* et établissement d'un réseau et d'un bulletin de nouvelles nationales | 34 238 $ |
| Community Law Program of Windsor (Windsor) | Publication d'un volume du *Canadian Community Law Journal* sur les droits des victimes | 9 923 $ |
| Community Services Council of Newfoundland (St. John's) | Impression et distribution de 200 exemplaires des rapports du groupe de travail sur les infractions sexuelles contre les enfants | 2 800 $ |
| Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse (Ottawa) | Établissement d'un organisme privé pour assurer le suivi des sujets soulevés par les rapports Badgley et Fraser | 25 482 $ |
| Institut canadien de l'administration de la Justice (Edmonton) | Publication des actes de la conférence annuelle de l'Institut qui a porté sur certaines questions soulevées par la *Charte* | 10 000 $ |
| Le Groupe de recherche en information juridique (Québec) | Publication des versions anglaise et française du manuel intitulé *Indemnisation des victimes d'actes criminels au Québec* | 452 $ |
| Manitoba Victim-Witness Advisory Board (Winnipeg) | Mise au point de déclarations sur les conséquences pour la victime de l'acte criminel commis et présentation de ces déclarations devant les tribunaux judiciaires | 43 725 $ |
| Ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard | Étude de faisabilité sur la mise en place dans cette province d'un régime de travail en paiement des amendes | 14 000 $ |

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| Président du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du Yukon | Aide financière pour permettre à un représentant de l'Association nationale des directeurs des Bureaux d'aide aux victimes d'actes criminels de participer au groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels | 5 093 $ |
| Service de police de Calgary (Calgary) | Modèle de déclaration sur les conséquences pour la victime de l'acte criminel commis contre celle-ci, à l'intention du service d'assistance aux victimes | 28 606 $ |
| Society Against Family Abuse (Yellowknife) | Conférence sur la violence dans la famille | 14 967 $ |
| The Battleford Prosecution Unit (North Battleford) | Projet expérimental sur la manière de réaliser et de produire des déclarations relatives aux conséquences de l'acte criminel sur la victime | 43 821 $ |
| The John Howard Society of Manitoba | Organisation de quatre ateliers sur le choix entre l'amende ou des travaux compensatoires dans différents endroits du Manitoba | 36 604 $ |
| Université de Toronto | Conférence de deux jours sur les conséquences du rapport Badgley pour la Colombie-Britannique | 333 $ |
| Université Simon Fraser (Burnaby) | La jeunesse du Nord en crise : une interpellation pour la Justice — conférence et atelier sur les problèmes des autochtones dans le Nord canadien | 1 900 $ |
| Vancouver Incest and Sexual Abuse Centre Society (Vancouver) | Aide aux victimes par le biais du système de justice pénale et contacts avec les fonctionnaires du système de justice pénale relativement à des problèmes précis de mauvais traitement d'enfants | 57 026 $ |
| **☐ Projets spéciaux en matière d'aide juridique** | | |
| Legal Services Society of B.C. (Vancouver) | Prestation de services juridiques dans la région du Fort Nelson par un service relevant du bureau régional de Fort St. John | 54 414 $ |

| Bénéficiaire | Projet | Somme accordée |
|---|---|---|
| ☐ **Fonds d'accès à l'information juridique** | | |
| Arctic Public Legal Education and Information Society (Yellowknife) | Programme d'information juridique pour les Territoires du Nord-Ouest | 30 000 $ |
| Association canadienne d'assistance juridique, d'information et de recherche des handicapés — CAJIR (Ottawa) | Réalisation d'un numéro du magazine *Just Cause/En toute justice* sur les handicapés et les tribunaux | 9 000 $ |
| B.C. Public Interest Advocacy Centre (Vancouver) | Sessions de formation données aux intermédiaires et agents d'indemnisation afin de leur donner des informations juridiques sur le système de tribunaux familiaux. | 14 766 $ |
| Community Legal Education (Manitoba) (Winnipeg) | Réalisation d'un périodique intitulé *Youth and the Law* pour renseigner les jeunes sur leurs droits et leur rôle dans le système juridique | 14 000 $ |
| Community Legal Education Ontario (Toronto) | Réalisation d'une publication d'éducation juridique intitulée *Street Level Magazine* et développement de quatre jeux juridiques sur ordinateur à l'intention des jeunes | 17 985 $ |
| Community Legal Education Association of Manitoba Inc. (Winnipeg) | Programme d'information juridique pour le Manitoba | 60 000 $ |
| Community Legal Information Association of P.E.I. (Charlottetown) | Programme d'information juridique pour l'Île-du-Prince-Édouard | 53 240 $ |
| Public Legal Education Society of Nova Scotia (Halifax) | Production d'un film intitulé "In Trouble with the Law" à l'intention des jeunes du niveau secondaire | 20 000 $ |
| Public Legal Information Association of Newfoundland (St. John's) | Programme d'information juridique pour Terre-Neuve | 60 000 $ |
| Services juridiques communautaires (Moncton-Dieppe) | Aide financière pour mettre sur pied un programme de vulgarisation et d'information juridiques | 45 000 $ |
| Yukon Public Legal Education Association (Whitehorse) | Programme d'information juridique pour le Yukon | 60 000 $ |

# Annexe IV

## Documents publiés par la Section de la recherche et de la statistique en 1985–1986

**Victimes et témoins d'actes criminels**

*Enquête sur les besoins d'information juridique des victimes d'actes criminels*, ministère de la Justice.

*Étude des programmes judiciaires d'aide aux victimes et aux témoins*, Abt Associates of Canada.

*Evaluation Assessment of Treatment Groups for Men Who Batter*, Abt Associates of Canada.

*Évaluation des programmes d'aide aux témoins d'actes criminels à Saint-John et à Campbellton au Nouveau-Brunswick*, Robert P. Mullaly.

*L'indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada*, ministère de la Justice.

*Étude du programme d'assistance aux témoins institué à Ottawa*, Abt Associates of Canada.

*Rapport sur la violence familiale dans la ville d'Halifax*, M^me^ E. Jane Campbell.

*The Legal Response to Wife Assault in the Northwest Territories : Criminal Prosecutions in 1984*, Catherine J. Borrie.

**Documents de travail sur la pornographie et la prostitution**

*Accords et conventions des Nations-Unies sur la pornographie et la prostitution*, D. Sansfaçon.

*Les attitudes et perceptions des Canadiens face à la pornographie et la prostitution*, Peat Marwick & Partners.

*Historique de la législation et du débat public sur la pornographie et l'obscénité au Royaume-Uni*, Ian Taylor.

*L'impact de la pornographie : une analyse de la recherche et un résumé des résultats*, H.B. McKay et D.J. Dolff.

*La prostitution au Canada : une synthèse des résultats de recherche*, D. Sansfaçon.

*Les Journaux canadiens et la pornographie et la prostitution, 1978-1983*, M. El Komos.

*Pornographie et prostitution au Danemark, en France, en Allemagne de l'Ouest, aux Pays-Bas et en Suède*, John S. Kiedrowski, J.M. van Dijk.

*Pornographie et prostitution aux États-Unis*, D. Sansfaçon.

*Pornographie et prostitution dans certains pays*, C.H.S. Jayewardene, T.J. Juliani et C.K. Talbot.

*Prostitution et maladies transmises sexuellement*, M. Haug et M. Cini.

*Rapport sur la prostitution à Vancouver*, J. Lowman.

*Rapport sur la prostitution au Québec*, R. Gemme, A. Murphy, M. Bourque, M.A. Nemeh, et N. Payment.

*Rapport sur la prostitution dans les Maritimes*, N. Crook.

*Rapport sur la prostitution dans les provinces des Prairies*, M. Lautt.

*Rapport sur la prostitution en Ontario*, J. Fleischman.

*Sexualité et violence, images et réalité : la censure et le contrôle pénal de l'obscénité*, N. Boyd.

*Une analyse de contenu de vidéos sexuellement explicites en Colombie-Britannique*, T.S. Palys.

*Une enquête auprès des distributeurs canadiens de matériel pornographique*, B. Kaite.

**Médiation en matière de divorce**

*Un aperçu des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce au Canada*, ministère de la Justice.